

François Étienne DAMAS

(Service Historique de la Défense au Château de Vincennes
Référence : B6 118)

Registre de lettres du 5^e jour complémentaire an VII (22 septembre 1799) au 15 décembre 1811 plus une seule et dernière lettre du 22 mai 1814

Nota. Dans ce recueil le général Damas a réuni

1° Toutes les lettres secrètes écrites par lui en Égypte postérieurement à la mort du Général Kléber et surtout à l'époque de ses démêlés avec le Général en chef Menou.

2° celles écrites comme prisonnier des Anglais

3° celles écrites de Livourne et de Paris relatives à la conduite du Général Menou en Égypte

4° enfin celles concernant le commandement qu'il a exercé de 1806 à fin de 1811 dans le Grand Duché de Berg, c'est-à-dire au service du Roi de Naples J. Murat.

La dernière lettre de ce recueil datée du 22 mai 1814 est un exposé fait au Ministre de la Guerre Dupont des services du général Damas comme général de division, grade dans lequel Napoléon ne consentit à le confirmer qu'à la date du 21 novembre 1813.

01. N° 15365 du registre général

Au Général Menou

Caire Le 5^e jour complémentaire an 7 (*21 septembre 1799*)

Le Général Kléber vient de recevoir, mon cher Général, votre lettre du 22, il est convaincu que vous n'insistez sur la demande de votre retraite que parce que vous n'aviez pas encore reçu sa dernière qu'il a remise à votre aide de camp.

Vous avez dû voir que l'ordre du jour relatif aux finances ne vous concernait pas ; si vous n'en avez pas été prévenu d'avance, c'est par un oubli du moment bien excusable à celui qui dans un cahot d'affaire s'occupe principalement des mesures générales.

Le Général en chef a expressément ordonné au Payeur Général de déroger à son ordre pour tout ce qui vous concernait et son préposé d'Alexandrie est sûrement instruit de cette exception.

Il vient d'être passé ici des marchés généraux pour toutes les fournitures de l'armée avec des Français, parce que le Général en chef ne peut pas abandonner toute sa confiance et son secret aux gens du pays avec lesquels aussi l'on ne peut traiter que l'argent à la main ; cette disposition n'empêchera pas de maintenir tous les marchés particuliers que vous croirez plus avantageux de faire pour les places d'Alexandrie et Rosette.

Le Général en chef croit avoir tout fait, mon cher Général, pour vous laisser plénitude de pouvoirs dans votre gestion ; il se flatte que vous ne lui donnerez plus de nouvelles marques de mécontentement dont il avait plus de droit de s'affliger encore que de s'offenser ; c'est dans les moments difficiles qu'on a besoin de se serrer pour faire une partie de tout le bien que l'on désire. Je connais le cœur de Kléber et le vôtre ; votre franchise et vos intentions sont les mêmes ; vous êtes animé des mêmes sentiments pour le bien général de l'armée et je suis certain que l'estime réciproque qui vous lie, ne souffrira pas la moindre altération d'une explication loyale.

Le Général en chef vient d'apprendre que Mourad Bey se dirigeait vers la Bahiré (1), il vous engage à faire marcher une colonne sous les ordres du Général Rampon pour l'arrêter. Le Général Zayonchek est prévenu du mouvement que je vous propose et se disposera sûrement à le seconder. Veuillez bien faire partir sur le champ le bataillon de la 61^e qui vous reste encore. Vous sentez qu'il est absolument impossible d'augmenter vos forces dans le temps où l'inondation vous garantit d'une descente et au moment où le grand Vizir a déjà rassemblé cinquante 50000 hommes à Gaza ; c'est un assez grand sacrifice que de ne vous rien vous ôter.

L'adjudant général Morand qui doit remplacer près de vous l'adjudant général Julien, étant au Caire pour la première fois depuis l'arrivée de l'armée en Égypte a la permission du Général en chef d'y rester 8 ou 10 jours encore pour se pourvoir de tout ce dont il manque.

Si vous pouviez vous passer des détachements du 22^e de Chasseurs et du 20^e de Dragons et les envoyer au Caire, je vous ferais passer en échange le reste du 15^e de Dragons. Cela ferait que vous auriez un corps entier.

signé Damas

(1) Région située au sud d'Alexandrie et bordée à l'Est par le bras du Nil se jetant dans la Méditerranée à Rosette.

02. Au Ministre de la Guerre

Du 30 vendémiaire an huit (22 octobre 1799)

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen Ministre, la proclamation du Général Bonaparte à l'armée en la quittant, et celle du Général Kléber en en prenant le commandement en chef. Les ordres du jour et les 4 numéros du *Courrier d'Égypte* qui ont paru depuis cette dernière époque.

L'état des officiers généraux d'état-major et supérieurs des corps qui sont morts à l'armée jusqu'à ce jour.

L'état des promotions que le Général en chef Kléber a cru indispensable de faire pour le bien du service ; vous en sentirez vous-même la nécessité en comparant ces deux derniers.

Je vous prie, citoyen Ministre, de demander au Directoire Exécutif la confirmation de ces grades et m'en faire passer les nominations définitives.

Je ne puis encore vous envoyer l'état détaillé de la situation générale de l'armée, parce qu'en prenant les fonctions de chef d'état-major général, je n'ai pas trouvé les états particuliers nécessaires pour le former.

J'espère vous les faire parvenir pour le premier courrier.

Il ne m'a pas encore été possible de réunir ceux de tous les corps de l'armée, disséminés sur une aussi grande étendue de terrain que celle que nous avons à défendre ; et dont la plupart sont en outre, sans cesse occupés à poursuivre les Arabes ou à combattre les Beys errant avec leurs partis qui se grossissent aussitôt qu'on leur donne un moment de relâche.

Vous pouvez juger l'affaiblissement de l'armée par sa réduction considérable depuis un an.

Son effectif au 1^{er} vendémiaire an 7 (22 septembre 1798) était de plus de 33000 hommes, elle est sûrement au-dessous de 22000, dont il faut déduire 2000 malades ou blessés hors d'état de faire aucun service ; et 4000 environ hors d'état d'entrer en campagne, qui ne sont point propres à un service actif, et dont partie ou blessés ou attaqués de maux d'yeux préfèrent rester dans les dépôts plutôt que de s'exposer à gagner les maladies épidémiques auxquelles les hôpitaux sont sujets dans ce pays.

Il résulte de ce tableau comparatif que depuis un an l'état de l'effectif est réduit d'un tiers, et celui des présents sous les armées diminué de moitié.

Les 16000 hommes environ de toutes armes qui composent l'armée active sont répandus sur une surface de terrain comprise dans un triangle dont la base depuis le Marabou jusqu'à El-Arich a deux cents lieues à peu près, de même que ses côtés dont l'un depuis El-Arich s'élève jusqu'au-delà des premières cataractes, (qui peuvent être considérées comme son sommet), et l'autre depuis les cataractes jusqu'au Marabou.

L'expérience prouve en ce moment, citoyen Ministre, que lorsque les garnisons indispensables pour la sûreté des places et des provinces sont distraites du nombre d'hommes en état d'entrer en campagne, il est impossible d'en réunir 7000 sur un seul point, pour s'opposer aux efforts des ennemis qui nous menacent d'invasion de tous côtés.

Je présume que le Général en chef, en écrivant au Directoire Exécutif, lui donne des renseignements plus circonstanciés sur la situation de l'armée et de toute la colonie.

signé Damas

03. Du 1^{er} brumaire an 8 (23 octobre 1799)

Au Ministre de la Guerre

J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyen Ministre, les duplicata du premier paquet daté du 20 vendémiaire dernier (12 octobre 1799) que j'ai remis au citoyen Barras porteur des dépêches du Général en chef pour le Directoire Exécutif.

J'ai l'honneur de vous saluer

signé Damas

04. Au Général Menou

Du 10 brumaire 8 (*1^{er} novembre 1799*)

Le Général en chef qui est retenu depuis trois jours au lit par de violentes coliques dont les douleurs sont un peu diminuées depuis aujourd'hui seulement, me charge, mon cher Général, de vous répondre aux dernières lettres que vous lui avez envoyées.

Aussitôt que le citoyen Barras sera parti, vous voudrez bien faire tenir prêt un second bâtiment, le meilleur voilier que le Général présume être *les Trois Jeunes Sœurs*, Capitaine Roustan, d'après les renseignements que lui a donnés l'Ordonnateur Le Roy, vous tiendrez rigoureusement la main à ce qu'il ne porte que des militaires dans le cas d'invalidité absolue. Aucune pitié pour ceux que la peur, le caprice ou le dégoût du pays ont déterminé à solliciter leur départ.

Si jamais il y eut une occasion convenable de mettre un embargo général dans un port de mer, c'est à coup sûr lorsque l'on est subitement menacé d'attaques combinées de tous côtés par mer et par terre.

Mais à présent que ces menaces tournent peu à peu en négociations, le Général en chef ne voit plus grand inconvénient à laisser partir le Général Junot pourvu que ce soit 8 ou 10 jours au moins après le départ du second courrier ; il vous laisse même la liberté de l'en prévenir à cause des arrangements qu'il pourrait aussi avoir pris avec le Général Veaux qui pourrait aussi avoir besoin de faire ses dispositions de départ.

Le Général désirerait que le citoyen Vigogne écuyer du Général Bonaparte et ses effets pussent partir avec Junot ; vous ne lui permettriez d'emmener qu'un seul cheval *Le Pompée*.

Il serait aussi injuste que ridicule de permettre qu'une spéculation de maquignonnage se fit aux dépens des malheureux militaires blessés qui ont les premiers droits aux passages en France.

Ce premier départ effectué, le Général en chef donnera des ordres pour les subséquents ; il vous autorise à mettre en réquisition pour le service ou même à incorporer dans les troupes sous vos ordres les domestiques en état de service auxquels vous aurez refusé la permission de départ conformément à ces premières dispositions.

Je vais vous envoyer le détachement du 22^e de Chasseurs qui est ici, le reste de ce régiment le rejoindra lorsqu'il sera arrivé de la haute Égypte. 40 chevaux du 20^e régiment de dragons sont partis hier soir pour Damiette. Ce régiment doit se rendre en entier sur cette côte à son retour de la haute Égypte. Je pense qu'avec ces renforts vous serez en mesure de concerter avec le Général Verdier une grande surveillance et de culbuter dans la mer tous les premiers débarquants.

Je joins ici quelques détails sur notre situation politique.

N. S. Si le bâtiment appelé *les Trois Jeunes Sœurs* part, il faut que vous donniez des ordres pour le faire armer sur le champ de 4 pièces de canon de 4 en les montant pour pouvoir les passer d'un seul bord. Le Général en chef vous autorise à permettre le départ du citoyen Magallon avec le Général Junot ou le Général Veaux.

signé Damas

05. Au Général Menou

Du 10 brumaire 8 (*1^{er} novembre 1799*)

Le Commodore Sydney Smith a écrit au général en chef qu'il avait connaissance de la lettre du Général Bonaparte au Grand Vizir, ainsi que des réponses auxquelles elle avait donné lieu, et qu'il fallait bien se persuader qu'aucune négociation ne pourrait être sérieusement entamée sans l'intervention de la puissance qu'il représentait qui ne devait pas être considérée comme auxiliaire, mais bien comme principale etc. Vous apprendrez tous ces détails par l'officier que le Général en

chef va envoyer en second courrier au gouvernement dont les paquets seront sous cachet volant jusqu'à ce que vous ayez pris connaissance de tout ce qu'ils contiennent.

Au surplus la lettre de Smith est fort honnête et le Général y a répondu sur le même ton. L'adjudant général Morand est allé porter cette réponse à bord du *Tigre* devant Damiette.
signé Damas

06. Au Général Verdier

Du 12 brumaire 8 (3 novembre 1799)

Le Général en chef a reçu hier soir, ensemble vos 2 lettres du 7 et 8, mon cher Général, une indisposition qui le retient au lit depuis quelques jours l'empêche d'y répondre lui-même quoiqu'il soit bien moins souffrant, il ne pourra être debout que demain si le mieux continue.

Vous avez bien fait de réunir toutes les barques que vous avez ramassées dans le lac à Castelnazara, où il faut les faire garder de très près pour vous assurer de Matarié et de Menzalé ; il faut faire venir les cheiks de ces endroits en otages pour vous répondre sur leurs têtes qu'ils ne se prêteront pas aux projets de l'ennemi. Faites aussi publier parmi les habitants que tous ceux qui recevraient des lettres de l'ennemi et qui ne vous les apporteraient pas auront la tête tranchée.

Vous pouvez garder toute la 2^e légère jusqu'à ce que votre moment de crise soit passé. Le Général en chef croit que cela ne sera pas aussi sérieux que les apparences semblent l'annoncer ; je vais cependant faire partir d'après son ordre 50 hussards du 7^e et 50 dragons du 3^e pour vous aller joindre en attendant que le reste du 20^e Dragons soit venu de la haute Égypte pour se rendre sous vos ordres.

Si l'ennemi a voulu continuer de tenir un poste dans la vieille Mosquée qui est dans la mer dont la communication doit être fort difficile à cause des brisants, il est à présumer que vous serez venu à bout de le débusquer avec les pièces de 33 de la batterie du Bogaz et du mortier que vous y faisiez placer.

Si vous avez de nouvelles occasions de parlementer avec les Anglais, le Général en chef vous engage à être fort circonspect sur le choix des officiers que vous enverrez ; il faut surtout leur recommander d'être très réservés ayant à faire à des gens très fins et astucieux.

Le Général Desaix va partir aujourd'hui pour vous joindre avec une batterie de la division Reynier que vous garderez jusqu'à ce que celui de la 33^e soit arrivé de Cathié.
signé Damas

07. Au Général Lanusse

Du 30 brumaire 8 (21 novembre 1799)

L'intention du Général en chef, citoyen Général, est que le citoyen Grobert, chef de brigade d'artillerie, porteur de paquets pour le gouvernement, parte le plus tôt et le plus sûrement possible d'Alexandrie.

Vous voudrez bien en conséquence le faire embarquer sur le bâtiment que j'ai mandé au Général Menou de faire tenir prêt au premier moment ; je lui en ai désigné 2 ou 3 d'après l'avis de l'Ordonnateur de la Marine parmi lesquels il a choisi celui appelé *les 3 Sœurs*, qui doit être prêt à mettre à la voile.

Le général en chef ayant fort à cœur que le citoyen Grobert arrive en France quand même il serait pris par les ennemis et qu'il aurait été obligé de jeter les paquets à la mer.

Vous voudrez bien ne laisser absolument passer avec lui que des militaires dans le cas d'invalidité absolue qui au terme de cartel d'échange convenu à Alexandrie le 18 thermidor an 7 (5 août 1799) entre le Général Marmont autorisé par le Général Bonaparte et le Patrona Bey commandant l'escadre turque ne doivent pas être sensés prisonniers de guerre.

Le citoyen Grobert est porteur d'une copie certifiée par moi de ce cartel et de certificats d'officiers de santé d'après lesquels il a un passeport pour France qui semble devoir dans tous les cas garantir son arrivée pourvu qu'il ne se trouve pas sur le bâtiment qu'il montera quelqu'un qui puisse paraître suspect aux ennemis comme étant chargé de mission particulière pour le gouvernement.
J'ai donné au citoyen Grobert un passeport pour 4 domestiques du pays qui partiront avec lui.
signé Damas

08. Au Général Dugua

Salahié (1) le 4 pluviôse 8 (*24 janvier 1800*)

Je vous prévien, citoyen Général, que le Général en chef ayant vu qu'il ne pouvait plus prolonger les négociations entamées avec le Grand Vizir pour gagner encore du temps, et qu'il fallait enfin rompre et accepter une bataille qui pouvait entamer la perte de l'armée ou terminer en traitant définitivement de la reddition de l'Égypte, a réuni le 1^{er} de ce mois en conseil de guerre les 10 officiers généraux présents au camp de Salahié pour avoir leur avis dans une circonstance aussi décisive.

Je vous envoie copie de ce procès-verbal où vous verrez les objections qui ont décidé le conseil à la détermination qu'il a prise.

Veillez bien en me le renvoyant y mettre votre avis motivé de consentement ou d'improbation, quoique la décision soit prise. Le Général en chef désire connaître l'opinion de tous ses généraux sur cet objet important.

signé Damas

09. Au Général Dugua

Salahié (1) le 4 pluviôse an 8 (*24 janvier 1800*)

Veillez bien donner des ordres, mon cher Général, pour l'évacuation de Suez. Consultez l'Ordonnateur de la Marine Le Roy pour savoir ce qu'il serait indispensable d'en retirer pour le service de la Marine ; et s'il y a des pièces d'artillerie mobiles et des approvisionnements à en faire. Vous prenez les précautions nécessaires pour qu'ils en soient ramenés sur le champ ; et tout ce qui sera d'un transport impossible ou trop difficile y restera sans dégradation.

signé Damas

(1) Salahieh ou Salayeh ou El-Sâhiya entre Damiette et Suez est une position fortifiée par Reynier après la victoire du 11 août 1798 sur Ibrahim Bey.

10. Au même

Du dit jour 8

Comme vous êtes beaucoup plus à portée que moi des généraux Lanusse et Leclerc, recueillez leur avis sur ce qui a fait l'objet de la convocation du conseil de guerre du 1^{er} de ce mois et engagez les à motiver leur consentement ou leur improbation sur sa décision.

Le Général en chef en vous défendant de demander communication de cette pièce au Général Vial pour le consulter sur cet objet important n'a pas voulu le mettre à une trop grande épreuve de contradiction, soit qu'il fut d'avis de tenter le sort de la bataille pour conserver le plus longtemps la possession de l'Égypte et contre le désir qu'il a si fortement témoigné de la quitter au plus tôt, soit

qu'il fut pour l'évacuation et qu'il craigne de prendre par là un engagement qui puisse le compromettre vis-à-vis son patron.

Je l'ai cependant engagé à vous laisser faire sur cet objet ce que vous penseriez être le plus convenable ; agissez en conséquence, et proposez au général Vial de donner ou refuser son consentement à la décision du Conseil si vous jugez ce dernier parti préférable au 1^{er} qu'a pris le Général en chef.

Je demande l'avis des généraux Destaing et Verdier sur le même objet. Les généraux qui sont dans la haute Égypte sont trop éloignés pour pouvoir les consulter.

signé Damas

11. Au Ministre de la Guerre

Du 7 pluviôse an 8 (27 janvier 1800)

J'ai l'honneur de vous prévenir, citoyen Ministre, que le général en chef Kléber envoie au Directoire Exécutif par le citoyen Damas son aide de camp le traité de la reddition de l'Égypte qu'il vient de signer à l'instant ; l'empressement que le Général en chef met à envoyer ce traité du camp de Salahié qu'il est conclu, ne me laisse pas le temps de vous en adresser copie ; je vous annonce seulement que l'armée qui rentre en France avec ses armes, bagages et effets, sera en état de servir en débarquant ; si les cadres qui la composent peuvent être complétés, elle formera encore un effectif assez considérable pour agir seule et très efficacement ; la cavalerie et l'artillerie auront besoin d'être montées parce que les moyens d'embarquement ne permettront pas d'emmener les chevaux.

J'aurai l'honneur de vous envoyer les états détaillés de la situation des troupes de toutes armes par le prochain courrier que le Général en chef expédiera ; il ne m'a point été possible de les fournir dans ce moment où les troupes sont encore disséminées sur son immense étendue de terrain dans un pays dont les communications sont si difficiles et au milieu du tumulte d'un camp et dans un moment où les évacuations nécessitent des mouvements et des ordres si prompts et si répétés.

J'ai eu l'honneur de vous adresser par 2 courriers différents divers états de situation et de demande relatifs à l'armée. Je vous en enverrai des duplicata.

Il va partir incessamment un convoi de 800 blessés reconnus invalides absolus par le Conseil de santé ; il nous sera aussi rendu à peu près un pareil nombre de prisonniers, conformément au cartel d'échange et aux derniers traités.

signé Damas

12. À son Excellence Moustapha Reisich Reis Effendi de la Sublime Porte

Du 28 pluviôse 8 (17 février 1800)

Que Dieu lui donne une longue vie de prospérité et grandeur

Salut et Amitié

Le général en chef Kléber me charge de dire à votre Excellence qu'il a reçu la lettre que vous lui avez écrite de la part de son Altesse le Suprême Vizir pour lui demander de faire évacuer la ville du Caire 30 jours après la ratification du traité, au lieu de 45 qui est l'époque fixée.

J'ai l'honneur d'observer à votre Excellence au nom du Général en chef que malgré son grand désir de faire ce qui serait agréable à son Altesse, il lui est impossible de satisfaire à cette proposition d'abord parce que cet arrangement ne pourrait que retarder les préparatifs du départ de

l'armée au lieu de les hâter puisque ce n'est qu'au Caire que nous pouvons trouver les ressources nécessaires à l'équipement de nos vaisseaux telles que cordages, toiles à voile, et beaucoup d'autres choses que nous ne pourrions plus nous procurer une fois que l'armée serait retirée sur la rive occidentale du Nil.

C'est aussi dans la ville du Caire que se trouvent tous les établissements nécessaires pour la fabrication du pain, du biscuit et autres approvisionnements nécessaires à l'embarquement de l'armée.

Je dois encore faire savoir à votre Excellence que les troupes qui sont dans la haute Égypte ne pourront l'avoir évacuée et être de retour au Caire que 10 jours au plus avant le terme fixé par le traité pour l'évacuation de cette ville, et qu'elles auront à peine assez de ce temps pour emporter leurs dépôts d'habillement et d'armement qui y sont restés.

Ces raisons suffiront sans doute pour preuves à son Altesse que le refus du Général en chef est malgré lui forcé par les circonstances.

Le Général en chef a jugé convenable que je profitasse de la circonstance qui me procure l'honneur de correspondre avec votre Excellence pour lui représenter qu'il n'a encore été rien livré à l'armée française des vivres de différentes natures que la Sublime Porte s'est engagée à lui fournir par l'article 15 du traité, pour sa subsistance pendant les 3 mois de son séjour en Égypte et les 3 mois suivant pour son embarquement. J'ai eu l'honneur de faire moi-même de la part du Général en chef des réclamations à ce sujet à son Excellence Moustapha Pacha qui dit n'avoir pas l'autorité nécessaire pour conclure sur cet objet.

Le Général en chef croit que si l'intention de son Altesse est de rendre utile le séjour de son Excellence Moustapha Pacha au Caire pour accélérer l'exécution des conditions du traité, il serait avantageux de l'investir de pouvoirs suffisants pour terminer cet objet essentiel ; à moins que son Altesse ne préfère que le Général en chef envoie auprès d'elle à Belbeis des commissaires chargés de traiter cette affaire.

Je ne dois pas laisser ignorer à votre Excellence que le Général en chef est très étonné que les prisonniers français ne lui aient pas encore été envoyés tandis qu'il a déjà fait rendre ceux du Caire et de Damiette. Je laisse à votre Excellence à apprécier les conséquences que pourraient avoir l'inexécution d'un seul point du traité conclu entre son Altesse et le Général en chef.

Je prie votre Excellence de croire à la considération la plus distinguée que j'ai pour elle.
signé Damas

13. À son Excellence le Reis Effendi

Du 2 ventôse 8 (*21 février 1800*)

J'ai l'honneur de prévenir votre Excellence que le Général en chef Kléber a reçu la lettre que vous lui avez écrite en date du 21 du mois de Ramadan dans laquelle vous lui demandez de renvoyer à son père le fils d'Assanthoubar qu'il faisait garder près de lui, et dans laquelle vous le prévenez que les prisonniers français ont été embarqués pour être envoyés par mer à Damiette.

Le Général en chef me charge de répondre à votre Excellence que c'était le neveu d'Assanthoubar, et non son fils, qui était retenu au Caire, et qu'il l'a renvoyé à sa famille aussitôt son retour de Salahié dans cette ville.

J'ai l'honneur de remercier votre Excellence au nom du Général en chef de la nouvelle que vous lui donnez de l'arrivée des prisonniers français à Damiette.

Je prie votre Excellence d'être convaincu de la haute considération que j'ai pour elle.
signé Damas

14. À son Excellence Mustapha Pacha Du 7 ventôse 8 (*26 février 1800*)

Le Général en chef Kléber m'ayant chargé de correspondre officiellement avec votre Excellence sur tous les objets relatifs à l'exécution de la Convention conclue entre son Altesse le Suprême Vizir et lui pour l'évacuation de l'Égypte par l'armée française, j'ai l'honneur de vous prévenir que le 28 du mois de pluviôse correspondant au 23 de Ramadan (*17 février 1800*), il a paru devant le port d'Alexandrie une nouvelle croisière de 3 bâtiments de guerre anglais. Le général commandant à Alexandrie envoya un officier français à bord de celui de ces bâtiments qui était le plus proche du port, pour avertir qu'un avis que le Général en chef devait expédier en France, conformément à l'article 14 de la Convention était prêt à partir et que cet avis était muni d'un passeport de M. le Commodore sir Sidney Smith, qui devait lui servir de sauf-conduit. Le capitaine de ce bâtiment anglais et celui d'un autre qui se trouvait sur le même bord, dirent à l'officier français qu'ils avaient des ordres supérieurs à ceux du Commodore Smith, et qu'ils ne laisseraient passer personne avec des passeports de lui. Ils ont encore assuré qu'ils ne permettraient pas la libre navigation entre Alexandrie, Rosette et Damiette ainsi qu'elle a été arrêtée par l'article 19 de la Convention pour faciliter l'évacuation de ces places ; mais qu'au contraire, ils regarderaient comme bonne prise pour eux tout ce qui sortirait par mer des ports de l'Égypte.

Le Général en chef Kléber bien convaincu que son Altesse le Suprême Vizir veut aussi sincèrement que lui l'entière exécution de la Convention conclue entre eux pour l'évacuation de l'Égypte, croit absolument nécessaire d'y ajouter les articles suivants pour en assurer la garantie :

1^{er} article supplémentaire

Son Altesse le Suprême Vizir s'étant rendu garant de l'exécution de la Convention arrêtée entre la Sublime Porte et le Général en chef Kléber commandant l'armée française en Égypte relative à l'évacuation de ce territoire par les troupes françaises en donnera sans délai connaissance à l'amiral anglais commandant les forces navales de sa Majesté Britannique dans la Méditerranée afin d'avoir l'adhésion formelle de cet amiral et que les articles 14 et 19 de la Convention n'éprouvent aucun retard dans leur exécution : aussitôt que son Altesse aura reçu cette adhésion, elle en instruira le Général en chef Kléber.

Article 2^e

Son Altesse le Suprême Vizir donnera elle-même tous les passeports nécessaires pour tous les bâtiments employés au transport de l'armée conformément à l'article 11 de la Convention, et pour ceux destinés à porter en France particulièrement le Général de division Desaix, le Général de division Dugua, le citoyen Poussielgue, et le citoyen Auguste Damas aide de camp du Général en chef Kléber, pour eux, leurs suites, bagages et effets.

Article 3^e

Les obstacles imprévus que les Anglais viennent d'apporter à l'exécution de la Convention mettent le Général en chef Kléber dans l'impossibilité d'évacuer Le Caire dans le délai prescrit par l'article 5. Le terme de cette évacuation sera prolongé d'autant de jours que la libre communication par mer entre Rosette et Alexandrie aura été intercepté par la nouvelle croisière anglaise venue devant Alexandrie le 28 pluviôse (23 du mois de Ramadan) (*17 février 1800*)

Article 4^e

Lorsque toutes les difficultés apportées par les Anglais seront levées, tous les bâtiments qui partiront d'Égypte pour France soit isolément, et avant l'évacuation de l'armée, soit avec elle, porteront pavillon turc et français ; chaque capitaine sera muni d'un exemplaire de la Convention relative à l'évacuation de l'Égypte et d'un passeport particulier de son Altesse le Suprême Vizir afin qu'il soit respecté et qu'il puisse obtenir les secours nécessaires en cas de relâche forcée dans un port ennemi.

Article 5^e

L'armistice conclu par l'article 2 de la Convention sera prolongé jusqu'à l'époque où l'armée française aura pu s'embarquer à Alexandrie et regagner les ports de la France.

Le Général en chef étant persuadé que son Altesse le Suprême Vizir sentira aussi fortement que lui la nécessité d'ajouter ces articles explicatifs à la Convention conclue entre eux, ne croit pas nécessaire de donner un plus grand développement aux raisons puissantes qui les rendent indispensables.

J'ai l'honneur d'assurer votre Excellence de la haute considération que j'ai pour elle.
signé Damas

15. À son Excellence Mustapha Pacha Du 8 ventôse 8 (*27 février 1800*)

J'ai l'honneur de prévenir votre Excellence que j'ai eu communication de la lettre que lui a écrite son Excellence Mustapha Reisich Reis Effendi en réponse à celle que je lui avais envoyée au nom du Général en chef Kléber ; je vous prie de lui communiquer les éclaircissements que je vais vous donner sur les différentes observations de sa lettre.

Son Excellence Mustapha Reisich Reis Effendi se plaint de ce qu'il se vend dans l'armée française des chevaux qui doivent être remis à l'armée de son Altesse le Suprême Vizir conformément au traité.

J'ai l'honneur de vous observer à cet égard que tous les officiers et employés d'administration de l'armée peuvent vendre leur chevaux sans la permission du Général en chef, parce qu'ayant été obligés de se les fournir, ils sont leur propriété particulière ; mais je vous promets qu'il n'en sera vendu aucun de ceux des troupes de l'artillerie, qui appartiennent au fisc et qui seront remis ainsi que tous les chameaux et dromadaires avec la plus grande exactitude aux préposés de son Altesse. Je puis assurer votre Excellence qu'il n'a été ni vendu ni acheté pour l'armée des grains venant de la haute Égypte ; mais tous ceux que nous avons en magasin au moment de la conclusion du traité ayant été consommés tant pour la subsistance des troupes que pour la fabrication du biscuit nécessaire à leur embarquement, il est de nécessité indispensable de faire verser dans nos magasins ceux qui proviennent des réquisitions faites dans le delta et la haute Égypte en remplacement des fournitures que la Sublime Porte devait faire à l'armée d'après le traité et qu'elle n'a pas encore commencé à effectuer.

D'ailleurs il sera tenu compte des grains provenant de ces réquisitions, et ils seront déduits de la quantité qui devait être fournie par la Sublime Porte, ce qui sera d'autant plus aisé que votre Excellence a été témoin de la manière dont cette opération s'est faite et qu'elle la connaît parfaitement.

Le Général en chef pense au surplus que cette affaire des grains ne doit occasionner aucune difficulté puisqu'il ne permettra pas qu'on en vende et que tout ce qui restera en magasin lorsque l'armée française aura eu son approvisionnement conformément au traité, sera remis aux commissaires de son Altesse le Suprême Vizir.

Je prie son Excellence de croire à ma haute considération pour elle.
signé Damas

16. À son Excellence Mustapha Pacha
12 ventôse 8 (*3 mars 1800*)

J'ai l'honneur de prévenir votre Excellence qu'une patrouille commandée pour maintenir le bon ordre dans la ville, vient d'être attaquée par des Osmanlis qui ont fait feu sur elle, de l'intérieur d'un café où ils étaient ; il y a un grenadier français de la 75^e ½ brigade tué, et plusieurs autres ont été blessés.

Le Général en chef Kléber me charge de dire à votre Excellence qu'il vient de donner des ordres pour faire arrêter tous les Osmanlis qui seraient trouvés armés dans la ville, et qu'il les fera tous fusiller, si d'ici demain il n'a pas obtenu une satisfaction éclatante de l'assassinat des Français. Je laisse à votre Excellence à apprécier les suites que pourrait avoir ce désordre occasionné par une infraction évidente à la Convention conclue entre son Altesse le Suprême Vizir et le Général en chef.

J'ai l'honneur d'assurer votre Excellence de ma haute considération pour elle.
signé Damas

17. À son Excellence Moustapha Reisich Reis Effendi de la Sublime Porte
15 ventôse 8 (*6 mars 1800*)

Que Dieu lui donne une longue vie de prospérité et grandeur

Salut et Amitié

J'ai l'honneur de prévenir votre Excellence que les troubles momentanés qui ont été occasionnés dans la ville du Caire par des soldats échappés de l'armée ottomane, le retard que plusieurs circonstances ont apporté aux versements des denrées et des fonds stipulés par le traité, et plus particulièrement encore le manque de barques auraient mis le Général en chef Kléber dans l'impossibilité absolue d'évacuer Le Caire le 45^e jour après la ratification du traité, correspondant au 23 ventôse (ou 18 du mois de Chaouâl) si la ferme d'Ibrahim Bey et l'île de Rhoda (1) n'eussent offert des entrepôts commodes pour recevoir l'évacuation des magasins de l'armée établis au Caire.

Le Général en chef pense que cet objet offrira d'autant moins de difficultés qu'il a été le premier à faciliter l'exécution des demandes de son Altesse le Suprême Vizir, en laissant son Excellence Derviche Pacha monter dans la haute Égypte avec des troupes et s'y établir ainsi que Murad Bey sur la rive occidentale du Nil pour leur faciliter les moyens de subsistances qu'ils n'auraient pu se procurer sur la rive orientale.

En prévenant votre Excellence des dispositions du Général en chef pour conserver la ferme d'Ibrahim Bey et l'île de Rhoda (1) jusqu'à ce que les moyens de transport lui aient permis de les faire évacuer entièrement, je crois vous donner la preuve que le Général en chef met le plus grand scrupule dans l'exécution des articles de la Convention conclue entre son Altesse le Suprême Vizir et lui.

Je prie votre Excellence de croire à la plus haute considération que j'ai pour elle.
signé Damas

(1) Île de Rhoda, ou de Roda ou de El Rawda sur le Nil au Sud du Caire

18. À son Excellence Mustapha Pacha
Du 15 ventôse an 8 (*6 mars 1800*)

J'ai l'honneur d'envoyer à votre Excellence copie de la lettre officielle que je viens d'écrire à son Excellence Mustapha Reisich Reis Effendi de la Sublime Porte au nom du Général en chef Kléber. Je prie votre Excellence d'être assuré de ma haute considération pour elle.
signé Damas

19. À son Excellence Moustapha Reisich Reis Effendi de la Sublime Porte
Du 2 prairial 8 (*22 mai 1800*)

Que Dieu lui donne une longue vie de prospérité et grandeur
J'ai reçu la lettre de votre Excellence datée du 21 du mois gilhiglé de l'an de l'hégire 1214 dans laquelle vous me demandez si l'intention du Général en chef est toujours de renvoyer en échange de son aide de camp le chef de brigade Baudot (1) son Excellence Moustapha Pacha et les autres Aga et Effendi qui sont au Caire.

Je puis assurer votre Excellence que le Général en chef est tellement dans la même intention à cet égard qu'il a déjà envoyé son Excellence Moustapha Pacha et les autres Effendis, douaniers et Aga des différentes villes de l'Égypte avec leurs suites à Damiette, où ils attendent depuis plusieurs jours l'arrivée du chef de brigade Baudot (1) pour être échangé ainsi que cela a été convenu.

Aussitôt que son Altesse le Suprême Vizir aura envoyé cet officier en vue du port de Damiette, l'échange se fera contre les officiers turcs qui pourront être embarqués dans le même bâtiment qui l'aura amené.

Mohamed Aga qui désira rester au Caire pour cause de maladie est mort dans la maison de Hassan Aga des sub^{es} de cette ville où il demeurait.

Le Général en chef a fait partir pour Constantinople l'Effendi qui résidait à Alexandrie.

J'ai l'honneur d'assurer votre Excellence de ma plus haute considération pour elle.
signé Damas

(1) Auguste Nicolas BAUDOT (Rennes 15.2.1765 - Alexandrie 29.3.1801) Chef de brigade et premier aide de camp de Kléber. Il sert à Héliopolis le 20 mars 1800. Le Vizir Nassif Pacha ayant demandé à capituler, Kléber lui envoie Baudot qui est assailli par les Turcs et blessé à la tête et au bras. Conduit à grand peine au Vizir, il est retenu en otage, échangé à Damiette et promu général de brigade le 17 août 1800. Il meurt des suites de ses blessures reçues à Canope le 21 mars 1801.

20. Au Général en chef Menou
Du 26 prairial 8 (*15 juin 1800*) (1)

L'intérêt que vous avez la bonté de me témoigner, mon cher Général, apporte à mes peines tout l'adoucissement que je puis recevoir.

Acceptez avec le témoignage de ma reconnaissance, l'assurance de mon attachement et de mon dévouement.

signé Damas

(1) Kléber a été tué la veille, 14 juin 1800.

21. Au Général Rampon
Du 5 messidor 8 (24 juin 1800)

La mémoire du chef que nous pleurons, citoyen Général, sera illustre par les regrets sincères de toute l'armée et l'intérêt particulier que vous me témoignez apporte à ma douleur extrême la seule consolation que je puisse recevoir.

Dans la carrière pénible que nous parcourons, l'estime et l'attachement de nos compagnons d'armes est le seul dédommagement de tant de maux, c'est la plus douce récompense que nous puissions ambitionner, c'est aussi celle dont je serai toujours le plus jaloux et je ferai tout pour la mériter.

Croyez, citoyen Général, à mon cordial attachement.

signé Damas

22. Au Général Verdier
Du 5 messidor 8 (24 juin 1800)

Ce que vous avez éprouvé, mon cher Général, en apprenant l'évènement affreux qui nous prive d'un chef illustre et malheureux par sa fin horrible, vous fait mieux juger de ma douleur que tout ce que je vous en dirais ; d'aussi fortes peines de l'âme ne peuvent s'exprimer. On ne les ressent qu'une fois dans la vie.

Les témoignages d'attachement particulier sont les adoucissements qui conviennent le mieux à mes peines et les vôtres m'apportent la seule consolation que je puisse recevoir.

L'estime de nos compagnons d'arme est le premier dédommagement des maux que nous avons à souffrir dans la pénible carrière que nous parcourons ; je n'en désire pas d'autre.

Tant que mes services pourront être de quelque utilité à l'armée, je lui dévouerai toutes mes facultés, mais je n'ose envisager l'avenir ; et le passé me rend le présent dur à supporter.

Que votre amitié ne me juge pas trop favorablement, et vous sentirez combien il est aisé que je sois plus utilement remplacé près d'un chef dont peut-être je diffère trop par les sentiments d'intérêt public.

signé Damas

23. Au citoyen Gaston agent des hôpitaux militaires
Du 6 messidor 8 (25 juin 1800)

Les témoignages particuliers de sensibilité que donnent à la mémoire du général Kléber ceux qui l'ont connu joints aux prières sincères de toute l'armée apportent à la perte de cet illustre chef les adoucissements qui lui conviennent le mieux.

Veuillez assurer de ma reconnaissance particulière le citoyen qui porte dans le cœur d'aussi justes sentiments de vengeances et qui emploie ses talents à rendre hommage aux vertus de celui que nous avons tant à regretter.

Je ne m'excuse pas le retard que j'ai mis à répondre aux expressions de votre sensibilité, elle vous en fait trop bien sentir le motif.

signé Damas

24. Au Général Donzelot
Du 11 messidor 8 (30 juin 1800)

Les témoignages de votre sensibilité, mon cher Général, sur la perte irréparable que nous avons faite, apportent à ma douleur les seuls adoucissements qu'elle puisse recevoir. On n'éprouve d'aussi grandes peines qu'une fois dans la vie, et il est bien cruel de sentir déchirer la plaie profonde qu'elles laissent dans l'âme par celui qui devrait y apporter le baume de la consolation. L'adresse à l'armée du 5 de ce mois a versé dans mon cœur un poison qui me dévore, je regarde les perfidies muettes qu'elle renferme comme un coup de poignard aussi lâchement porté que ceux qui nous ont enlevé le chef illustre et malheureux que nous pleurons et la vengeance contre les assassins est le premier sentiment qui m'anime.

Nous avons fait l'un et l'autre, mon cher Général, des pertes bien sensibles sur cette terre étrangère et malheureuse ; puissions-nous avoir l'espoir de revoir notre patrie. Mais si le passé me fait trouver le présent bien cruel, l'avenir ne me semble pas moins affreux.

J'espère demander et obtenir bientôt mon remplacement dans l'emploi qui me convient si peu maintenant.

Si je ne vous entretiens que de mes chagrins, mon cher Général, c'est que je connais votre âme, et que l'amitié que je vous ai vouée, m'en donne le droit.

Recevez l'assurance de mon bien sincère attachement.

signé Damas

25. Au Général de division Lanusse
Du 6 messidor 8 (25 juin 1800) (omis de passer à sa date)

La perte irréparable que l'armée a faite, citoyen Général, a inspiré le même sentiment à tout le monde ; le passé fait paraître le présent bien cruel et l'avenir semble effrayant.

Vous savez sans doute maintenant quel est le général qui commande l'armée ; son caractère, ses principes et ses talents vous sont également connus ; je vous envoie au surplus sa dernière profession de foi, sur laquelle je ne me permets aucune réflexion, par un même esprit de prudence que son auteur.

Vous recevrez officiellement cette adresse, en assez grande quantité pour la faire connaître à toutes les troupes sous vos ordres ; je ne doute pas qu'elle ne réunisse un accord de sentiment parfait.

signé Damas

26. Au Général en chef Menou
Du 11 messidor 8 (30 juin 1800)

Le citoyen Peyrusse (1), secrétaire du Général Kléber, m'a dit vous avoir remis, citoyen Général, tous les papiers qui appartiennent à la place de général en chef. Vous en avez assurément reçu infiniment plus que le général Kléber n'en a trouvé en prenant le commandement en chef de l'armée et il n'en reste aucun qui doive être considéré comme tel.

Le citoyen Peyrusse (1) m'a également assuré vous avoir remis tous les papiers originaux du Général Caffarelli, et je n'en ai pas un seul.

Comme je ne suppose pas que vous regardiez comme propriétés du commandement en chef de l'armée les extraits que le Général Kléber en a fait faire, je ne crois pas devoir en disposer plus que tous ceux qui lui sont absolument particuliers.

Je vous envoie copie de la première lettre du Général Bonaparte au Grand Vizir qui a donné lieu aux négociations et à la convention d'El-Arich.

Je ne vous remets pas ses instructions particulières au Général Kléber, vous en avez copie signée du Général Bonaparte.

J'ai donné moi-même à votre secrétaire les chiffres qui avaient été laissés au Général Kléber pour la correspondance avec le gouvernement.

signé Damas

(1) André PEYRUSSE (1774 - 1855) secrétaire particulier de Kléber puis commis auprès du trésorier de l'expédition d'Égypte Martin Roch Xavier Estève, il assurera le secrétariat des conférences du 21 au 23 juin 1801 pour régler l'évacuation des troupes commandées par le général Belliard ainsi que celles des services administratifs.

27. À M. Courtenay Beyle capitaine de vaisseau de sa Majesté Britannique

Du 28 messidor 8 (*17 juillet 1800*)

Je suis très fâché, Monsieur, de ne pouvoir en ce moment améliorer votre situation, mais le général en chef a pris la résolution de ne consentir votre échange qu'après le retour du citoyen Baudot, aide de camp du général Kléber, qui est retenu comme prisonnier au camp du grand Vizir par un manque de foi indigne de toute nation.

Un officier du bord de M. le Commodore Smith nommé M. Wreight qui vint ici il y a plus de 20 jours nous annonça le retour prochain du citoyen Baudot ; il assura même qu'il était parti avant lui de Jaffa pour se rendre par mer à Damiette, et cependant on n'en a encore aucune nouvelle. Si comme je le crois, M. Wreight a dit l'exacte vérité sur le départ du citoyen Baudot, vous devez sentir combien nous avons sujet d'être inquiet sur son sort ; je vous assure qu'aussitôt son retour qui a été annoncé depuis si longtemps, le Général en chef consentira votre échange avec le capitaine Martinet, comme il vous l'a promis.

Je suis avec considération, même

28. Au très honoré et très illustre parmi les princes Mourad Bey Mohamed

Du 1^{er} thermidor 8 (*20 juillet 1800*)

Excusez-moi si je n'ai pas répondu exactement aux lettres que vous m'avez envoyées, le chagrin extrême que m'a causé la perte d'un véritable ami, aussi illustre que malheureux, et le désir que j'avais de vous annoncer la réussite des demandes que vous avez faites au Général en chef sont cause de mon silence jusqu'à ce moment.

Je pense que vous serez satisfait de la manière dont Ibrahim Kiaya a terminé l'affaire que vous l'aviez chargé de traiter.

Le Général en chef a appris avec plaisir que vous lui faisiez l'envoi de 100 chameaux et 100 dromadaires, je vous en fais mon remerciement particulier ; c'est en nous aidant mutuellement que nous augmenterons nos forces.

Le Général en chef ne m'a pas encore fait connaître quand il vous enverrait les canons que vous demandez pour défendre Kosseir. Aussitôt qu'il aura donné l'ordre de le faire partir, je le ferai avec empressement puisque c'est pour nous mettre en état de défense contre les attaques des Anglais. Soyez assuré de mon estime et de mon amitié.

signé Damas

29. À Osman Bey Bardici

Du 2 thermidor 8 (*21 juillet 1800*)

Si je ne vous ai pas répondu plus tôt, mon Ami, ce n'est pas par indifférence mais parce que, n'ayant pas reçu votre lettre, je ne savais pas que vous m'eussiez écrit, et que, ne connaissant pas l'objet de votre demande au Général en chef, je ne pouvais pas le prier de vous l'accorder. Aussitôt que j'ai été instruit de ce que vous désiriez, j'en ai parlé au Général en chef qui a trouvé votre demande juste et a décidé que vous ne payeriez pas de miry pour cette année, ni en nature, ni en argent, pour le village de Chattoura.

J'ai en conséquence écrit au Général Donzelot de la part du Général en chef de ne rien exiger de ce village pour cette année et je suis sûr qu'effectivement il ne demandera rien.

La perte d'un véritable ami aussi illustre que malheureux m'a causé le plus grand chagrin qu'il soit possible d'avoir. Un tel malheur ne s'oublie ni ne se répare pas. Que Dieu veuille que vous n'en éprouviez jamais un semblable.

Je vous assure de mon estime et de mon amitié.

signé Damas

30. Au Général en chef Menou

Du 9 fructidor 8 (*27 août 1800*)

L'Ordonnateur en chef vient de me faire savoir, citoyen Général, que vous avez pris le 6 de ce mois un arrêté qui réduit à 2000 Livres par mois mes frais extraordinaires de bureau d'interprètes, de courriers etc. au lieu de 5000 auxquels ils étaient portés, et que sur ces 2000 Francs, j'en dois donner 1000 au sous-chef de l'état-major pour ses frais de table et ceux des officiers d'état-major.

Si vous craignez, citoyen Général, de fixer trop haut mes dépenses de chaque mois, laissez exécuter la loi du 2 thermidor an 2 sur la solde des troupes, dont l'article 10 du titre 7 dit que les frais de bureau du chef de l'état-major général de l'armée et ceux du commissaire ordonnateur en chef seront remboursés sur des états appuyés de pièces justificatives.

Je vous observe que les frais d'achats de toute espèce de fournitures pour le bureau, les appointements des interprètes et secrétaires, montent à 3000 Livres environ par mois non compris les frais de courriers et espions.

Je serais donc, d'après votre arrêté, le seul officier général qui, non seulement n'aurait pas d'indemnité de frais de table et de dépenses particulières auxquelles je suis assujéti par ma place, mais qui ne recevrait pas même les remboursements des dépenses de première nécessité dont vous me réduisez les frais tandis que vous les augmentez aux autres, et que vous donnez un traitement de table aux officiers d'état-major général et à ceux de la place.

Cet acte arbitraire, citoyen Général, montre trop évidemment la passion haineuse qui l'a fait naître ; et je ne vois dans cette distinction qu'une injuste partialité et un moyen grossièrement employé pour me forcer à me démettre d'une place qui me serait à charge.

Je vous déclare cependant, citoyen Général, que malgré que vous ne puissiez augmenter mes dégoûts, vous ne me contraindrez à quitter ma place qu'en me faisant reconnaître incapable de l'occuper ; mais comme je l'ai remplie avec honneur depuis un an, et que je ne parais pas également bûche aux yeux de tous, vous me ferez juger avant de me l'arracher.

Si je pouvais en cessant de servir sous vos ordres éviter les persécutions qui m'attendent, nos relations finiraient bientôt.

Au surplus, citoyen Général, quelles que soient les vexations que vous me prépariez, j'aurai le courage de les supporter, sans que le service dont je suis en charge en souffre.

signé Damas

31. Au Général en chef Menou

Du 19 fructidor 8 (*6 septembre 1800*)

Oui, citoyen Général, deux hommes peuvent s'estimer sans se convenir, mais il ne doit pas s'ensuivre la conséquence que celui qui a l'avantage du pouvoir, doive s'en servir pour opprimer l'autre.

Si vous eussiez voulu, citoyen Général, vous prêter à une explication que j'ai cherchée, et qui je n'en doute pas, se fut terminée à la satisfaction de tous deux, vous (*ne*) m'eussiez ménagé un traitement aussi peu juste que peu mérité. Comme vous, je n'ai d'autre but que le bien public, et quelles que soient mes opinions, je n'ai jamais la prétention de les croire exclusivement bonnes, et de les mettre en opposition avec celles auxquelles je dois être soumis par devoir.

Malgré que je sois moins jaloux, citoyen Général, de la conservation de ma place, que de mon honneur, comme dans cette circonstance ils tiennent l'un à l'autre, vous ne pouvez me les enlever tous deux, qu'en me faisant traduire devant un Conseil dont je réclame le jugement.
signé Damas

32. Au Même

Du 1^{er} complémentaire 8 (*18 septembre 1800*)

J'ai reçu, citoyen Général, l'ordre que vous m'avez envoyé de prendre le commandement du 2^e arrondissement ; aussitôt que j'aurai reçu vos instructions particulières, je m'y rendrai pour prendre connaissance de toutes les parties du service et vous en rendre un compte exact.

Je ferai toujours en sorte, citoyen Général, de mériter
signé Damas

33. Au Général Menou

Du 16 vendémiaire an Neuf (*8 octobre 1800*)

Je sens tellement, citoyen Général, l'importance de la publication du rapport des événements militaires qui se sont passés en Égypte depuis le traité d'El-Arich que je n'ai pas cessé d'y travailler depuis que j'eus l'honneur de vous dire dans notre dernière entrevue ce qu'il restait à faire, malgré que je ne me sois occupé qu'à classer les faits et nullement à la correction du style, ce dont je m'avoue incapable. Ce travail ne pourra être terminé que demain, et je vous le porterai moi-même.

S'il convient à la majorité de ceux qu'il intéresse, je serai grandement dédommagé des peines qu'il me coûte.

signé Damas

34. Au Ministre de la Guerre

Du 3 brumaire 9^e (*25 octobre 1800*)

J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyen Ministre, le rapport des événements militaires qui se sont passés en Égypte depuis la convention d'El-Arich jusqu'à l'époque de la mort du Général en chef Kléber.

Les occupations multipliées que donnèrent à ce général les circonstances extrêmement difficiles dans lesquelles l'armée s'est trouvée ne lui avaient laissé assez de temps que pour écrire la

première partie de ce rapport lorsqu'il succomba sous le fer d'un assassin ; je l'ai terminé par le récit historique des faits militaires et l'ai remis au Général Menou, tel que j'ai l'honneur de vous l'envoyer.

Je n'ai pu le faire plus tôt parce que jusqu'au départ du citoyen Leyer, aide de camp du général Kléber, et à qui j'ai remis le premier exemplaire pour vous, j'ai ignoré celui de tous les bâtiments pour France.

J'ai l'honneur de vous prévenir, citoyen Ministre, que le Général Menou ayant jugé convenable au bien du service de me faire remplacer dans les fonctions de chef de l'état-major général de l'armée par le Général Lagrange, je lui ai remis tout ce qui était relatif au service.

Je joins une copie de la lettre dans laquelle le Général Menou me prévient de mon changement de destination.

Je n'ai point à regretter d'avoir quitté des fonctions au-dessus de mes forces ; mais l'état d'inutilité dans lequel je me trouve à l'armée me permet de vous prier, citoyen Ministre, de changer ma destination.

Le commandement de la province de Benisouf qui m'est confié fut successivement celui d'un adjudant général ou d'un général de brigade ; et les avancements que le Général Menou a faits dans chacun de ces deux grades lui laissent toute facilité pour mon remplacement.

Si des motifs d'intérêts particuliers peuvent aussi mériter quelque considération lorsqu'ils ne sont nullement opposés à l'intérêt public, je vous prie, citoyen Ministre, d'y avoir égard. Une plus longue absence de France est extrêmement nuisible à mes intérêts les plus chers. L'éducation d'enfants au bas âge réclame divers soins si précieux pour la société.

Je vous supplie, citoyen Ministre, d'avoir égard à ma situation et de permettre que le chef de brigade Auguste Damas, mon frère, auquel je remets une dépêche vous rappelle l'objet de ma demande.
signé Damas

35. Au Ministre de la Guerre

Du 3 brumaire 9^e (25 octobre 1800)

J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyen Ministre, l'ordre du jour de l'armée d'Orient dans lequel a été inséré l'arrêté du Général Kléber qui m'a promu au grade de Général de division.

Si le Premier Consul m'en accorde la confirmation, je vous prie d'ordonner que la date de l'expédition de mon brevet soit de cette époque 15 fructidor an 7 (1^{er} septembre 1799).
signé Damas

36. Au très honoré et très illustre parmi les princes Mourad Bey Mohamed

Du 7 brumaire 9 (29 octobre 1800)

J'ai reçu, mon cher ami, votre lettre dans laquelle vous me témoignez de l'inquiétude sur les faux rapports qui ont été faits au Général Menou commandant l'armée en chef tant sur la descente des Anglais à Kosseir que sur ce qui est arrivé aux 3 pèlerins de Baufallout qui ont été pillés par les Arabes de Labbaddey pour avoir voulu se soustraire aux droits de douane.

Je vous assure que le général Menou est entièrement détrompé sur ce qui lui avait d'abord été dit d'exagéré à ce sujet et qu'il est convaincu de la vérité des éclaircissements que vous avez donné. Vous n'avez pas à craindre de voir diminuer en rien pour cela l'amitié qui vous lie aux Français. Quant à moi particulièrement, je suis trop bien persuadé de votre bonne foi pour avoir cru un seul instant qu'il y ait dans cette affaire quelque chose de votre faute. Je connais d'ailleurs assez la

méchanceté des hommes pour ne pas ajouter foi si légèrement aux mensonges ; et je regarderai toujours comme tel tout le mal que l'on dira de vous.

Je dois vous prévenir que le Général Menou a trouvé convenable de remettre les fonctions de chef de l'état-major général de l'armée entre les mains du Général de brigade Lagrange et que par conséquent je ne dois plus avoir de relations officielles avec vous pour le service de l'armée.

Je vous assure cependant, mon cher ami, que je prendrai toujours le plus grand intérêt à tout ce qui vous regarde et que je recevrai de vos nouvelles avec le plus grand plaisir.

Je vous assure de mon estime et de mon attachement.

signé Damas

37. Au Ministre de la Guerre

Du 10 brumaire 9 (*1^{er} novembre 1800*)

Cette lettre est la même qui est copiée à la page 26 (*lettre n° 34*) et dont un duplicata a été de nouveau envoyé ce jourd'hui au Ministre de la Guerre par le citoyen Auguste Damas.

signé Damas

38. Au Général en chef Moreau

Du 12 brumaire 9 (*3 novembre 1800*)

Je profite avec le plus grand plaisir, mon cher Général, du premier départ dont j'ai eu connaissance et du seul sûr jusqu'à présent depuis que le Général Menou commande l'armée en chef pour vous donner des nouvelles d'un malheureux habitant du désert relégué parmi les Arabes et auquel je me flatte cependant que vous preniez encore quelque intérêt.

Que vous êtes heureux d'être dispensé de donner particulièrement de vos nouvelles à vos amis ; le bruit de vos triomphes qui se répète sur les bords du Nil comme ceux du Danube et du Rhin, leur en apprend assez, pour qu'il ne leur reste plus de souhaits à former pour votre gloire.

Mais trêve de compliments quelques sincères qu'ils soient, je craindrais que vous ne prissiez pour flatterie ce qui ne vient que de l'amitié.

Je vous envoie copie du rapport des événements militaires qui nous ont retenus ici depuis la convention d'El-Arich ; notre malheureux ami Kléber n'en avait fait que la première partie lorsqu'il périt sous le fer d'un assassin ; j'ai terminé la seconde pour laquelle je vous demande indulgence, n'y voyez que le récit des faits militaires. Kléber voulait mêler les raisons et événements politiques qui ont déterminé ses résolutions, au rapport des opérations de guerre ; mais les affaires de l'armée qui lui ont pris une partie du temps qu'il donnait à ce travail, ne lui avaient pas permis de le terminer. Je désire infiniment qu'il soit connu tel qu'il est, et si vous n'y trouvez pas d'inconvénient, je vous prie de le faire imprimer en Allemagne si quelque considération personnelle empêchait qu'il le fût en France. J'en envoie une copie au Ministre de la Guerre ; j'en ai remis une au Général Menou qu'il aura, je pense, envoyée au Premier Consul ; mais je crois devoir à la mémoire du Général Kléber d'y donner le plus de publicité et je vous demande ce service à titre de son ami.

Je ne vous parle pas des désagréments particuliers que j'éprouve de la part de la jalousie du Général Menou. Loyer vous donnera tous les détails de sa conduite fausse et méchante.

Je vous prie d'une grâce avec la plus vive insistance, c'est de dire quelque chose pour me faire obtenir mon rappel que je demande au Ministre. Je ne suis d'aucune utilité ici. Je n'ai pas 200 hommes à commander dans une petite province dont un adjudant général puis un général de

brigade ont eu tour à tour le commandement ; on n'a pas osé me réformer totalement mais par le fait, je suis fort inutile.

Avec quel plaisir, je me verrai demander pour servir sous vos ordres, mon cher Général. Cette circonstance seule pourra me dédommager de la perte d'un ami dont vous savez trop bien apprécier les grandes qualités pour que j'entreprenne son éloge.

signé Damas

39. Au citoyen Lefebvre (1) commandant la 25^e de ligne

Du 18 brumaire 9 (*9 novembre 1800*)

Je viens de recevoir votre lettre du 13, mon cher Lefebvre (1). Les sentiments d'attachement et d'estime que vous et les officiers de votre corps manifestez pour la mémoire du Général Kléber, le père et l'âme des soldats, donnent un prix infini aux témoignages de votre reconnaissance pour lui ; ils sont extrêmement précieux à un vieil ami qui s'honorera toujours de ce titre et de suivre les traces d'un aussi grand modèle.

Veuillez rendre les expressions de ma sensibilité à vos braves compagnons d'arme et leur dire que la liste des souscripteurs pour un monument à élever en Égypte en l'honneur du Général Kléber est ouverte chez l'inspecteur Général aux Revues, Daure ; il n'a pas dépendu de moi d'en donner plus tôt et publiquement connaissance à l'armée ; je n'ai pas pu obtenir que cela fut annoncé à l'ordre du jour jusqu'à ce qu'enfin on ait été obligé de répéter ce que l'on apprenait officiellement avoir été fait en France en l'honneur du vainqueur d'Héliopolis.

L'ordre du jour du 17 vous apprendra qu'on s'est décidé à permettre l'érection d'un monument pour lequel ont déjà souscrit tous ceux qui comme vous et les officiers de votre corps conservent pour le Général Kléber des sentiments qu'il mérite si bien.

signé Damas

(1) Simon LEFEBVRE (Épinal 18.11.1768 - Floing 9.4.1822) Chef de brigade de la 25^e de ligne depuis le 19 juin 1799, il commande le fort de Ramanieh sur le Nil, en amont de Rosette. Il sera nommé général de brigade par Menou le 29 mai 1801 et confirmé à son retour en France le 14 décembre 1801. Il servira en Espagne et sera baron de l'Empire le 23 octobre 1811.

40. Au Général en chef Moreau

Du 3 frimaire 9 (*24 novembre 1800*)

J'essaie pour la seconde fois, mon cher Général, à vous donner des nouvelles d'un malheureux relégué dans les déserts depuis près de 3 ans.

Je n'ai pu le faire plus souvent depuis que le coup le plus affreux m'a privé de mon meilleur ami, parce que son indigne successeur m'a toujours laissé ignorer le départ des bâtiments et que la première occasion sûre que j'ai trouvée a été celle du départ de Loyer : mon frère qui est porteur de la présente vous détaillera verbalement tout ce que notre situation a d'intéressant. Je vais vous répéter l'abrégé que je vous en ai envoyé, dans l'incertitude qu'il vous soit parvenu.

On peut en ce moment tirer avantage de la possession de l'Égypte, mais en guerre, comme au jeu il faut profiter de la chance ; l'armée est au courant de sa solde, le soldat est bien vêtu et bien habillé ; nous sommes encore certains d'obtenir une ou deux victoires, mais il faut voir le lendemain d'ici à quelques mois, nous serons destinés à soutenir un assaut de peste plus ou moins violent et si le combat est opiniâtre, quoique vainqueurs, nous finirions par être traités en vaincus.

Je vous envoie copie du rapport des événements militaires qui nous ont retenu dans ce pays de malheur depuis la convention d'El-Arich jusqu'à l'époque où notre malheureux ami périt sous le fer d'un assassin ; Kléber n'avait eu le temps d'en terminer que la première partie, j'ai suppléé au

reste par le simple récit des faits militaires. Kléber voulait faire de ces événements aussi intéressants qu'extraordinaires un mémoire politique et militaire qui fit connaître à l'Europe sa conduite franche et raisonnée. Je désire beaucoup que ce rapport soit publié tel qu'il est et dans le cas où quelques considérations personnelles empêchassent qu'on ne le fit imprimer en France, je vous prie, si vous n'y trouvez pas d'inconvénients, de le faire faire en Allemagne.

J'en ai envoyé copie au Ministère de la Guerre et remis une au Général Menou, mais je dois à la mémoire de Kléber de lui donner une très grande publicité et vous m'aidez comme son ami à lui rendre ce service.

Je me dispense de vous entretenir des désagréments particuliers que me fait éprouver ici la basse jalousie de Menou ; il en fait ressentir les effets à tous ceux qui ont eu de l'attachement pour Kléber à qui il ne pardonnera jamais que Bonaparte ait donné le commandement de l'armée de préférence à lui. Au surplus l'homme est jugé pour ce qu'il vaut par tous ceux qui raisonnent ou qui ne font pas métier d'adulation ; une bassesse vaut auprès de lui le meilleur état de service, et il est honteux pour de vieux soldats qui ont toujours servi activement depuis le commencement de la guerre, d'avoir à obéir à un vieil imbécile qui après avoir resté pendant 8 campagnes à ne rien faire, débute par être le général en chef le plus indépendant et le plus puissant de toutes les armées de la République.

Il m'est impossible de supporter plus longtemps toutes les vexations du Baron de Menou, qui m'a d'ailleurs mis dans un état d'inutilité absolu.

J'ai à peine 200 hommes à commander dans une province qui le fut toujours par un adjudant général ou un général de brigade.

Quel bonheur pour moi, mon cher Général, si je pouvais obtenir un rappel que je demande au Ministre, et servir sous vos ordres. C'est le seul dédommagement que je puisse éprouver de la perte d'un ami dont vous connaissez les qualités aussi bien que moi.

Je ne vous prie pas de me donner de vos nouvelles particulièrement, peut-être n'en trouveriez vous pas le temps, puis le bruit de vos exploits et de votre triomphe m'en apprend assez ; vous ne laissez pas de souhait à fournir pour votre gloire, je ne vous désire qu'assez de santé pour la soutenir.
signé Damas

41. Au 1^{er} Consul Bonaparte

Du 6 frimaire an 9 (*27 novembre 1800*)

J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyen Consul, le rapport des événements militaires qui se sont passés en Égypte depuis le traité d'El-Arich jusqu'à l'époque de la mort du Général en chef Kléber. Ce général n'en avait écrit qu'une partie lorsqu'il périt sous le fer d'un assassin ; j'ai suppléé au reste par le récit exact des faits dans le même ordre qu'ils se sont succédés et j'ai remis ce rapport au Général Menou, tel que je vous l'envoie.

Permettez, citoyen Consul, que je joigne les témoignages particuliers de mon admiration pour vos éclatantes victoires à ceux du monde entier ; vos triomphes sont les précurseurs d'une paix depuis si longtemps désirée et nous annoncent que bientôt le sort de l'Égypte sera décidé ; je pense que plus tôt on la placera dans la balance politique et plus il y aura de poids ; la connaissance particulière que vous avez du pays et de ses ressources ainsi que la situation de l'armée vous font d'ailleurs mieux apprécier que moi la valeur de cette opinion.

Le Général Menou ayant jugé convenable au bien du service de me faire remplacer dans les fonctions de chef de l'état-major général de l'armée, j'ai l'honneur de vous adresser, citoyen Consul, copie de la lettre qu'il m'a écrite à ce sujet : elle vous fera juger le motif de mon déplacement.

Sentant parfaitement l'état d'inutilité dans lequel je me trouve à l'armée : je suis sans troupes à commander. Je vous supplie d'ordonner mon rappel et de me mettre dans le cas de rendre à ma patrie des services proportionnés à mon dévouement.

Je désire n'être plus réduit à rester témoins d'opérations militaires dont je ne partagerais ni les dangers ni la gloire.

Les promotions d'officiers généraux que le Général Menou a fait, lui laissent toute facilité pour donner à un autre le commandement de la province de Benisouf dans lequel j'ai remplacé le Général Zayonchek.

Les innovations et les changements répétés que le Général Menou a fait dans les individus et l'ordre des choses établi depuis le séjour des Français en Égypte et son nouveau système administratif opposé à tout ce qu'avaient fait ses prédécesseurs dans le commandement de l'armée déterminèrent les généraux Reynier, Lanusse, Verdier, Belliard et moi qui nous trouvèrent réunis au Caire à lui demander le 6 brumaire dernier (*28 octobre 1800*) une conférence sur tous ces objets que nous regardions comme très importants pour le salut de l'armée.

Le Général Menou prit d'abord les observations qu'on lui fit avec un peu d'aigreur ; après les avoir écouté avec plus d'attention, il les trouva judicieuses, dit qu'il les recevait avec reconnaissance et promit qu'il y ferait droit ; mais il n'y a pas encore eu égard depuis et il nous reste le regret de n'avoir pas été utile dans cette circonstance aux braves qui composent l'armée.

signé Damas

42. Au 1^{er} Consul Bonaparte

Du 6 frimaire an 9 (*27 novembre 1800*)

J'ai l'honneur de vous demander, citoyen Consul, la confirmation du grade de général de division auquel le Général Kléber m'a promu. Je vous prie d'ordonner que mon brevet soit daté du 15 fructidor an 7 (*1^{er} septembre 1799*) époque à laquelle l'arrêté du Général Kléber fut mis à l'ordre du jour de l'armée d'Orient.

signé Damas

43. Au très honoré et très illustre parmi les princes Mourad Bey Mohamed

Du 9 pluviôse 9 (*29 janvier 1801*)

J'ai reçu avec le plus grand plaisir de vos nouvelles par votre lettre du 23 du mois de Chabban dernier, je pense que les raisons qui vous ont déterminé à recevoir près de vous le Prince Mohamed Bey l'Alfy (*Mohamed Bey Al Alfi*) sont fort bonnes et qu'il est préférable qu'il soit avec un ami plutôt qu'avec nos ennemis.

Je ne sais si le Général Menou est de mon avis, je ne lui en ai point parlé dans la crainte qu'il ne trouve mauvais que je m'intéresse à cette affaire.

Je suis extrêmement peiné de ne pouvoir pas solliciter de lui ce que vous demandez pour le Prince Mohamed Bey l'Alfy (*Mohamed Bey Al Alfi*) et sa famille mais je crains de vous nuire en voulant vous servir.

Soyez persuadé que je prendrai toujours le plus vif intérêt pour tout ce qui vous regarde et que je conserve le même désir de pouvoir vous obliger quand je le pourrai.

Croyez, mon ami, à toute mon estime pour vous.

signé Damas

44. Au Général en chef Menou
Du 9 pluviôse an 9 (14 février 1801)

Étranger à la ruse et à l'intrigue, je suis résolu de souffrir les persécutions dans le silence plutôt que de lutter avec l'arme de la vérité contre la duplicité et le mensonge, les faussetés que vous avancez dans vos lettres au gouvernement publiées dans les derniers *Moniteur* venus de France, en vous attribuant des opérations militaires et administratives qui ne sont pas de vous mais bien l'œuvre de la prévoyance et du génie du Général Kléber, ne m'auraient pas déterminés non plus que ce qui m'est particulier à rompre le silence.

Mais votre ordre du jour d'hier qui porte l'empreinte de la noirceur la plus profonde et de la calomnie la plus atroce me force à vous demander de désigner clairement qui vous avez eu intention de dénoncer à l'indignation publique ?

Par quels affreuse méchanceté à la suite du récit de l'horrible attentat commis à Paris contre le premier soutien de la République (1), parlez-vous d'une faction étrangère qui fait ressentir ses effets jusqu'en Égypte, pour quelle raison citez-vous ensuite un extrait de gazette de Londres que vous aviez en votre possession depuis plus de 15 jours et dont vous aviez déjà donné connaissance à plusieurs individus, gazette dans laquelle la chose publique n'est qu'accessoire à vous, dont il n'est dit que le mal nécessaire pour vous donner du relief en parlant ainsi ; ces ennemis là vous servent à souhait.

Auriez-vous la noire intention de transformer en conspiration la démarche que firent près de vous le 6 brumaire dernier (28 octobre 1800) les 5 généraux de division pour vous faire dans vos innovations en tout genre des représentations aussi sages qu'utiles au bien de l'armée. Il ne vous appartient pas, Général, de qualifier ainsi cette conduite. Le Premier Consul qui doit maintenant être instruit de la vérité saura apprécier la pureté de nos intentions ; il reconnaîtra que le vrai conspirateur est celui qui veut perdre les vieux soldats de la République pour les punir de l'avoir trop bien servie ; mais une telle tactique est usée ; et sous une seule inculpation de vous aussi calomnieuse que ridicule, on ne croira pas complices du plus grand forfait des enfants de la Révolution qui l'ont servie avec le plus entier dévouement, qui en donnant journellement des preuves à la République et à son premier Magistrat que tous chérissent également et qui sont pénétrés de reconnaissance pour les bienfaits dont leur services ont été récompensés.

Par quelle méchante affection désignez-vous dans l'armée deux partis qui sont appelés colonistes et anticolonistes, personne avant que vous ne les eussiez créés en les connaissant. Les vrais défenseurs de la Colonie sont ceux qui par leurs travaux guerriers ont eu le plus de part à sa double conquête et qui en ont cimenté les bases de leur sang. Leur constance à rester, ses soutiens malgré les dégoûts dont vous les abreuvez pour les engager à l'abandonner sont la preuve évidente de leur attachement à la République ; et s'il existe une faction, ce ne peut être que celle de l'intrigue du cabinet contre la loyauté du guerrier.

Cette réfutation aussi fortement exprimée que l'injure a été vivement sentie, vous fournira peut-être matière à de nouvelles calomnies au lieu d'amener un désaveu digne de la franchise avec laquelle je m'exprime. C'est alors que je ferais tout pour mettre au plus grand jour votre duplicité en opposition à ma loyauté et que, de concert avec ceux que vous semblez désigner comme coupables, nous n'aurons pas de peine à faire reconnaître les vrais ennemis de la République, aux moyens qu'ils emploient pour la bouleverser et la détruire.

signé Damas

(1) Attentat de la rue Saint-Nicaise à Paris, le 24 décembre 1800, dirigé contre Bonaparte.

45. Au Général Menou

Du 2 ventôse an 9 (*21 février 1801*)

Je vous prévien, citoyen Général, que je me propose de partir du Caire sous peu de jours pour aller faire une tournée dans l'arrondissement que je commande ; veuillez me dire si vous avez quelqu'instruction particulière à me donner avant mon départ et si vous en voulez fixer l'époque. Je présume que la répartition de l'acompte demandé sur le miry a été envoyé directement à Benisouff car je suis le seul commandant d'arrondissement qui ne l'ai pas eu. Je pense que je ne recevrai plus maintenant malgré que je vous ais dit il y a 10 ou 12 jours que je n'attendais que cela pour partir.
signé Damas

46. Au Premier Consul Bonaparte

Du 2 ventôse 9 (*21 février 1801*)

Veillez, citoyen Consul, que je vous prie de distraire un moment d'attention des grands intérêts dont vous êtes occupés pour entendre des débats qui n'y sont pas totalement étrangers et qui intéressent essentiellement les chefs d'une armée dont vous êtes le père et dans lesquels vous seul pouvez être juge.

L'ordre du jour du 23 pluviôse (*12 février 1801*) que je joins ici a indigné tous les gens sensés et principalement ceux contre qui il semblait être dirigé, aussi chacun d'eux a-t-il répondu en raison de ce qu'il a éprouvé.

Je vous envoie, citoyen Consul, copie de ma lettre à ce sujet au Général Menou et de sa réponse ; mes expressions (*ne*) vous paraîtront peut-être pas mesurées mais il est impossible d'exprimer faiblement ce que l'on ressent aussi fortement.

Je ne me permettrai point sur cette affaire des détails aussi longs que désagréables ; les lettres de mes camarades vous apprendront ceux qui leur sont particuliers ; je ne vous dirai qu'un mot sur une partie de ceux qui me concernent.

Extrêmement sensible à la duplicité avec laquelle le Général Menou vous présente dans ses rapports officiels ma conduite de chef de l'état-major général de l'armée, je ne le suis pas moins à l'inutilité absolue dans laquelle il affecte de me laisser et aux désagréments continuels qu'il me fait éprouver. Il est encore devenu plus difficile que je serve utilement sous ses ordres depuis nos dernières discussions malgré le désaveu de sa réponse.

En vous demandant mon changement par ma lettre du 6 frimaire dernier (*27 novembre 1800*), j'ai eu l'honneur de vous envoyer, citoyen Consul, copie de celle dans laquelle le Général Menou me donnait les motifs de mon déplacement ; il ne devait donc pas chercher à faire entendre que j'avais donné ma démission pour quelques raisons particulières qui ne pussent être interprétées qu'à mon désavantage.

Le Général Menou après m'avoir dit qu'il ne trouvait rien à changer dans ce que j'avais écrit du rapport des derniers événements militaires arrivés en Égypte, dont je vous ai envoyé copie avec mes dernières dépêches, par le chef de brigade Damas, mon frère, devait aussi vous l'envoyer en entier tel que je le lui avais remis sans en rien tronquer et sans retrancher pour se l'attribuer toute la dernière partie dans laquelle je parle de la formation des troupes auxiliaires dont le Général Kléber avait créé les différents corps : vérité tellement évidente que c'est après la revue de la Légion grecque qu'il fut assassiné par l'homme qui épiait depuis longtemps l'occasion de le voir pour la première fois et de le bien connaître, afin de réussir dans son affreux dessein qu'il exécute quelques heures après.

Le souvenir de ce crime qui me fait pleurer un ami cher à la patrie, me donnerait, citoyen Consul, le droit de vous recommander d'être plus circonspect pour vous-même, si l'horrible attentat commis dernièrement contre votre personne ne vous faisait pas un devoir de veiller très scrupuleusement à la conservation du premier soutien de la République.

Vous venez d'éprouver que l'amour de tout un peuple ne suffit pas pour garantir de la méchanceté des scélérats qu'une trop grande confiance ne nous donne plus à l'avenir d'aussi cruelles inquiétudes.

Je vous salue respectueusement.

signé Damas

47. Au Général Moreau

Du 3 ventôse 9 (*22 février 1801*)

Quelque fatigué que vous soyez, mon cher Général, d'entendre célébrer vos triomphes, permettez que je vous en parle au moins pour vous assurer que personne n'est plus sensible que moi à votre gloire, et n'en éprouve une satisfaction plus sincère.

Tandis que vous remportez des victoires éclatantes qui décident du sort de l'Europe, nous luttons ici contre l'intrigue et la peste, il n'est sorte de noirceur que ne nous fasse notre musulman de Général en chef, et de perfidie et de bassesse qu'il n'emploie pour chercher à nous perdre, Reynier, Lanusse, Belliard et moi. Il vient par ordre du jour du 23 pluviôse dernier (*12 février 1801*) dont je vous envoie copie, de tenter à nous dénoncer comme conspirateurs d'une manière aussi insidieuse que ridicule. Nous sommes bien persuadés que les calomnies du Baron de Menou ne peuvent en un instant nous faire perdre une réputation d'honneur acquise par 8 ou 10 années d'une conduite publique irréprochable, mais il vaut mieux s'éloigner des méchants que de lutter contre eux sans repos et sans avantage.

Nous avons demandé tous notre changement et envoyé au 1^{er} Consul copie de notre réponse aux perfidies de Menou. Vous verrez par la mienne qu'il est impossible que je serve plus longtemps sous ses ordres ; rendez moi le service de me faire rappeler, fusse même pour rester sans emploi.

Je préférerais 100 fois avoir à combattre chaque jour plutôt que de vivre dans de pareilles anxiétés.

Menou a dit à chacun de nous la même chose, il évite de répondre aux reproches fondés que nous lui faisons particulièrement.

Pourrait-il s'excuser par exemple d'avoir tronqué le rapport des derniers événements arrivés en Égypte, de s'attribuer aussi injustement la formation des troupes auxiliaires, la solde de l'armée mise au courant, son habillement etc.

Qu'a-t-il à répondre quand je lui demande pourquoi il présente ma retraite de chef d'état-major général de l'armée d'une manière aussi insidieuse, tandis que je suis muni de sa lettre par laquelle il me dit qu'une incompatibilité de caractère le force à m'employer d'une autre manière ; malgré que j'aie de fortes raisons d'être satisfait de ce divorce, je n'aurais certainement pas donné prétexte à de méchantes interprétations en donnant moi-même ma démission, je connais trop bien l'homme.

Mais excusez, mon cher Général, si je vous entretiens si longuement d'un sujet aussi peu agréable, l'amitié que vous m'avez témoignée me donne cette confiance, persuadé que vous prenez encore assez d'intérêt à ce qui me concerne pour m'aider à sortir du vilain borborygme où je suis empêtré si fort contre mon gré.

Auguste qui j'espère est arrivé heureusement, vous aura remis ma lettre du 3 frimaire dernier (*24 novembre 1800*). Il vous aura aussi donné des détails sur notre situation ; la peste qui commence déjà ses ravages ne l'embellit pas, c'est la première fois depuis que nous sommes en Égypte qu'elle se manifeste si tôt au Caire où nous avons tous les jours de nouveaux accidents depuis un mois. Si cette contagion se développe avec un peu de force pendant 4 mois que nous avons encore à redouter, il est à craindre qu'elle ne nous coûte plus cher qu'une campagne active contre l'ennemi du dehors qui fait aussi dit-on ses préparatifs pour nous harceler de son côté : il est à présumer que nous aurons à

repousser une descente des Anglais sur nos côtes et à nous défendre contre l'armée du grand Vizir. Je ne doute pas que nous ne soyons vainqueurs mais après nous aurons grand besoin de réparer nos pertes. Quoiqu'inutile dans ce pays où je suis pour ainsi dire sans commandement, je veux au moins combattre comme soldat dans cette lutte pénible, mais après je désire revoir mon pays, ma famille, et mes amis ; cette pensée ne peut me quitter, contribuez à me faire jouir de ce bonheur, et croyez à toute ma reconnaissance.

Soyez assuré de mon sincère et entier attachement.

signé Damas

48. Au Ministre de la Guerre

Du 3 ventôse 9 (22 février 1801)

La publicité donnée au rapport des événements militaires qui ont précédé, accompagné et suivi la convention d'El-Arich, et leur analogie avec la mémoire du Général Kléber, me font un devoir de relever quelques omissions importantes au récit imprimé dans *Le Moniteur*, la dernière partie de ce que j'ai écrit, de ce rapport dans laquelle il est parlé de la formation des différents corps de troupes auxiliaires a été supprimée et cependant leur création, couvrant l'habillement de l'armée et les ressources pour mettre sa solde au courant, sont entièrement l'œuvre du Général Kléber.

Dans la crainte, citoyen Ministre, que les exemplaires du rapport de ces derniers événements que je vous ai envoyés par le citoyen Loyer, aide de camp, et le chef de brigade Damas, mon frère, ne vous soient pas parvenus, je vous l'envoie tel que je l'ai remis au Général Menou et qu'il a été imprimé et distribué à l'armée par son ordre.

Ce général m'ayant défendu de donner de la publicité au traité du Général Kléber avec Mourad Bey, il n'a point été imprimé, je vous en envoie également copie.

J'ai eu l'honneur de vous prévenir, citoyen Ministre, par mes dernières dépêches, que le Général Menou m'avait remplacé dans les fonctions de chef de l'état-major général de l'armée, et de vous envoyer copie de la lettre qu'il m'écrivait à ce sujet. J'ai cependant vu avec surprise que dans sa correspondance officielle imprimée dans *Le Moniteur*, il faisait entendre que j'avais donné ma démission pour des raisons qui pourraient m'être aussi défavorables qu'elles sont contraires à mes principes.

Je continue d'être à cette armée dans un état d'inutilité qui m'engage à vous renouveler la demande que je vous ai faite de mon changement.

Je vous prie, citoyen Ministre, de me le faire obtenir du Premier Consul, je ne désire rien plus que de donner encore des preuves du désir que j'ai d'être utile à la République.

signé Damas

49. Au citoyen Damas, chef de brigade

Du 4 ventôse 9 (23 février 1801)

Nous venons d'éprouver, mon ami, une nouvelle et atroce Baronnade à laquelle nous avons répondu chacun particulièrement suivant ce que nous avons ressenti ; Reynier, Lanusse et moi avons dit des choses un peu plus fortes que Belliard qui n'avait pas d'aussi forts griefs à reprocher, et qui d'ailleurs est comme tu le sais d'un caractère plus patient. Je t'envoie un exemplaire de l'injure publiée dans l'ordre du jour du 23 pluviôse (12 février 1801) et copie de ma réponse, celle des 2 premiers camarades est dans le même genre. Tu peux au surplus te faire une idée de ce qu'ils ont dit en te figurant une conversation dans laquelle Reynier tiendrait Menou par la boutonnière de son habit et le forcerait d'entendre jusqu'au bout tous les reproches fondés qu'il aurait à lui faire et

lui en demanderait explication avec ténacité. Lanusse pourrait être représenté lui parlant le sabre à la main et lui demandant raison des injures, Belliard lui disant le chapeau à la main : mais que vous ais-je fait pour me traiter ainsi ? Et moi, rétorquant ses fourberies lui montrant l'index et lui faisant sentir toutes ses noirceurs.

Nous avons écrit chacun au Premier Consul à ce sujet en lui envoyant copie de nos lettres à Menou et demandant notre rappel ; je me plains aussi de ce que notre renégat a eu l'impudence de s'attribuer dans ses lettres officielles, la formation des troupes auxiliaires, l'habillement de l'armée et l'acquittement de sa solde arriérée etc. toutes opérations qui sont de Kléber.

Tu verras aussi que son infâme ordre du jour a eu pour but de noircir la mémoire de Kléber, le lâche sait bien qu'on ne peut pas lui répondre maintenant. Il a aussi présenté ma retraite de chef d'état-major général de la manière la plus astucieuse, voulant faire entendre que j'avais donné ma démission pour cause de différence d'opinion politique, tandis que c'est lui qui a avancé la sottise raison d'incompatibilité d'humeur pour me faire remplacer.

Le rapport des événements militaires qui ont suivi la rupture de la convention d'El-Arich a été tronqué, on n'a pas imprimé la dernière partie dans laquelle je parle de la création des légions auxiliaires et de l'état avantageux dans lequel l'armée était rétablie. Tu vois combien il est essentiel que la vérité soit connue et que les exemplaires signés de moi soient répandus, Menou ayant signé seul le rapport qu'il a envoyé.

La publication de ses lettres officielles dans *les Moniteurs* nous fait penser que le Premier Consul voulait être instruit de la vérité en faisant ainsi connaître publiquement ce que Menou disait pour que l'on pût y répondre. Il est extrêmement important que tu me donnes des nouvelles et que tu entres dans des détails sur tout ce qui nous intéresse dans notre pénible position.

J'ai écrit à Moreau mais je suis sûr que s'il n'est pas à Paris au moment où il recevra ma lettre, il ne fera rien pour moi malgré que je compte sur ses bonnes intentions ; mais, trop occupé des grands intérêts de l'Europe et environné de gloire, il ne descendra pas jusqu'aux affaires particulières.

signé Damas

50. Au Général de division Dugua, Préfet du Calvados

Du 7 ventôse 9 (26 février 1801)

Votre lettre du 19 nivôse dernier (9 janvier 1801), mon cher Général, est la première et la seule que j'ai reçue de vous depuis votre départ ; elle fut apportée par le chebeck le *Good-Union* parti de Toulon le 10 pluviôse (30 janvier 1801) et entré dans le port d'Alexandrie le 3 ventôse (22 février 1801).

Je suis fort aise que vous ayez un commandement qui vous convienne, et que le Premier Consul vous ait aussi bien accueilli. Je lui écris pour demander mon rappel ; je souffre horriblement au moral d'être si longtemps éloigné des miens et en but à la persécution d'un méchant, puissant, jaloux et haineux. Il suffit d'avoir été l'ami de Kléber ou d'avoir quelque respect pour sa mémoire, pour avoir titre à l'inimitié du Général Menou dont on obtient tout en calomniant son prédécesseur ; vous sentez que j'ai plus qu'aucun autre accumulé toute sa haine sur ma tête, il en a donné une première preuve en me remplaçant dans mes fonctions de chef de l'état-major pour cause d'incompatibilité d'humeur, m'a-t-il dit, quoique ce divorce ne m'ait pas été extrêmement sensible par son motif. Je n'en ai pas moins de reproches à faire au Général Abdallah d'avoir donné à entendre dans ses rapports officiels que je m'étais démis de ma place pour cause de différence d'opinion.

Ce qui me console dans ma disgrâce c'est d'avoir des compagnons d'infortune qui ne se désespèrent pas plus que moi de la défaveur de Notre Sultan.

Les généraux Reynier, Lanusse et Belliard ont chacun de forts griefs à lui reprocher. Belliard seul le voit à cause des relations que lui donne le commandement du Caire. Je commande, moi, les provinces de Benisouef et Fayoum, où il n'y a comme bien vous pensez, que très peu de troupes ; on n'a pas voulu me laisser tout à fait sans emploi, et voilà pourquoi on m'a fait succéder au commandement du Général Zayonchek qui a le mérite d'avoir dit les premières horreurs de Kléber après sa mort et à qui il a mieux convenu d'être à Rosette. Nous avons demandé tous notre changement et nous espérons l'obtenir ; quant à moi particulièrement, personne n'y a plus de droit ; inutile ici, je suis indispensable à ma famille et j'ai toujours besoin de prendre les eaux thermales. Si quelque occasion se présente de parler ou d'écrire à quelques uns de ceux qui approchent le 1^{er} Consul, rendez-moi le service de parler de mon rappel. Vous sentez ce que je dois souffrir ici. Le coup de poignard qui a assassiné Kléber me tue chaque jour et la maladie du pays me gagne.

Mon frère qui avait été renvoyé ici y apprit en arrivant la mort de Kléber. Il a obtenu d'en repartir mais j'ignore s'il est arrivé. Verdier qui est parti en même temps que lui le 19 nivôse (9 janvier 1801) a été pris, dit-on, par les Turcs ou les Anglais, nous n'avons pas de détails.

Nous avons commencé la campagne contre la peste ; il y a plus d'un mois qu'il y a des accidents journaliers au Caire et quelquefois 8, 10 et jusqu'à 15 par jour, les deux tiers à peu près en meurent ; je vais me sauver dans un commandement pour éviter cet ennemi que je craindrais de ne pas combattre avec succès ; nous avons encore 4 mois à la redouter (ceci pour vous seul).

Il est arrivé 2 frégates il y a 15 à 20 jours qui nous ont causé une grande joie par l'espoir que nous avons d'en voir venir d'autres chargées de troupes ; celles-ci portaient 500 à 600 conscrits, mais ils ne sont pas encore acclimatés et dans quelques mois, nous aurons besoin d'un renfort plus considérable.

Je vous envoie un rapport des événements arrivés en Égypte depuis la convention d'El-Arich tel que je l'ai remis au Général Menou qui s'est permis d'en retrancher ce qu'il a voulu en l'envoyant au gouvernement pour s'attribuer l'honneur de quelques opérations qui ne sont pas de lui. Il dit par exemple, avec une effronterie sans égale, que c'est lui qui a formé les corps auxiliaires tandis que c'est Kléber qui les créa pendant et depuis le siège du Caire, vérité si évidente que c'est le jour qu'il passa la revue de la Légion grecque qu'il fut assassiné par l'Alepois qui le suivit tout le temps qu'il fut sorti de chez lui jusqu'au moment où il le poignarda. L'habillement de l'armée n'est pas plus du fait du Général Menou que l'acquit de toute sa solde arriérée qui fut payée avec les impositions que le siège du Caire et les insurrections dans différentes parties de l'Égypte permirent à Kléber de lever.

Abdallah au contraire bouleversa tout en arrivant au commandement, ne consulta personne de ceux qui n'ayant pas comme lui continuellement resté dans leur harem, pouvaient lui donner des avis salutaires. On lui fit des observations qu'il n'écouta pas et finit par se mettre tout le monde à dos, en voulant commander l'armée comme on préside un comité de Sûreté générale. Chacun a ses espions qui vont rendre compte fidèle de ce qu'ils entendent et cela n'empêche personne de parler, parce qu'on ne dit que des vérités évidentes.

Voilà, mon cher Général, l'état dans lequel nous vivons. Les généraux de division qui sont au Caire se voient tous les jours, une partie des généraux de brigade et des chefs de corps pensent comme eux mais on ne se parle presque pas d'affaire pour ne pas avoir l'air de vouloir former des partis ; nous sommes d'une circonspection que le chef ne garde pas de son côté, entouré des Valentins (1), Robin (2), Destaing etc. et autres flagorneurs de cette espèce. On se permet assez publiquement des propos fort peu mesurés contre nous qui les méprisons et attendons patiemment l'effet de nos demandes au gouvernement.

signé Damas

(1) François VALENTIN (La-Roche-des-Arnauds 29.10.1763 - Soissons 13.11.1822) Général de brigade provisoire nommé par Menou le 23 septembre 1800 et confirmé le 14 décembre 1801. Il servira au siège de Gaète en 1805 et sera

grièvement blessé à Raab le 14 juin 1809. Baron de l'Empire le 9 décembre 1809, il sera admis à la retraite en septembre 1812 après avoir été blessé à Polotsk le 18 août 1812.

(2) Antoine Joseph ROBIN (Dortan 3.7.1761 - Lyon 12.6.1808) Général de brigade provisoire sur le champ de bataille de Sediman le 7 octobre 1798, confirmé le 1^{er} février 1799, il sera nommé général de division provisoire par Menou le 15 avril 1801 et confirmé le 14 décembre 1801. Sourd et aveugle, il sera admis à la retraite en avril 1806.

51. Au Général Dufalgua (*Marie François Auguste CAFFARELLI*)

Du 10 ventôse 9 (*1^{er} mars 1801*)

Je pense que vous n'avez pas reçu, mon cher Général, les 2 lettres que je vous ai écrites depuis mon séjour en Égypte, puisque je n'y ai pas de réponse.

Je vous donnais de bien tristes nouvelles en vous annonçant la perte de 2 hommes également célèbres par leurs talents et leurs vertus.

La première avait de plus pour vous le même degré de sensibilité que m'a fait éprouver la seconde. Kléber périt sous mes yeux du coup que lui porta un vil assassin, il fut mort aussitôt que frappé. Je n'ai pas eu depuis ce temps un moment de tranquillité ; l'amitié qui nous liait, est un titre de proscription auprès de son successeur dont la méchanceté ne cesse de me poursuivre ; tous ceux qui montrent quelques attachement à la mémoire de notre malheureux ami s'attirent son inimitié. Les Généraux Reynier, Lanusse, Belliard et quelques autres partagent avec moi sa haine et sa jalousie. Il serait très avantageux pour le bien de l'armée que le Premier Consul nous accordât notre changement que nous lui avons demandé, ou qu'il envoyât ici un général en chef plus conciliant, plus habitué à l'activité de la guerre, et qui ait plus de franchise et moins de défiance, mais surtout pris ailleurs que dans l'armée d'Orient.

Permettez, mon cher Général, que je vous parle un peu de ce qui m'est particulier, et commun avec la mémoire de Kléber.

Lorsque le Général Menou me fit remplacer dans la fonction de chef de l'état-major de l'armée et me donna d'autres raisons que celle d'incompatibilité d'humeur, en me disant que je ne voyais pas le moyen d'arriver au bien de la même manière que lui quoique j'en aie le même désir et qu'en conséquence il était obligé de faire cesser nos relations immédiates. Cependant je vois dans ses lettres officielles qu'il fait entendre que j'ai donné ma démission pour des raisons qui pourraient être extrêmement à mon désavantage si elles étaient interprétées comme il les présente.

Il s'attribue dans les rapports plusieurs opérations militaires et administratives qui sont toutes du Général Kléber, telles que l'habillement total de l'armée, sa solde au courant, la formation des troupes auxiliaires etc. Il a en conséquence, supprimé du rapport des événements qui se sont passés en Égypte depuis la convention d'El-Arich, tout ce qui lui convenait de prendre pour lui. Je vous envoie ce rapport tel que je l'ai remis au Général Menou, et tel qu'il a été imprimé et distribué à l'armée par son ordre ; vous verrez ce qui a été tronqué de la dernière partie que j'en ai écrit.

Le Général Menou qui jusqu'à ce qu'il vint prendre le commandement en chef de l'armée, était constamment resté dans son harem à Rosette, pouvait bien se contenter de la gloire après laquelle il courrait, sans anticiper sur celle de son prédécesseur ; il en dit quelque fois du bien publiquement depuis qu'il a appris que le gouvernement avait rendu de grands honneurs à sa mémoire mais il cherche à en ternir sourdement la réputation par des moyens bien peu délicats.

L'ordre du jour du 23 pluviôse dernier (*12 février 1801*) est la preuve de sa noirceur, il nous attaque indirectement tous ; les Généraux Reynier, Lanusse, Belliard et moi lui avons écrit le lendemain de sa publicité pour lui reprocher sa méchante intention. Il nous a fait une réponse aussi vague qu'insignifiante et la même à tous, dans laquelle il dit n'avoir eu nullement l'intention de parler de nous. Content de ce désaveu, nous avons fait cesser là notre discussion ; je désire bien que ce soit la dernière en attendant mon rappel.

L'inutilité presque absolue dans laquelle je suis ici me fait espérer que le 1^{er} Consul me l'accordera. Rendez-moi le service essentiel de lui en parler si vous en trouvez l'occasion. Je ne parle pas des intérêts particuliers qui m'appellent auprès de ma famille, je sais qu'ils doivent se taire devant ceux de la chose publique, mais cependant lorsqu'ils n'y sont nullement opposés, on peut les compter pour quelque chose.

Je vous entretiens bien longuement d'affaires étrangères à vos grandes occupations mais il est difficile d'être concis quand on parle de choses que l'on ressent si vivement. Je souffre extrêmement d'être éloigné depuis 3 ans de mes intérêts les plus chers, et le plus grand service que vous puissiez me rendre, est de m'aider à m'en rapprocher.

Donnez-moi de vos nouvelles, apprenez m'en qui m'intéressent et croyez à tout mon attachement.
signé Damas

52. Au Général en chef Menou

Du 12 ventôse 9 (*3 mars 1801*)

Le chef de brigade Eppler (1) vient de m'apprendre, citoyen Général, que l'état de la contribution du 2^e arrondissement lui avait été envoyé directement à Benisouef.

Je crois cependant utile que j'y aille faire une tournée pour en hâter la perception. Je me propose en conséquence de partir après demain.

Veuillez me faire savoir si vous avez à me donner des instructions que je doive prendre avant mon départ.

signé Damas

(1) Georges Henri EPPLER (Strasbourg 15.7.1760 - Altkirch 2.4.1806) Chef de brigade de la 21^e légère le 29 octobre 1798, il sera blessé à Canope le 21 mars 1801 et nommé provisoirement général de brigade par Menou le 27 avril 1801. Confirmé le 14 décembre 1801, il servira à Austerlitz et décédera l'année suivante.

53. Au Général en chef Menou

Du 14 ventôse 9 (*5 mars 1801*)

Mes services ne pouvant plus être utilisés dans le 2^e arrondissement, je vous prie, citoyen Général, de m'employer d'une manière active dans ce moment où toute l'armée se met en campagne pour repousser les efforts combinés de l'ennemi.

Je serais extrêmement peiné de rester inutile témoin de ses opérations, sans en partager les dangers et la gloire.

signé Damas

54. À l'adjudant commandant Duchaume (1)

Du 16 floréal 9^e (*6 mai 1801*)

Je suis très sensible aux choses obligeantes que vous me dites sur la position fâcheuse dans laquelle je me trouve ; elles me font d'autant plus de plaisir que je suis convaincu de la sincérité avec laquelle vous me parlez. Je pense au surplus que les disgrâces momentanées auxquelles nous sommes tous exposés serviront un jour à nous honorer dans l'esprit des gens de bien, des militaires et des hommes de bon sens et de bonne foi ; que fait l'opinion des méchants ou des dupes.

Nous savons que l'ignorance et la perfidie ont répandus sur le compte du Général Reynier et sur le mien, des calomnies qu'il est si aisé de démentir, que l'évidence de leur fausseté est aussi visible que le soleil, pour qui veut un peu raisonner. Les faits existent, ils ont eu toute l'armée pour témoins, il ne s'agit que de les citer.

Les revers de l'affaire du 30 (*21 mars 1801*) tient autant aux mauvaises dispositions antérieures qu'à celles de ce malheureux jour. Si le Général en chef Menou qui apprit au Caire le 13 (*4 mars 1801*) qu'une escadre de 150 voiles anglaises paraissait sur les côtes d'Alexandrie, avait à l'exemple des Généraux Bonaparte & Kléber réuni toute son armée sur le point menacé, suivant les instances que lui firent les généraux de division, principalement le Général Reynier, au lieu d'envoyer ce dernier à Belbeis avec ses troupes, d'en faire partir d'autres pour Damiette et d'en retenir une partie au Caire. Toutes les troupes disponibles au nombre de 10000 hommes auraient pu être réunies à Alexandrie le 19 (*10 mars 1801*) et combattre l'ennemi le 20 (*11 mars 1801*) avec un avantage infaillible, nous aurions eu grande supériorité de cavalerie, d'artillerie de position et de terrain, et les Anglais étaient culbutés dans la mer. L'armée se serait couverte de gloire et nous n'aurions pas eu à combattre les Osmanlis au devant desquels on aurait d'ailleurs eu le temps de marcher et de rester, comme l'événement l'a prouvé, puisqu'ils ont été plus d'un mois à se mettre en route après le débarquement.

Mais au lieu de cela, l'ennemi ne trouve que 1500 à 1600 hommes qui après s'être battus avec le plus grand courage, sont accablés ; par le nombre et obligés de se replier sous les murs d'Alexandrie ; du 13 au 20 (*4 au 11 mars 1801*) l'ennemi met 12000 à 15000 hommes à terre au moins, avec de l'artillerie qu'il a eu le temps d'atteler. Le Général Lanusse à qui il avait été ordonné d'attendre de nouveaux ordres à Ramanieh ne recevant d'autres nouvelles que le bruit du canon, en part cependant avec ses troupes qui ne peuvent être réunies à Alexandrie que le 20. Le 21 (*12 mars 1801*), l'ennemi se met en marche de sa position de l'embarcadère et vient camper à portée de canon de nos avant-postes qui étaient placés dans la position qu'il occupe maintenant. Le 22 (*13 mars 1801*), les 4000 à 5000 qui composaient les divisions Friant et Lanusse se réunirent dans cette position que l'ennemi vient attaquer avec ses 15000 à 16000 hommes. On se bat avec le grand acharnement mais enfin forcé de céder au nombre, on l'est aussi d'abandonner le champ de bataille et la position à l'ennemi. Il devient maître du débouché de la route de Béda par la digue et se retranche aussitôt dans cette excellente position, la droite à la mer, la gauche au lac Madieh et le front sur une hauteur qui domine une plaine qui s'étend tout le long de sa ligne et se fortifie par des redoutes et des ouvrages bien flanqués qu'il a le temps de faire pendant 8 jours encore et d'armer avec l'artillerie de ses vaisseaux, avant que l'armée ne soit réunie pour l'attaquer. Il avait en outre une grande quantité de chaloupes canonnières sur la mer et le lac Madieh qui protégeaient ses flancs. Enfin dans la journée du 29 (*20 mars 1801*) les troupes arrivent. Le Général Menou croit bien reconnaître la position ennemie en allant jusqu'à nos avant-postes sans dignité avec une robe de chambre et un bonnet de police dans la crainte d'être reconnu des vedettes ennemies, et armé d'une lunette au lieu de parcourir toute la ligne à cheval et dans le plus grand détail. De retour chez lui, il sent qu'il est incapable d'ordonner les dispositions de l'attaque pour le lendemain, et fait demander par son chef d'état-major au Général Lanusse un plan d'attaque ; Lanusse qui connaissait parfaitement la position concerta le projet avec le Général Reynier et moi qui avions été reconnaître le terrain dans tous ses détails, et le remet au Général Lagrange.

Tous les militaires qui connaissaient la position sentaient qu'il n'était possible de réussir qu'en forçant la droite de l'ennemi qui était son point le plus attaquable. Le Général Menou parût le sentir et s'occupa de rédiger en ordre du jour le projet d'attaquer qui lui avait été remis dont il changea les détails pour les accommoder à la convenance de ceux qu'il voulait toujours s'attacher par des prédilections, sans s'occuper si elles pouvaient être funestes à la chose publique (mais l'intrigue avec cet homme marche avant tout). C'est ainsi qu'il fit une espèce de division séparée pour le Général Destaing qui aurait dû être directement sous les ordres du Général Rampon, et tous les 2 peut-être sous ceux de Lanusse par la raison que ni l'un ni l'autre ne connaissaient le terrain ;

aussi l'attaque devant commencer avant le jour, chacun ne prit pas sa direction. La division Rampon appuya trop sur celle de Lanusse et Destaing qui devait faire l'avant-garde de Rampon s'en trouva trop isolé et laissa conséquemment entre eux trop d'intervalle. Le Général Valentin qui devait suivre la mer pour tourner le camp romain qui appuyait la droite de l'ennemi se jeta trop à droite et se mêla avec la brigade du Général Silly ; le Général Lanusse qui était à la droite de sa division s'aperçut de la maladresse de Valentin qui était à pied derrière la troupe encore formée en colonne, il courut vite pour réparer le mal qu'il voyait devoir résulter de cette erreur, et fut blessé mortellement en arrivant à la brigade de Valentin. La confusion se mit dans les troupes lors de l'attaque, la résistance et le feu de l'ennemi les forcèrent à plier et le désordre s'en mêla ; au lieu de songer à le rétablir, le Général en chef que l'on prévint de la blessure des Généraux Lanusse et Silly laissa le tout aller sans donner d'ordres particuliers, que celui à la cavalerie de charger ; elle le fit si fort à contre temps et avec tant de valeur qu'elle fut détruite très promptement, la moitié au moins fut livrée de combat, la plupart des chefs tués ou blessés, et les chevaux en retournant augmentèrent le désordre de l'infanterie.

Le Général Reynier qui n'avait pas vu donner au Général en chef l'ordre de cette mauvaise manœuvre parce qu'il s'occupait des moyens d'organiser une nouvelle attaque sur la droite de l'ennemi que ce mouvement de cavalerie empêcha, ne put s'y opposer à temps. Menou ne disait autre chose que, en avant, quand il voyait de l'infanterie, et, chargez, quand c'était de la cavalerie qu'il rencontrait, il ne savait ni où étaient les divisions, ni sa droite, ni sa gauche. Enfin après avoir fait tenir les troupes près de 2 heures sous le feu de l'ennemi sans but raisonnable, il ordonna la retraite ; elle se fit dans le meilleur ordre et nous revinrent prendre la position d'où nous étions parti : quoique notre gauche n'ait pas réussi dans son attaque, la droite à qui l'on reproche de n'avoir pas donné, n'a pas moins perdu autant de monde que la gauche. La division Reynier qui n'était composée que de la 85^e et de la 13^e a eu près de 200 tant tués que blessés, la 85^e seule en a eu près de 150 par la seule disposition du Général Menou qui lui donna particulièrement l'ordre de se porter en avant lorsque cela était aussi inutile que mauvais. Je suis pour mon compte resté pendant une partie de l'action avec 2 bataillons de la 13^e et 2 pièces de 8, occupant au moins 5000 à 6000 hommes de l'ennemi dans une position d'où ils pouvaient venir se porter tout à fait sur les derrières de notre armée, si on ne les eût pas contenus, et voilà ce que l'on appelle trahir. Aussi n'y a-t-il que les méchants ou les dupes trompés par les perfidies de Menou ou gagnés par ses gratifications et ses brevets qui feignent de croire à la trahison imputée par le renégat Baron de Menou, nourri de l'intrigue de Cour, aux francs et loyaux serviteurs de leur patrie, qui sont pénétrés de reconnaissance pour les bienfaits qu'ils tiennent de la Révolution en récompense des services qu'ils ont rendus, et qui aiment plutôt tous souffrir de la persécution de ce nouveau Robespierre que de lutter contre lui avec les armes de la perfidie et du mensonge ; persuadés que quelque chose qui arrive, la vérité sera connue, et les vrais traîtres démasqués.

Je vous donne des détails que j'espère pouvoir développer davantage encore pour les faire connaître à toute la France.

signé Damas

(1) Jacques Paul MARCHAND DUCHAUME (Poitiers 5.5.1767 - décédé après 2.1813) Fils de Jean Baptiste Marchand Du Chaume, procureur, et de Julie Félicité, née Chasseloup de Lamothe, Duchaume est soldat au 52^e régiment en septembre 1785, caporal en avril 1789, chef du 2^e bataillon de volontaires de la Vienne en septembre 1792. Il est nommé adjudant général par Kléber le 23 mai 1800. Sous-inspecteur aux revues le 22 décembre 1801, il sera confirmé chef de brigade le 27 avril 1802 et servira au royaume de Naples jusqu'en 1806, à la Grande Armée en 1807 et en Espagne de 1809 à 1811. Il sera mis en retraite comme adjudant commandant le 5 février 1813.

55. À M. Lord Keith, Amiral commandant l'escadre anglaise, devant Alexandrie, de sa Majesté britannique

Du 19 prairial an 9 (8 juin 1801) à bord de la corvette *La Déterminée* (le 8 mai 1801)

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur le Général, que le Général Menou m'ayant mis prisonnier à bord du chebek le *Good Union* commandé par le Capitaine Charrier pour être conduit d'Égypte en France, je fus pris avec ce bâtiment il y a 10 jours par M. le Capitaine Searle (1) commandant la corvette anglaise *La Déterminée* ; cet officier m'ayant traité comme son prisonnier, s'est emparé de tout l'argent que j'avais, m'assurant d'après la réclamation que je faisais de votre décision, que vous la donneriez pour la validité de sa prise.

Je vous observe cependant, Monsieur le Commandant, qu'une grande partie de ce que m'a pris Monsieur le Capitaine Searle, est le produit de la succession du Général Kléber dont je suis dépositaire comme son ami particulier et comme ayant été chef de l'état-major général de l'armée française en Égypte pendant qu'il la commandait et que c'est en outre comme prisonnier du Général Menou que j'étais embarqué sur le *Good Union*.

Je suis porteur de copies des ordres du Général Menou pour mon arrestation et ma déportation en France ; je vous les communiquerai si vous me permettez d'avoir de plus amples explications verbales ou par écrit sur les motifs extraordinaires de mon arrestation.

L'empressement que je mets à vous instruire de ma position ne me laisse pas le temps d'entrer dans tous les détails que je pourrais donner verbalement aux personnes que vous chargeriez de m'entendre, si je ne puis avoir une audience de vous avant d'avoir une décision définitive sur ma destination et la manière dont je dois être traité.

L'inspecteur général aux revues Hector Daure partage mon sort ; prisonnier comme moi par ordre du Général Menou sur le *Good Union* il éprouva le même traitement du Capitaine Searle ; il espère que votre détermination nous sera commune.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération etc.
signé Damas

(1) John Clarke SEARLE commandant la corvette *La Déterminée* de 24 canons, commandera le *Venerable* de 74 canons en mai 1803, sera contre-amiral honoraire le 8 février 1822.

56. M. Sydney Smith Capitaine commandant le vaisseau de sa Majesté britannique *Le Tigre*
Du 19 prairial an 9 (8 juin 1801) à bord de *La Déterminée* (le 8 mai 1801)

Je vous envoie, Monsieur le Capitaine, quelques détails de la situation extraordinaire dans laquelle je me trouve, persuadé que vous vous intéressez près de M. l'Amiral Keith pour me faire obtenir une décision aussi prompte que juste.

Le Général Menou m'ayant fait arrêter à Alexandrie me mit prisonnier à bord du chebek le *Good Union* commandé par le Capitaine Charrier pour être conduit en France ; il y a 10 jours que Monsieur le Capitaine Searle commandant la corvette anglaise *La Déterminée* prit le bâtiment que je montais. Cet officier me traitant comme son prisonnier m'a pris tout l'argent que j'avais avec moi, m'assurant que la décision de M. l'Amiral Keith que je réclamais serait pour juger sa prise bonne.

J'observe cependant, que la majeure partie de ce qui m'a été pris est le produit de la succession du Général Kléber dont j'étais dépositaire comme son ami particulier, et comme ayant été le chef de l'état-major général de l'armée pendant qu'il la commandait, et que j'étais en outre prisonnier du Général Menou à bord du *Good Union*.

Si j'avais le droit d'exposer moi-même les motifs extraordinaires de mon arrestation, je ne doute pas que j'obtienne une décision qui me serait favorable, et que j'aie bientôt la liberté d'aller en France me justifier des inculpations calomnieuses qui peuvent avoir été faites contre moi au gouvernement.

J'espère, Monsieur, que vous contribuerez à me la faire obtenir.

L'inspecteur général aux revues Daure ayant été arrêté comme moi par ordre du Général Menou pour être envoyé en France est prisonnier avec moi et a éprouvé le même traitement de M. le Capitaine Searle, il espère que la décision de M. l'Amiral Keith lui sera commune.

J'ai l'honneur d'être avec une sincère considération.

Signé Damas

57. À M. le Commodore Wilson

Du 21 prairial 9 (*10 juin 1801*) à bord du bâtiment de transport *Le Janus* N°26 (Le 10 mai 1801)

Je pense, M. le Commodore, que vous ignorez les mauvais traitements que l'inspecteur général aux revues Daure, les officiers qui sont avec nous et moi, éprouvons à bord du transport où nous sommes ; le bourru capitaine de ce bâtiment qui s'enivre du matin au soir s' imagine sans doute que nous ne devons avoir aucun besoin et nous refuse des vivres et même de l'eau.

Il ne devait y avoir que les 10 personnes de l'état-major pris avec nous sur le *Good Union*, et cependant parmi les 170 prisonniers qu'on amena hier, il s'en trouve au moins 40.

Je vous observe qu'on devrait toujours avoir pour nous comme prisonniers les égards qui sont dus à notre grade quand même la situation extraordinaire dans laquelle nous sommes n'en mériterait pas de particulière.

L'inspecteur général aux revues Daure, et moi, étions prisonniers du Général Menou à bord du *Good Union* pour être transportés en France lorsque M. le Capitaine Searle commandant la corvette anglaise *La Déterminée* prit ce bâtiment. Cet officier nous remit ici après nous avoir dépouillé de tout notre argent, de nos provisions et d'une partie de nos effets. Malgré que ce procédé dût paraître moins sensible à des hommes qui comme nous, ont vendu pendant 3 ans dans le pays des Arabes, nous n'avons pas moins été surpris d'éprouver un semblable traitement de la part d'un militaire au service d'une nation européenne.

Les Français que nous avons trouvés ici faits prisonniers par l'armée de terre anglaise, ayant été traités avec la loyauté que des militaires se doivent, nous ont offerts des secours qui nous mettent en état de faire à nos frais des provisions pour notre traversée ; nous n'avons besoin, M. le Commodore, que de votre permission pour envoyer à terre acheter ce qui nous est nécessaire pour vivre ; nous espérons que vous ne nous la refuserez pas, et que vous voudrez bien nous faire savoir si nous pouvons donner commission à un Anglais ou un homme du pays, si nous ne pouvons y envoyer un Français, ou si nous pouvons écrire à Rosette pour demander qu'on nous envoie des subsistances, car nous sommes dans le plus grand besoin, n'ayant eu depuis 2 jours que le peu de biscuit et de viande salée nécessaire pour nous faire strictement subsister.

Si nous pouvons obtenir passage sur un bâtiment approvisionné en payant notre pension pour la traversée, nous serions également content de cet arrangement : au surplus quelque soit celui que vous nous accorderez, nous le prendrons toujours pour une faveur dans la malheureuse position où nous sommes.

Je ne doute pas, M. Le Commodore, que le détail vrai que je vous en fais ne vous engage à y mettre fin au plus tôt, et que si vous en eussiez été instruit, vous nous l'eussiez déjà adouci.

J'ai l'honneur d'être, avec considération...

signé Damas

58. À M. Lord Keith, Amiral commandant l'escadre de sa Majesté britannique, devant Alexandrie

Du 23 prairial an 9 (*12 juin 1801*) à bord du transport *Le Janus* (12 mai 1801)

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur l'Amiral, un duplicata de la lettre que je vous adressai à mon arrivée dans la rade d'Aboukir, incertain si la première vous sera parvenue.

Je craindrais que mon empressement à solliciter votre décision ne me fasse regarder comme importun de la situation pénible dans laquelle je me trouve, ne me servait d'excuse ; j'espère, M. l'Amiral, que vous donnerez des ordres pour m'en faire sortir incessamment.

signé Damas

59. À Monsieur le Capitaine Sir Sydney Smith

Du dit jour 9^e (*12 juin 1801*)

Dans l'incertitude où je suis, M. le Capitaine, vous avez reçu la première lettre que je vous ai envoyée à mon arrivée dans cette rade, je vous en adresse un duplicata.

Le besoin que j'ai d'obtenir une prompte décision de M. l'Amiral Keith pour entrevoir un terme à la situation fâcheuse dans laquelle je me trouve, me servira près de vous d'excuse à mon importunité.

Votre caractère de loyauté et votre empressement connu à obliger me sont garantie de l'intérêt que vous mettez à rendre service à un homme que le sort persécute.

signé Damas

60. À M. l'Amiral Keith

Du 25 prairial 9 (*14 juin 1801*)

Monsieur, Monsieur l'officier chargé du cartel d'échange des prisonniers militaires français est venu le faire signer ce matin à ceux qui se trouvaient à bord du bâtiment de transport *Le Janus*, n° 26, sur lequel je suis embarqué ; l'inspecteur général aux revues Daure, le capitaine Delaistre (1) mon aide de camp, et moi, nous ne l'avons pas signé, en exposant qu'étant prisonniers du Général Menou à bord du *Good Union* lorsque ce bâtiment fut pris, nous ne pouvions nous reconnaître prisonniers de guerre de sa Majesté britannique.

M. le commissaire aux échanges, ayant très bien senti notre situation particulière, n'a point insisté pour avoir notre signature mais il nous a dit avoir besoin de votre approbation.

J'espère, Monsieur, que vous trouverez nos motifs de refus conformes aux principes de justice et d'honneur, et qu'ils n'apporteront aucun changement à votre détermination de nous faire partir au plus tôt pour France ; nous avons le plus grand intérêt à y arriver promptement pour exposer au gouvernement la droiture de notre conduite et répondre aux inculpations qui pourraient avoir été dirigées contre nous.

Présument toute la lenteur qu'entraînerait une réclamation près l'amirauté de Minorque à laquelle vous me dites de m'adresser pour avoir une décision sur la validité de la prise qui me fut faite par Messieurs les Capitaines Searle et Young, je recule la discussion de cette affaire d'intérêt pour m'occuper de celle d'honneur qui me tient beaucoup plus à cœur ; mon plus pressant besoin est de ne pas laisser ternir même momentanément ma réputation qui est pour moi le bien le plus précieux.

L'inspecteur général Daure partageant ma façon de penser attend aussi la même décision pour notre prompt départ.
signé Damas

(1) probablement Antoine Charles Bernard DELAITRE, capitaine et aide de camp de Kléber, futur baron de l'Empire et lieutenant général, inscrit sur l'Arc de Triomphe.

61. À M. le Commodore Wilson
Du 25 prairial 9 (14 juin 1801)

Monsieur, Conformément à la promesse que vous nous aviez fait de ne laisser à bord du *Janus* N° 26 sur lequel nous sommes embarqués, que les 10 officiers qui étaient avec nous, on en fit partir hier 30, et il en reste encore sur ce bâtiment 15 au lieu de 10, lesquels étant placés maintenant peuvent s'y tenir mais il en est revenu 4 aujourd'hui qui nous assurent qu'il doit encore en être amené 20 de ceux avec lesquels ils étaient en quarantaine dans l'île près du fort d'Aboukir. Je vous observe, M. le Commodore, que 15 officiers à bord de ce bâtiment sont autant qu'il en faut pour être gênés et 40 soldats ou matelots y seraient moins embarrassants que 20 officiers ou passagers de plus qui ont des malles et des effets en plus grande quantité, et qui tiennent plus de place et embarrassent conséquemment davantage.

L'officier chargé du cartel d'échange est venu ce matin à notre bord pour le faire signer aux prisonniers militaires qui s'y trouvaient. L'inspecteur général Daure, le capitaine Delaistre mon aide de camp, et moi, ne l'avons pas signé parce que étant prisonniers du général Menou, à bord du *Good Union* sur lequel nous avons été pris, nous ne pouvons nous avouer prisonniers de guerre de sa Majesté britannique.

Je pense que M. l'Amiral Keith trouvera les motifs de notre refus, conformes aux principes de justice, et d'honneur, et qu'il ne changera rien à sa détermination de nous faire passer le plus promptement en France où nous avons un pressant besoin d'être rendus pour exposer à notre gouvernement la droiture de notre conduite.

J'ose espérer, M. le Commodore, qu'étant convaincu de l'évidence de notre réclamation, vous nous servirez d'appui près de M. l'Amiral pour obtenir ce que nous croyons avoir droit de demander dans la situation extraordinaire où nous nous trouvons.

signé Damas

62. Au Capitaine de la frégate *La Pénélope*
Du 26 prairial 9 (15 juin 1801)

M. L'officier chargé du cartel d'échange des prisonniers français, vient d'offrir à l'inspecteur général Daure, et à moi, le passage jusqu'à Malte sur la frégate que vous commandez ; nous sommes, Monsieur, extrêmement sensibles à cet offre, et ce serait mettre le comble à un procédé si obligeant si vous vouliez permettre à un seul officier, mon aide de camp, de prendre place avec votre état-major pour la traversée. Cet officier venant seul, ne causera aucun embarras et il serait infiniment agréable de l'avoir à mon arrivée.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma reconnaissance.

signé Damas

63. À Monsieur Brout, secrétaire de M. l'Amiral Keith
Du 27 prairial 9 (16 juin 1801)

M. le Capitaine Searle nous avait déjà offert avant que nous ne quittions son bord, l'inspecteur général Daure et moi, de nous rendre à chacun 100 Livres sterling de l'argent qu'il nous avait pris ; nous ne les avons pas accepté, et lui avons dit les motifs de notre refus : ce sont les mêmes raisons, Monsieur, qui m'engagent à refuser les 150 Livres sterling dont vous me renouvelez particulièrement l'offre de la part de MM. les Capitaines Searle et Young qui ont pris le bâtiment sur lequel nous étions les prisonniers du Général Menou pour être conduits d'Égypte en France. Ne nous considérant pas comme prisonniers de guerre, je ne crois pas que ce que j'avais dû être regardé comme bonne prise, et quand même j'eusse été prisonnier de guerre, je ne connais pas le principe qui donne au vainqueur le droit de dépouillé le vaincu, il est très étranger aux armées de terre, j'en puis fournir beaucoup d'exemples ; cette manière de confondre les propriétés particulières d'un militaire avec celles du gouvernement ou du commerce qui, suivant toutes les lois, doivent être regardées comme bonne prise est un caractère particulier à la guerre maritime actuelle, il est fort à désirer que sa fin amène un changement qui ne fasse pas de nouvelles victimes de gens que le sort persécute.

Il n'est pas étonnant au surplus que ceux qui sont pris ne pensent comme ceux qui les prennent ; c'est pourquoi, j'espère que ces messieurs trouveront mon raisonnement moins extraordinaire, et seront persuadés que ce n'était pas pour obtenir un renchérissement sur le premier offre qui m'avait été fait, que je l'ai refusé.

S'ils considèrent ce qu'ils m'ont enlevé comme devant leur appartenir, ils doivent tout garder, je ne dois pas avoir part de prise ; quant à mes besoins particuliers pour m'aider à faire ma traversée moins péniblement, j'ai trouvé des secours suffisants parmi les officiers français qui ont été faits prisonniers par l'armée de terre anglaise et qui, en ayant reçu des traitements tous différents du mien, ont eu la facilité de m'obliger.
signé Damas

64. Au Premier Consul de la République
Du 2 thermidor 9 (21 juillet 1801) de Livourne

J'ai l'honneur de vous prévenir, citoyen Consul, que je viens d'être rendu à Livourne par un bâtiment parlementaire anglais.

J'étais parti d'Alexandrie le 29 floréal (19 mai 1801), d'après les ordres du Général Menou, dont je joins ici copie ; le bâtiment sur lequel j'étais fut pris par les Anglais à la hauteur de Candie le 11 prairial (31 mai 1801) ; je fus conduit à Aboukir où j'arrivai le 19 (8 juin 1801) ; j'en partis le 30 (19 juin 1801) sur la frégate anglaise *La Pénélope* qui allait à Mahon ; j'arrivai à Malte le 18 messidor (7 juillet 1801) et j'y fus embarqué le 20 (9 juillet 1801) sur le brick *Le Minorque* qui en partit ce même jour et me remit à Livourne où je suis arrivé ce soir 2 thermidor (21 juillet 1801). Ignorant absolument les motifs qui ont déterminés le Général Menou à exercer envers moi l'acte d'autorité aussi arbitraire qu'injuste d'après lequel il me fit arrêter la nuit, et conduire à bord comme prisonnier pour être ramené en France, je n'entreprendrai pas de me disculper d'avance, bien convaincu que je n'aurai pas de peine à le faire quand je saurai ce dont je suis accusé. J'ai l'honneur de vous assurer, citoyen Consul, que je ne désire rien tant que de voir ma conduite mise au plus grand jour et en comparaison avec celle du Général Menou. J'attends même cette faveur de votre justice.

Si ce général me fait le reproche d'avoir blâmé ses opérations militaires, je m'honore de cette inculpation, toute autre est calomnieuse.

Je n'entrerai point dans les détails des manœuvres de la campagne ; sans doute que le Général Reynier qui a éprouvé le même sort que moi, et qui est arrivé en France, vous en aura instruit. Le seul itinéraire de la marche du Général Menou, et celle qu'il fit tenir aux troupes qui devaient combattre les Anglais, suffit pour démontrer jusqu'à l'évidence ses premières fautes. Celles qui les ont suivies en sont les conséquences, et je suis bien éloigné de mériter d'en être victime.

La lenteur des manœuvres du Général Menou comparée à la célérité de celles que vous fîtes faire à l'armée en pareille circonstance, et qui furent couronnées d'un si beau succès prouve assez sensiblement le vice de celles qui viennent d'avoir des suites si funestes.

J'aurai l'honneur de vous remettre à Paris, où je vous demande la permission de me rendre pour prendre vos ordres, un précis exact de toutes les opérations de la campagne avec les plans des 3 premiers combats qui avaient été livrés aux Anglais avant mon départ d'Égypte.

Je laisse ce qui m'est personnel pour vous donner les détails que j'ai appris des opérations de l'ennemi depuis mon départ d'Alexandrie.

Lorsque je fus conduit prisonnier par les Anglais à Aboukir, j'y trouvai le chef de brigade des dromadaires, Cavalier (1), qui avait été fait prisonnier le 27 floréal (17 mai 1801) à la hauteur de Terrané par un corps de 5000 à 6000 Anglais qui allait se joindre à l'armée du Vizir près le Caire. Ce chef de brigade fut pris avec le corps de troupes sous ses ordres, composé du 3^e bataillon de la 25^e ½ brigade commandé par le chef de bataillon Duhamel (2), 100 hommes de cavalerie des 14^e et 18^e régiments de dragons commandés par le chef d'escadron Leclerc du 18^e et 80 cavaliers dromadaires, ce qui composait en tout 600 hommes escortant un convoi de 600 chameaux que le Général Menou avait envoyé faire des vivres dans la province de Bahiré pour approvisionner Alexandrie, le convoi n'était pas encore chargé lorsqu'il fut pris.

Ces prisonniers sont partis d'Aboukir le même jour que moi avec 100 autres de toutes armes commandés par le chef de bataillon d'artillerie Pâris, qui escortaient des provisions de guerre et de bouche ainsi que quelques dépôts de corps venant du Caire à Alexandrie et qui furent attaqués et pris sur le Nil par les Turcs et les Anglais dans le même temps que les premiers.

Je vis arriver le 20 prairial (9 juin 1801) dans la rade d'Aboukir 2 bâtiments de transport français appelés *Le Prudent* et *La Vierge de Neige* qui venaient d'être pris en vue d'Alexandrie. La corvette *L'Héliopolis* qui était venue avec eux échappa et entra ce même jour dans le port vieux de cette ville. J'appris par les prisonniers français arrivant que les 2 transports qui n'avaient à bord que des passagers non militaires étaient venus avec la division commandée par le contre-amiral Ganteaume, que cet amiral avait fait mouiller la division le 17 prairial (6 juin 1801) vers 2 heures après-midi, à la vue de la côte de Barbarie pour y faire son débarquement à la hauteur d'un cap qu'on n'avait d'abord cru être celui de Karoubié, que déjà il y avait des canots à terre avec des officiers pour reconnaître la plage lorsque l'on fit le signal d'appareiller, on jugea qu'on avait vu une escadre anglaise. Les 3 bâtiments que je viens de nommer coupèrent effectivement leurs câbles et firent route pour Alexandrie et les autres pour l'Europe. Les premiers furent 2 jours et demi à venir à Alexandrie avec bon vent, ce qui peut faire apprécier à quelle distance la division en avait été.

Je vis le 27 (16 juin 1801) à Aboukir des officiers français prisonniers qui avaient eu la permission d'aller chercher leurs effets à Alexandrie ; ils me dirent qu'on n'y avait pas à cette époque de nouvelles que les troupes qui étaient à bord de la division de l'Amiral Ganteaume eussent débarqué.

Je sais à Aboukir que la frégate anglaise *La Pique* qui était restée en croisière à la hauteur de Candie, y avait reconnu la division du contre-amiral Ganteaume le 15 prairial (4 juin 1801), qu'elle avait été chassée par un bâtiment de cette division et qu'ayant échappé, elle était arrivée à l'escadre anglaise devant Alexandrie dans la nuit du 18 au 19 prairial (7 au 8 juin 1801). Elle donna avis de sa découverte à l'Amiral Keith qui envoya aussitôt une division à la recherche de l'Amiral Ganteaume. Cette division anglaise ne l'ayant pas joint revint peu de jours après devant

Alexandrie ; elle y était de retour lorsque j'en partis ; elle avait été disoit-on jusqu'à l'endroit où l'Amiral Ganteaume avait mouillé.

La veille de mon départ d'Aboukir, les Anglais apprirent qu'il y avait un combat au Caire mais comme ils disaient seulement qu'il était à leur avantage et sans donner des détails, j'ai présumé qu'au contraire le Général Belliard avait eu un succès ; on disait que ce général avait été blessé. Les Anglais ont très peu de confiance dans le général en chef qui a remplacé Sir Albert Crombie (*Abercromby*) ; ils parlent tous avec très peu de ménagement de ses talents (3)

À mon départ d'Aboukir, il y avait devant Alexandrie 6 vaisseaux anglais et 6 vaisseaux turcs indépendamment des frégates et corvettes.

En arrivant en vue de Malte le 18 messidor (7 juillet 1801), je vis un convoi de 35 bâtiments de transport escorté par une frégate et un brick ayant des troupes anglaises à bord et partant pour Aboukir. Je jugeai qu'il pouvait y avoir 4000 hommes quoiqu'on m'ait dit qu'il y en eût le double ; on m'assura aussi qu'il était passé il y avait quelques jours 3 vaisseaux anglais appelés le *Madras*, le *Monmouth* et l'*Azincourt* qui avaient disoit-on aussi 4000 hommes de troupe à bord, ce que je suppose aussi devoir être réduit à moitié et qui allaient également débarquer à Aboukir. Ces troupes étaient disoit-on destinés à former le blocus d'Alexandrie du côté de l'Ouest, c'est-à-dire occuper l'espace étroit que les eaux du lac Maréotis laissent entre elles et la mer. Une frégate anglaise appelée *Le Chien de Chasse* partait en même temps de Malte pour aller rejoindre la division de Sir John Warren (4) composée de 4 vaisseaux, qui croisait près du golfe adriatique et de la Morée et qui disoit-on aussi, était à la recherche de la division de l'Amiral Ganteaume.

La longueur de ces détails que j'ai craint de faire plus concis, dans ces circonstances, ne me permet pas de vous en donner qui me soient particuliers.

Je vous prie de me permettre, citoyen Consul, de vous exposer la droiture de ma conduite, avant de former un jugement sur ce qui pourrait vous avoir été dit contre moi, j'ose vous assurer que ce ne peut être que très calomnieux.

Soyez bien convaincu, citoyen Consul, que mon plus grand bonheur eut été de partager la gloire que l'armée d'Orient pouvait si facilement acquérir en battant les Anglais et conservant pour jamais à la République une colonie aussi importante que l'Égypte.

Tout en rapportant les motifs à celui qui avait préparé les moyens d'acquérir tant de gloire à l'armée, j'aurais peut-être eu la fierté de ne pas m'y croire totalement étranger, et cet orgueil excusable m'aurait laissé des souvenirs bien consolants.

Si j'avais été moins sensible à l'honneur, j'aurais accepté la proposition que me fit faire le Général Menou, il y a plus de 8 mois par l'aide de camp Loyer de partir pour France ; je le refusai en disant que je désirais faire avec l'armée d'Orient la dernière campagne qui devait consolider à jamais sa brillante conquête, dont j'apprécie parfaitement toute l'importance.

L'Amiral Keith n'ayant pas voulu consentir à mon départ pour France à moins que je ne me fusse engagé à ne pas servir contre l'Angleterre ou ses alliés avant d'avoir été échangé.

J'ai l'honneur de vous prier, citoyen Consul, de me faire obtenir mon échange le plus tôt possible. Je n'ai rien de plus à cœur que de prouver ma reconnaissance pour les bienfaits dont mes services ont été récompensés et mon attachement au gouvernement par mon zèle et mon entier dévouement à servir la République.

signé Damas

(1) Jacques CAVALIER (Saint-André-de-Valborgne 30.3.1772 - Alençon 27.9.1846) Chef de bataillon depuis le 22 novembre 1798, il est chargé de l'organisation du régiment des dromadaires le 17 janvier 1799. Chef de brigade le 11 octobre 1799, il se distingue à Canope le 21 mars 1801 avec une attaque de diversion sur l'aile gauche des Anglais. Il sera chef de la 3^e légion de gendarmerie à Alençon et prendra sa retraite avec le grade de maréchal de camp le 2 avril 1831.

(2) Augustin Romain DUHAMEL (Seclin 8.8.1764 - Varsovie 1.3.1807) Chef de bataillon à la 25^e de ligne le 7 octobre 1799, il sera adjudant commandant le 28 octobre 1803, et mortellement blessé à Ostrolenka le 16.2.1807.

(3) John Hely HUTCHINSON (15.5.1757 - 29.6.1832) major général en mai 1796, second de Ralph Abercromby en 1801, lieutenant général en septembre 1803, général en juin 1813.

(4) John BORLASE WARREN (Stapleford 2.9.1753 - 27.2.1822) Le 13 mars 1806 près des îles du Cap-vert, il s'emparera du vaisseau *Le Marengo* et de Durand de Linois, et deviendra amiral en 1810 après avoir été affecté au Canada de 1807 à 1810 et en 1813- 1814.

65. Au Ministre de la Guerre

Livourne le 2 thermidor 9 (*21 juillet 1801*)

J'ai l'honneur de vous prévenir, citoyen Ministre, que je viens d'arriver à Livourne où j'ai été rendu par un bâtiment parlementaire anglais.

J'étais parti d'Alexandrie le 29 floréal dernier (*19 mai 1801*) d'après les ordres du Général Menou dont je joins ici copie. Le bâtiment sur lequel j'étais, fut pris par les Anglais à la hauteur de Candie le 11 prairial (*31 mai 1801*) ; je fus conduit à Aboukir où j'arrivai le 19 (*8 juin 1801*). J'en partis le 30 (*19 juin 1801*) sur la frégate anglaise *La Pénélope* qui allait à Mahon ; j'arrivai à Malte le 18 messidor (*7 juillet 1801*) et je fus embarqué le 20 (*9 juillet 1801*) sur le brick *Le Minorque* qui en partit ce même jour et me remit à Livourne où je suis arrivé ce soir 2 thermidor (*21 juillet 1801*).

Ignorant totalement les motifs qui ont portés le Général Menou à agir envers moi d'une manière aussi contraire à tous les principes de justice, je ne chercherai point à me disculper d'avance, bien persuadé qu'il me sera très aisé de le faire lorsque je connaîtrai les calomnies dont je suis victime. Je ne désire rien tant que de pouvoir mettre ma conduite au plus grand jour à côté de celle du Général Menou ; je le sollicite même de vous, citoyen Ministre, comme une faveur.

Je n'ai sûrement pas mérité d'être la victime des fautes très graves que le Général Menou a faites dans ses opérations militaires de cette campagne ; je n'entreprendrai pas de vous en répéter le détail que vous en aura sans doute fait le Général Reynier à son arrivée en France.

La lenteur des marches du Général Menou et celles qu'il fit faire aux troupes, suffit pour démontrer jusqu'à l'évidence les fautes qui viennent d'avoir des suites si funestes ; elles paraissent encore bien plus sensibles quand on compare cette inertie à l'activité avec laquelle le Général Bonaparte en pareille circonstance fit courir l'armée après la victoire éclatante qui couronna ses manœuvres habiles, et à laquelle vous avez eu vous-même une si glorieuse part.

J'aurai l'honneur de vous remettre à Paris, citoyen Ministre, où je vous demande la permission de me rendre pour aller prendre vos ordres un précis exact des opérations de la campagne jusqu'à mon départ d'Égypte.

Je ne prends pas le temps de m'occuper maintenant de ce qui m'est particulier pour vous instruire plus promptement de ce que j'ai appris des opérations de l'ennemi depuis mon départ d'Alexandrie.

Lorsque je fus conduit prisonnier par les Anglais à Aboukir etc. (ici même rapport qu'au Général Bonaparte)

J'entre dans les détails de ces nouvelles, parce que je crains d'en omettre qui vous seraient essentiels à savoir dans cette circonstance ; je néglige ceux qui me sont personnels ; je vous prie cependant, citoyen Ministre, de suspendre votre jugement sur les accusations calomnieuses qu'on pourrait vous avoir fait contre moi, jusqu'à ce que je vous ai exposé la droiture de ma conduite. Si j'eusse été moins sensible à l'honneur, j'aurais accepté la proposition que le Général Menou me fit faire il y a 8 mois, de partir pour France, au lieu de la refuser en lui demandant à partager la gloire de la dernière campagne qui devait assurer pour jamais à la République la conquête faite par l'armée d'Orient.

Je vous proteste que mon plus grand bonheur eut été de partager la gloire que l'armée d'Orient pouvait si facilement acquérir, en battant les Anglais et conservant pour jamais à la République la colonie d'Égypte dont j'apprécie parfaitement toute l'importance.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte plusieurs fois depuis la mort du Général Kléber, de la situation dans laquelle je me trouvais en Égypte ; si mes lettres ne vous sont pas parvenues, je vous en remettrai un précis pour que vous puissiez juger mes actions et mes intentions sans aucune partialité.

Ayant été obligé de m'engager à ne pas servir contre l'Angleterre ou ses alliés avant mon échange pour obtenir la permission d'être promptement renvoyé en France, je vous prie de me faire obtenir mon échange le plus tôt possible afin que je puisse prouver par mon zèle et mon dévouement sans borne à servir la République, ma reconnaissance et mon attachement pour le gouvernement.
signé Damas

66. À Messieurs de la Cour de l'Amirauté à Minorque
Livourne 3 thermidor dernier ou 22 juillet 1801

Le Général de division Damas et l'inspecteur Général aux revues Daure

Nous avons l'honneur de réclamer la justice de la Cour pour une cause qui mérite particulièrement son attention ; d'après l'exposition des motifs extraordinaires qui ont amené les résultats dont nous avons à nous plaindre, nous espérons que la décision de la Cour nous sera favorable.

Le Général Menou commandant en chef l'armée française en Égypte nous fit arrêter à Alexandrie et embarquer précipitamment la nuit avec nos effets sur un bâtiment de guerre appelé le Good Union pour être envoyés en France comme prisonniers ; nous partîmes effectivement de ce port dans la nuit du 19 mai dernier (ou 29 floréal an 9).

La frégate La Pique et la corvette La Déterminée de sa Majesté britannique, la première commandée par M. le Capitaine Young (1) et la seconde par M. le Capitaine Searle prirent le bâtiment sur lequel nous étions le 31 de ce mois (ou le 11 prairial) à la hauteur de Candie.

Nous fûmes premièrement menés à bord de la frégate où Messieurs les Capitaines Young et Searle nous firent plusieurs questions sur les motifs de notre départ, et principalement sur la quantité d'effets et d'argent que nous avions. Après que nous eûmes satisfait à leur première demande, en leur montrant les ordres du Général Menou au capitaine de notre bâtiment pour nous conduire en France, et que nous eûmes répondu à la seconde relativement à ce que chacun de nous avait en propre, je leur déclarai que moi, Général Damas, étais particulièrement dépositaire des fonds de la succession du Général en chef Kléber, mort en Égypte ; lesquels provenaient de la vente de ses effets, de la solde de ses appointements et de l'argent comptant qu'il avait à son décès. J'ajoutai que j'avais été chargé de ce dépôt tant par le devoir de la place de chef de l'état-major général de l'armée, que j'occupai à sa mort, que comme étant son ami particulier, et chargé en outre spécialement par ses héritiers en France, de recueillir sa succession. Je m'offris à prouver ce que j'avais par les pièces officielles et légales dont j'étais porteur, et demandai à ces Messieurs que dans le cas où les questions qu'ils nous faisaient, auraient pour but de s'assurer de ce que nous avions, on voulut bien y procéder avec méthode et justice.

Après que Messieurs les Capitaines se furent consultés, M. Young nous dit qu'il prenait avec M. Searle l'engagement de consulter 3 des capitaines de vaisseau de l'escadre devant Alexandrie, commandée par M. l'Amiral Keith pour qu'ils donnassent leur avis sur la situation extraordinaire de notre prise, laquelle serait aussi soumise à la décision de M. l'Amiral près de qui nous allions être conduits, sur le bord de La Déterminée ; nous y fûmes effectivement embarqués aussitôt après, et M. le Capitaine Searle fut porteur de l'engagement que ces Messieurs venaient de signer.

Cependant à notre arrivée à l'escadre devant Alexandrie, M. Le Capitaine Searle en passant près du vaisseau de M. l'Amiral, lui dit seulement qu'il avait à son bord 2 officiers généraux français prisonniers ; il reçut alors l'ordre de nous conduire sur les bâtiments du cartel en rade d'Aboukir, ce qu'il fit sans autres explications ; il voulait sans doute les éviter.

Arrivés à Aboukir, avant de nous débarquer de son bord, M. le Capitaine Searle fit une visite exacte de tous les effets contenus dans nos caisses, malles et porte manteaux.

Nous lui représentâmes inutilement que ce procédé ne ressemblait en rien à ce qui nous avait été promis à bord de la frégate, et qu'en manquant ainsi à son propre engagement, il ne remplissait pas celui de M. Young, qu'il n'était pas maître de rompre d'une manière si contraire à toute espèce de principe ; nous demandâmes aussi en vain la décision de M. l'Amiral Keith, il fallut céder à la force ; M. Searle après avoir répondu à tous nos raisonnements que lui seul avait le droit de décider sur une prise qu'il avait faite, choisit dans nos effets ce qui lui convenait, et nous prit absolument tout l'argent que nous avions, avec celui provenant de la succession du Général Kléber ; il confondit ce qui appartenait à chacun sans faire aucun état particulier et s'empara de tout sans compter.

Aussitôt après cette opération, M. Searle nous fit conduire sur un bâtiment de transport où nous pûmes à peine trouver place parmi les prisonniers qui y étaient déjà.

En se débarrassant ainsi de gens qu'il avait traités avec si peu de ménagement, M. le Capitaine Searle se dispensait de tout autre procédé ; nous ne parlerons pas de ceux qu'il employa avec les gens de notre équipage et de notre suite, leurs détails particuliers quoiqu'assez extraordinaires, ne sont pas essentiellement liés à notre demande.

Dans l'état où nous étions, nous fîmes nos réclamations à M. l'Amiral Keith qui nous répondit qu'il avait appris avant notre arrivée la manière dont nous étions partis d'Alexandrie, mais que la Cour de l'Amirauté de Minorque était seule compétente pour prononcer dans l'affaire sur laquelle nous demandions une décision ; c'est pourquoi nous la prions de la prendre en considération.

Dans toute autre circonstance, il paraîtrait peut-être surprenant que des militaires portassent avec eux la quantité d'argent que chacun de nous avait, mais en considérant que depuis plus de 3 ans nous étions séparés de notre patrie sans communication certaine, il est très aisé de sentir que des officiers généraux qui ont occupé des premières places à l'armée, aient pu facilement réserver le sixième environ de leurs appointements, cette précaution doit au contraire être considérée par ceux qui voient les événements sans partialité comme le résultat d'une conduite aussi sage que prévoyante.

Nous attendons justice de la Cour avec d'autant plus de confiance que nous sommes persuadés que les procédés dont nous avons souffert sont propres à un individu, d'après ceux très différents que nous avons éprouvés depuis que Monsieur l'Amiral Keith a donné des ordres particuliers pour notre retour en France où nous venons d'être rendus.

Nous prions la Cour de nous faire savoir à qui nous devons envoyer particulièrement les renseignements dont elle aurait besoin pour l'éclairer dans sa décision. Les paquets nous arriveront sûrement étant sous le couvert du Général de division Damas et adressés au bureau de la Guerre à Paris.

Nous aurons pour plus de célérité dans les réponses un chargé d'affaires à Marseille ou à Toulon qui enverra directement les éclaircissements qui seront demandés.
signé Damas.

(1) James YOUNG (1762 - 3.3.1833) commandant la frégate *Pique* de 36 canons depuis juin 1800, commandera le nouveau *Valiant* de 74 canons en avril 1807, sera contre-amiral en 1807, vice-amiral en 1830.

67. Au Ministre de la Guerre

Paris 5 fructidor an 9 (*23 août 1801*)

J'ai l'honneur de vous prévenir, citoyen Ministre, que je viens d'arriver à Paris ; je vous prie de me faire savoir quel jour vous pourrez m'accorder une audience particulière, et quand vous pourrez m'en faire obtenir une du Premier Consul.

signé Damas

68. Au même

Du 11 fructidor 9 (*29 août 1801*)

J'ai l'honneur de vous prier, citoyen Ministre, d'ordonner le paiement arriéré des appointements qui me sont dus conformément à mon livret de solde, depuis et compris le mois de pluviôse dernier.

La perte des équipages et effets que mon départ forcé d'Égypte m'a fait éprouver, m'autorise à réclamer une indemnité que je vous prie de m'accorder.

Les mauvais traitements que j'ai éprouvés des Anglais qui m'ont fait prisonnier, m'en rendent le besoin extrêmement pressant.

Je vous demande la permission de faire connaître publiquement les indignes procédés que le Capitaine de vaisseau anglais nommé Searle a eu envers l'inspecteur Général Daure et moi ; je pense qu'il n'est pas indifférent de faire connaître ce trait caractéristique de piraterie.

signé Damas

69. Au ministre de la Guerre

Du 22 fructidor 9 (*9 septembre 1801*)

Je viens de recevoir, citoyen Ministre, l'ordre que vous me donnez de me rendre dans mon département et d'y attendre des ordres ultérieurs.

J'ai l'honneur de vous prévenir que je n'ai eu d'autre résidence que Paris où je suis né, que j'occupe par bail depuis plusieurs années la maison où je demeure maintenant rue Hautefeuille n° 17.

signé Damas

70. Au même

Du 28 fructidor 9 (*15 septembre 1801*)

Je reçois, citoyen Ministre, la décision que vous avez donnée pour le paiement de mes appointements arriérés comme général de division ; vous ordonnez qu'il me soit acquitté comme général de brigade ; j'ai l'honneur de vous observer cependant, que vous m'aviez promis que je continuerais à le recevoir jusqu'au 1^{er} vendémiaire an 10 (*23 septembre 1801*) comme général de division.

Vous vous étiez déterminé à cette décision sur l'observation que je vous fis que l'arriéré que je réclamais m'était dû pendant que j'étais employé dans ce grade à l'armée d'Orient où je l'exerçais depuis 2 ans.

Je ne craignais point avoir à demander une nouvelle confirmation, puisque la mienne avait été annoncée dans les feuilles officielles et à l'ordre du jour de l'armée d'Orient, avec celles de toutes les nominations faites par le Général en chef Kléber.

Mon frère avant son retour en Égypte avait eu particulièrement de vous l'assurance que j'étais confirmé par le gouvernement et je croyais n'avoir à craindre qu'une non-activité jusqu'à ce que je sois pleinement justifié des causes de mon retour en France.

Je réclame donc, citoyen Ministre, contre une destitution dont je ne puis soupçonner d'autres motifs que les dénonciations calomnieuses faites contre moi directement par le Général Menou, ou celles qu'il a eu la perfidie de faire diriger par ceux qu'il a cru plus dignes de foi que lui. Les preuves de sa noirceur sont évidentes dans les lettres de satisfaction particulière que ce général m'écrivait en même temps qu'il avait la lâcheté de me dénoncer sans doute au gouvernement. J'espère pouvoir les rendre publiques ainsi que sa conduite comme Général en chef de l'armée d'Orient, lorsque les circonstances me permettront de le faire sans aucun inconvénient pour les intérêts de la République, mon honneur l'exige impérieusement.

Si le Général Kléber qui connaissait plus particulièrement mes services pendant toute la guerre, ne m'avait pas donné depuis 2 ans un avancement que je crois mériter, je serais aussi en droit qu'aucun autre officier général de le demander.

Général de brigade depuis le commencement de l'an 2, après avoir passé par les grades inférieurs, j'ai toujours continué depuis à faire la guerre avec la même activité que je l'avais commencé ; j'ai été blessé 3 fois assez grièvement et j'ose assurer qu'il n'est pas de militaire qui ait servi avec plus de dévouement que moi.

Tels sont, citoyen Ministre, mes droits à la conservation de mon grade ; j'espère que vous voudrez bien me faire connaître les sujets de mécontentement dont le gouvernement me donne une preuve si sensible ; je ne puis les ignorer plus longtemps, je serais le seul qui aurais à me plaindre d'une injustice.

signé Damas

71. Au 1^{er} Consul Bonaparte

Du 2^e jour complémentaire 9 (*19 septembre 1801*)

Le ministre de la Guerre, Citoyen Consul, vient de me faire connaître sa décision sur la demande que je lui avais fait pour recevoir les appointements arriérés qui m'étaient dus depuis le 1^{er} pluviôse (*21 janvier 1801*) à l'armée d'Orient, où j'étais employé comme général de division depuis 2 ans. Les mauvais traitements que j'ai éprouvés des Anglais qui m'ont fait prisonnier m'en rendent le besoin très pressant.

Le ministre a décidé conformément à l'état des officiers généraux que vous avez arrêté le 8 germinal dernier (*29 mars 1801*), que je ne recevrais que le traitement de général de brigade. J'ai l'honneur de vous observer, Citoyen Consul, que cette décision m'est doublement préjudiciable, par son effet rétroactif, et par sa conséquence.

Les feuilles officielles et l'ordre du jour de l'armée d'Orient ayant annoncé la confirmation de toutes les nominations faites par le Général en chef Kléber, je ne croyais pas avoir mérité que la mienne, qui était la première, dut en être exceptée ; mon frère à son retour d'Égypte, m'avait apporté l'assurance particulière du ministre que j'étais confirmé ; je croyais à mon arrivée ici, n'avoir à craindre qu'une non-activité dans le grade que je remplissais jusqu'à ce que je fusse pleinement justifié des causes de mon retour ; cette justification ne peut qu'être fort à mon avantage.

La marque de mécontentement dont vous me donnez une preuve si sensible, Citoyen Consul, me semble être une destitution ; je n'en puis soupçonner d'autres motifs que les dénonciations

calomnieuses faites directement par le Général Menou, ou celles qu'il a eu la perfidie de faire diriger contre moi par ceux qu'il croyait plus dignes de foi que lui.

Ce général me dénonçait sans doute à vous, Citoyen Consul, au même moment où il me donnait des témoignages de satisfaction particulière dans les lettres perfidement flatteuses dont je suis possesseur.

Mon honneur exige que ses noirceurs et toutes les persécutions qu'il m'a fait éprouver, soient très connues ; j'espère pouvoir les rendre publiques ainsi que sa conduite comme général en chef de l'armée d'Orient, lorsque les circonstances me permettront de le faire sans aucun inconvénient pour les intérêts de la République.

En arrivant, au commencement de fructidor (*1^{er} fructidor 9 = 19 août 1801*) à Paris où j'ai toujours eu mon domicile, je m'étais adressé au ministre de la Guerre, pour obtenir de vous, Citoyen Consul, une audience particulière ; si vous me l'eussiez accordé, j'aurais réussi sans doute, à détruire les calomnies dont on a cherché à me noircir à vos yeux. J'attends de votre impartialité que vous me mettiez en état de me justifier, et de vous prouver que je mérite votre confiance, et celle du gouvernement.

Le Général Kléber qui connaissait plus particulièrement mes services pendant toute la guerre, m'a donné un avancement que je me serais crû aussi en droit qu'aucun autre de réclamer, si je n'avais pas été persuadé que vous y eussiez donné votre assentiment.

Général de brigade depuis le commencement de l'an 2, après avoir passé par les grades inférieurs, j'ai continué depuis à faire la guerre avec la même activité que je l'avais commencée. Je fus blessé 3 fois assez grièvement, dont une sous vos yeux en Syrie, et j'ose assurer qu'aucun militaire n'a servi, et ne servira le gouvernement avec plus de dévouement que moi.

Tels sont, Citoyen Consul, mes droits à réclamer votre justice, si je les taisais, je mériterais de ne pas les conserver.

signé Damas

72. Au Chef du bureau de la solde - Département de la Guerre Du 4 vendémiaire an 10 (*26 septembre 1801*)

Observations sur la décision du ministre de la Guerre relativement à ma demande de solde d'appointements arriérés à l'armée d'Orient.

Par ma lettre du 12 fructidor (*30 août 1801*), je demandais au ministre le paiement des appointements arriérés qui m'étaient dus à l'armée d'Orient, comme général de division depuis et compris le mois de pluviôse an 9.

Le ministre m'annonce par sa réponse du 27 fructidor (*14 septembre 1801*) qu'il a décidé que je ne recevrais que le traitement de général de brigade pour l'arriéré que je réclame parce que je ne suis désigné que comme tel, dans l'état des officiers généraux arrêté par le 1^{er} Consul le 8 germinal dernier (*29 mars 1801*).

J'observe d'abord qu'antérieurement à cet arrêté ma nomination au grade de général de division ainsi que toutes celles faites par le Général en chef Kléber, avait été confirmée par le Premier Consul, que l'annonce en a été publiée dans les journaux officiels et à l'ordre du jour de l'armée d'Orient, et qu'en conséquence, j'y ai exercé pendant 2 ans les fonctions de général de division. L'arrêté dont on se sert pour prononcer ma destitution de général de division est en outre postérieur de quelques mois à l'époque depuis laquelle je réclame les appointements du grade que j'exerçais à l'armée d'Orient où il fallait plusieurs mois encore après sa date pour qu'il puisse être connu puisque ce n'est qu'à mon arrivée à Paris dans les premiers jours de fructidor que j'en ai été instruit ; l'effet rétroactif qu'on lui donne, ne peut donc être que la suite d'une marche uniforme de travail de bureau, dont on a cru ne pas devoir s'écarter. Mais j'observe qu'elle n'est applicable ni à

la circonstance particulière dans laquelle je me trouve, ni conforme aux principes de justice qui guident les décisions du ministre.

Je demande un nouveau rapport au ministre, sur ma dernière lettre en date du 28 fructidor (*15 septembre 1801*) dans laquelle je lui fais semblables observations, et qu'il lui soit proposé dans ce rapport de faire droit à ma réclamation actuelle, en soldant mes appointements arriérés comme général de division jusqu'à l'époque où j'ai pu connaître l'arrêté du 8 germinal dernier (*29 mars 1801*) sans rien préjuger pour ce qui est postérieur.

Le ministre m'avait d'ailleurs promis de vive voix lui-même, le 14 fructidor (*1^{er} septembre 1801*) qu'il ferait acquitter mon traitement comme tel jusqu'au premier vendémiaire an 10 (*23 septembre 1801*).

signé Damas

73. Au ministre de la Guerre

De Montreuil sous Versailles le 6 nivôse an 10 (*27 décembre 1801*)

J'ai l'honneur, citoyen Ministre, de vous envoyer les renseignements que vous me demandez sur la succession du Général Kléber, par votre lettre du 2 nivôse (*23 décembre 1801*) que j'ai reçue hier. On suivit pour cette succession les formes que la loi indiquait, et la marche que vous aviez tracée vous-même pour les autres.

Aussitôt après la mort du Général Kléber, les scellés furent mis sur tout ce qui lui appartenait par un commissaire des guerres et en présence de 2 officiers d'état-major.

Le Général Menou désigna d'abord une commission particulière pour faire dresser l'inventaire et lui rendre compte de son contenu ; cependant d'après les objections que lui firent les membres eux-mêmes de cette commission sur l'irrégularité de cette forme, on continua à procéder légalement.

Les scellés furent donc levés par les mêmes commissaires des guerres et officiers d'état-major, qui les avaient mis, et ils firent l'inventaire de ce qu'ils contenaient en présence du citoyen Daure, commissaire ordonnateur en chef de l'armée, et de moi qui remplissait alors les fonctions de chef d'état-major général.

Le Général Menou choisit ensuite sur l'inventaire tout ce qui lui convint pour son usage particulier et distingua en 2 classes, les objets qu'il prit ; il considéra les uns comme appartenant à la place de général en chef et conséquemment au gouvernement, et il s'engagea à payer les autres qu'il considéra comme propriété particulière.

On fit 2 états séparés et estimatifs de ces objets qui furent prisés contradictoirement par 2 commissaires estimateurs choisis l'un par le Général Menou et pour ses intérêts, et l'autre désigné par l'ordonnateur en chef pour les intérêts de la succession.

Le premier de ces états contenant les objets considérés comme appartenant au gouvernement, se monte à peu près à 13000 Francs, le second regardé par le Général Menou comme devant être payé par lui, se monte à 6000 ou 7000 Francs.

L'estimation du montant de ces états est revenu et signé par le Général Menou au bas de chacun d'eux.

Le surplus des effets porté sur l'inventaire fut vendu à l'encan, publié après que la vente eut été annoncée à l'ordre du jour de l'armée ; l'état et le produit de cette vente ont été constatés par le commissaire des guerres et l'officier d'état-major qui y ont fait procéder.

Il a été fait un état séparé des armes vendues tant à Mourad Bey qu'à plusieurs officiers généraux de l'armée pour une somme de 15000 francs environ.

Tous les livres furent portés par ordre du Général Menou à la bibliothèque de l'Institut du Caire, et le citoyen fourrier qui en était secrétaire en donna un reçu.

Aussitôt que les recouvrements du produit de la vente furent faits, toutes les dettes de la succession furent acquittées et les quittances jointes à l'état qui en fut dressé. Elles se montent à 15000 Livres.

Il a été versé dans la caisse de l'armée d'Orient une somme de 17000 ou 18000 Francs pour laquelle on a des récépissés sur la trésorerie nationale.

L'inventaire, les états de vente et tout ce qui est relatif à cette succession après avoir été légalement réglé, m'a été confié tant à cause de mes fonctions de chef de l'état-major général que parce que j'étais l'ami particulier du Général Kléber, et que le citoyen Burger son héritier, m'avait écrit pour me prier de recueillir sa succession et de me charger de ses intérêts.

À mon arrivée à Paris, le citoyen Burger, frère utérin du Général Kléber ayant légalement constaté qu'il était son seul héritier, j'ai déposé devant lui chez le citoyen Boulard, notaire rue Saint André des Arts, tous les papiers relatifs à cette succession pour que la vérification des comptes soit faite. Après quoi j'ai retiré une décharge en règle du citoyen Burger à la disposition duquel le tout est resté.

J'ai remis en outre à l'héritier quelques armes, et quelques effets qui se trouvèrent dans une malle de linge, et que les Anglais laissèrent, lorsqu'après m'avoir fait prisonnier, ils me dépouillèrent de tout ce qui m'appartenait ainsi que de l'argent et quelques autres objets restants de la succession du Général Kléber.

Cette prise peut être certifiée par les officiers et une partie de l'équipage du brick français, le *Good Union* sur lequel je fus fait prisonnier et qui furent témoins du traitement que nous avons éprouvé des Anglais. Les procès verbaux de (*manque un mot*) des bâtiments anglais et français doivent encore le constater.

Je ne peux, citoyen Ministre, vous rendre un compte plus détaillé parce que je n'ai plus les pièces sous les yeux ; elles doivent être entre les mains du citoyen Burger qui a sa résidence habituelle à Strasbourg mais qui est encore, je pense, en ce moment à Paris rue Croix des petits Champs, maison de la Réunion N° 44, où il demeurerait lorsque je suis arrivé dans cette ville.
signé Damas

74. Au Citoyen Joseph Bonaparte, conseiller d'État et Ministre plénipotentiaire près le Congrès d'Amiens

Du 12 nivôse 10^e (2 janvier 1802)

Permettez-moi, Citoyen, de réclamer quelques moments de votre attention pour une cause dont l'exposé des faits vous fera apprécier la justice, et vous engagera à y prendre l'intérêt que je sollicite de vous.

L'inspecteur général aux revues Daure, et moi, ayant été forcés de partir d'Égypte pour France, nous fûmes embarqués sur le brick français le *Good Union*, dans le port d'Alexandrie, d'où nous partîmes le 29 floréal an 9 (19 mai 1801) ; la frégate anglaise *La Pique* commandée par le Capitaine Young, et la corvette *La Déterminée* commandée par le Capitaine Searle, prirent le bâtiment que nous montions le 11 prairial suivant ou 31 mai suivant.

Nous fûmes premièrement conduits à bord de la frégate où Messieurs les capitaines anglais nous questionnèrent sur les motifs de notre départ et sur la quantité d'effets et d'argent que nous avions. Après avoir satisfaits à leur première demande en leur montrant les ordres du Général Menou pour notre départ, nous répondîmes à la seconde relativement à ce que chacun de nous avait en propre. Je leur déclarai ensuite que j'étais particulièrement dépositaire de l'argent et de quelques effets provenant de la succession du Général en chef Kléber mort en Égypte.

Je m'offris à fournir les preuves de ce que j'avais par tous les papiers relatifs à cette succession dont j'étais porteur ; j'ajoutai que ce dépôt m'avait été confié tant par le devoir de la place de chef de l'état-major général de l'armée que j'exerçais lors de la mort de ce général, que parce que j'étais son ami particulier et chargé spécialement par son héritier de ses intérêts. Je demandai ensuite à Messieurs les Capitaines que dans le cas où leurs questions auraient pour but de s'assurer de ce que nous avions chacun, ils voulussent bien faire procéder avec ordre et méthode.

Sur les observations que je fis à ces Messieurs, ils se consultèrent entre eux et nous dirent qu'ils allaient prendre par écrit l'engagement de consulter 3 des capitaines de vaisseaux de l'escadre commandée par M. l'Amiral Keith devant Alexandrie, pour avoir leur avis sur la situation extraordinaire de notre prise ; ils ajoutèrent encore que M. l'Amiral près de qui nous devons être conduits donnerait aussi sa décision.

L'engagement signé de ces Messieurs fut remis au Capitaine Searle, et nous nous embarquâmes à bord de sa corvette pour être conduits à l'escadre ; nous y arrivâmes effectivement le 19 prairial ou 8 juin 1801 mais M. Searle se contenta de passer près du vaisseau amiral, et de dire qu'il avait 2 officiers généraux français prisonniers ; on lui répondit par un ordre de les conduire à bord d'un des bâtiments du cartel en rade d'Aboukir, ce qu'il s'empressa de faire sans aucune autre explication ; malgré nos instances pour en demander, nous ne pûmes en obtenir, et il fut très facile au Capitaine Searle de les éviter.

Après notre arrivée à Aboukir avant de nous débarquer de son bord, M. le Capitaine Searle fit lui-même une exacte visite de tous les effets contenus dans nos malles, caisses et porte manteaux pour s'approprier ce qui lui convenait ; il nous prit en outre tout l'argent que nous avions en propre, et celui provenant de la succession du Général Kléber, confondant ce qui appartenait à chacun sans en faire d'états particuliers.

Nous fîmes au Capitaine Searle d'inutiles remontrances sur ces procédés si contraires à l'engagement qu'il avait pris à bord de la frégate et lui représentâmes en vain qu'il n'était pas le maître de rompre celui du Capitaine Young d'une manière tellement contraire à toute espèce de principe. Nous ne pûmes pas plus obtenir d'avoir une décision de M. l'Amiral Keith, il fallait céder à la force.

Il répondit à tous nos raisonnements que lui seul avait le droit de décider sur une prise qu'il avait faite, et d'agir comme il lui convenait ; il nous fit ensuite jeter à bord d'un bâtiment de transport déjà fort encombré.

Les procédés du Capitaine Searle avec les gens de notre équipage et de notre suite sont très conséquents à ceux qu'il eut envers nous, j'en épargnerai les détails qui sont particuliers au caractère de l'individu.

Après ce traitement, je fis des réclamations à M. l'Amiral Keith en lui observant que si la conduite qu'on avait tenue à mon égard était sans appel, je pensais qu'au moins la succession du Général Kléber ne devait pas être enlevée à ses héritiers.

M. L'Amiral me répondit qu'il ne pouvait donner de décision sur ma demande, et que les usages de guerre étaient de laisser aux prisonniers ce qu'il leur appartenait personnellement, que si j'étais traité différemment, je devais adresser mes réclamations à l'Amirauté de Minorque, seule compétente pour prononcer définitivement dans cette affaire.

J'ai en conséquence envoyé aussitôt une réclamation à l'Amirauté à Mahon dans laquelle j'ai rapporté les faits avec la même exactitude que je viens de les citer ; j'espère, Citoyen, qu'ils vous inspireront assez d'intérêt pour joindre votre recommandation particulière, à la demande que je crois indispensable de faire maintenant à l'Amirauté de Londres afin de faire jouir au moins l'héritier du Général Kléber de la propriété que le nom de ce général et les circonstances auraient dû faire respecter.

J'ai l'honneur de vous saluer.

signé Damas

75. À Monsieur le Lord Corwalis (*Cornwallis*), Ministre plénipotentiaire de sa Majesté britannique près le Congrès d'Amiens
Du 12 nivôse an 10 (2 janvier 1802)

Monsieur,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention et de réclamer votre intérêt particulier pour une cause dont vous pourrez apprécier toute la justice d'après le seul exposé des faits.

(Ici commence cet exposé qui est le même que celui dans la lettre du 12 nivôse 10^e au citoyen Joseph Bonaparte depuis le 2^e paragraphe page 79 jusqu'à la fin de celle 81 dernier paragraphe.)

J'ai en conséquence envoyé aussitôt une réclamation à l'Amirauté de Mahon dans laquelle j'ai rapporté les faits avec la même exactitude que je viens de les citer ; mais je crois nécessaire de faire maintenant une nouvelle demande à l'Amirauté à Londres afin de pouvoir obtenir de rendre à la succession du Général Kléber, une propriété que son nom et les circonstances auraient dû rendre sacrée.

La délicatesse de vos sentiments, Monsieur, votre caractère connu de loyauté me font espérer que vous joindrez votre recommandation particulière à nos sollicitations, pour faire restituer à un héritier qui est dans le besoin ce que mon zèle à vouloir servir la mémoire d'un ami m'a fait exposer si involontairement en craignant de m'en séparer et une perte que ma fortune ne me permet pas de réparer.

Je vous prie de croire aux sentiments distingués de considération avec lesquels, j'ai l'honneur d'être.

signé Damas

76. Au ministre de la Guerre
Paris ce 26 prairial an 10 (15 juin 1802)

J'ai l'honneur de vous prier, citoyen Ministre, de vouloir bien me faire comprendre dans un prochain état de distribution de fonds destinés à l'acquit de l'arriéré de l'armée d'Orient, pour le montant des appointements de 8 mois de l'an 9 qui me sont dus comme général de division dont j'ai exercé les fonctions pendant ce temps à cette armée.

Je prendrai la liberté, citoyen Ministre, de rappeler de votre décision qui ne m'accordait que le traitement de général de brigade parce que vous l'aviez prise avant d'avoir arrêté un mode uniforme de liquidation pour l'armée d'Orient, et que depuis, en vertu de décision du Premier Consul, et de vos ordres particuliers, tous les officiers généraux et supérieurs et tous les commissaires de guerre promus en Égypte à des grades supérieurs et dans lesquels ils n'ont pas été confirmés par le gouvernement à leur rentrée en France, ont obtenu pour le temps de leur service en Égypte le traitement et les indemnités attribués aux grades qu'ils y ont momentanément exercé. Espérant, citoyen Ministre, que vous me ferez jouir de l'avantage de ces décisions qui n'ont eu jusqu'alors d'exception pour personne, je me suis conformé aux formalités que vous avez prescrites.

Le citoyen Sartelon, commissaire ordonnateur général m'a délivré des extraits de revues d'après lesquels le citoyen Estève, Directeur général et comptable, ainsi que le citoyen Félician, payeur principal de l'armée d'Orient, m'ont donné des bons de paiement sur la trésorerie que je joins ici, pour que vous ayez la bonté de les approuver, afin qu'ils me soient acquittés.

J'ai l'honneur de vous observer que malgré que je n'ais point touché ces bons, le montant m'a été inscrit sur mon livret, et que j'en ai donné quittance comme si je les avais effectivement reçus.

Le faible traitement de mon activité que je reçois depuis le commencement de l'an 10, citoyen Ministre, et les fâcheux événements qui ont particulièrement accompagné ma captivité chez les

Anglais, me rendent plus pressant le besoin d'acquit de cet arriéré de l'an 9 que je sollicite de votre bienveillance.

Salut et respect.

Signé Damas

77. Au Général Andréossy ambassadeur de la République française près de sa Majesté britannique

Au Grand Montreuil près Versailles, 26 prairial (*15 juin 1802*)

Permettez-moi, mon Général, d'appeler ma bienveillante attention sur une réclamation à laquelle le citoyen Joseph Bonaparte a pris intérêt pendant le Congrès d'Amiens en la recommandant au Lord Cornwallis qui l'a transmise à l'Amirauté d'Angleterre avec demande de prendre des informations sur son contenu pour y faire droit.

Le citoyen Joseph Bonaparte et le Général Murat que j'ai eu l'honneur de voir il y a quelques jours, m'ont promis, mon Général, de vous engager à vous intéresser à cette cause dont l'exposé des faits suffit pour vous en faire apprécier toute la justice.

Je vous prie d'excuser la longueur du récit dont j'ai craint d'atténuer quelques circonstances, en le faisant plus court. (Ici commence cet exposé qui est le même que celui fait dans la lettre du 12 nivôse an 10 (*2 janvier 1802*) au citoyen Joseph Bonaparte depuis le 2^e paragraphe page 79 jusqu'à la fin de la 2^e ligne page 82.)

Si vous avez la bonté d'accueillir ma demande et d'appuyer ma réclamation de votre crédit, je solliciterai de l'Amirauté d'Angleterre une prompte décision pour obtenir au moins la restitution de ce qui appartient à la succession du Général Kléber, propriété que son nom et les circonstances auraient dû faire respecter et dont ma fortune ne me permet pas de réparer la perte envers son héritier.

Je serai très flatté, mon Général, que vos affaires vous permissent de me donner un rendez-vous dans lequel je puisse m'entretenir quelques minutes de cette affaire avec vous.

J'ai l'honneur de vous saluer.

signé Damas

78. Au ministre de la Guerre

Du 16 vendémiaire 26 an 11 (*18 octobre 1802*)

J'ai l'honneur de vous prier, citoyen Ministre, de me faire comprendre dans un prochain état de distribution de fonds destinés à l'acquit de l'arriéré de l'armée d'Orient pour la somme de 1153 Francs restant de celle de 1636 qui m'était due pour le paiement de chevaux et selles que j'ai fournis pour le service de la cavalerie de l'armée d'Orient.

Je joins ici le certificat de décompte du citoyen Felician, payeur principal de l'armée d'Égypte, visé par le citoyen Estève, Directeur général et comptable des revenus publics, qui m'a été délivré sur une ordonnance du commissaire ordonnateur Sartelon d'après les certificats en règle que je lui ai remis qui constatait la légitimité de ma demande.

J'ai l'honneur de vous saluer.

signé Damas

79. Au citoyen ministre de la Guerre (Bureau des états-majors et troupes à cheval)
Paris, le 26 vendémiaire (18 octobre 1802)

J'ai reçu, citoyen Ministre, la lettre par laquelle vous me prévenez que je jouirai pour l'an 11 du traitement de 5000 Francs, je vous prie de me faire assurer le paiement de mon traitement à Paris où je conserve le domicile que j'y ai toujours eu.

J'ai l'honneur de vous saluer.

signé Damas

80. Au citoyen ministre de la Marine
Montreuil sous Versailles, le 16 floréal an 11 (6 mai 1803)

J'ai l'honneur de vous prier, citoyen Ministre, de me faire donner un extrait certifié de vous, de la prise du bâtiment de guerre français nommé le *Good Union* commandé par le capitaine Charrier sur lequel j'étais passager à mon retour d'Égypte en France.

Ce bâtiment fut pris le 11 prairial an 9 (31 mai 1801) à 9 heures du matin par la corvette anglaise *La Déterminée* commandée par le Capitaine Searle et la frégate *La Pique* commandée par le capitaine Young.

Le capitaine Searle ayant pris à tous les passagers leur argent, et à moi de plus celui provenant de la succession du Général Kléber dont j'étais dépositaire, la pièce que j'ai l'honneur de vous demander m'est nécessaire pour compléter le compte que j'ai rendu aux héritiers du Général Kléber, en leur remettant l'extrait mortuaire, l'inventaire et tout ce qui me restait appartenant à cette succession.

J'ai l'honneur de vous saluer.

signé Damas

81. Au Premier Consul
Paris, le 18 prairial an 11 (7 juin 1803)

Une nation perfide force à de nouveaux combats la République française. Je vous prie de m'accorder l'avantage de me trouver dans les rangs pour prendre part à la lutte honorable qu'elle va soutenir. Mon plus grand désir en obtenant de l'activité est de prouver au gouvernement mon dévouement sans borne, et à vous, citoyen Consul, combien je désire votre bienveillance.

J'ai l'honneur de vous saluer respectueusement.

signé Damas

82. Au citoyen Ministre de la Guerre
idem (7 juin 1803)

J'ai l'honneur de vous prier d'accueillir favorablement et de me faire obtenir la demande d'activité de service que je viens de faire au Premier Consul ; je ne désire rien plus ardemment que d'avoir occasion de donner au gouvernement des preuves de mon, dévouement absolu.

Salut et respect

signé Damas

83. Au Général Duroc, Gouverneur du Palais du gouvernement
idem (7 juin 1803)

La permission que vous m'avez donnée, citoyen Général, de compter sur votre obligeance me fait prendre la liberté de vous remettre ma demande d'activité de service que je vous prie d'appuyer auprès du Premier Consul. Je n'ai rien plus à cœur que de prouver au gouvernement mon dévouement absolu et au Premier Consul combien je suis jaloux de mériter sa bienveillance. Je serais extrêmement flatté que vous eussiez la bonté de m'indiquer le moment où vous pourriez me recevoir pour me faire espérer le succès de ma demande, en m'envoyant un mot de réponse au Grand Montreuil sous Versailles où je demeure.
Recevez, citoyen Général, l'assurance etc.
signé Damas

84. Au Premier Consul
11 fructidor an 11 (29 août 1803)

J'ai l'honneur de vous prier de me donner de l'emploi dans l'expédition qui se prépare contre l'Angleterre. Personne ne désire plus ardemment y servir pour donner au gouvernement des preuves de son dévouement absolu et à vous, citoyen Premier Consul, celle de son respectueux attachement.

85. À l'Empereur,
26 vendémiaire an 13 (18 octobre 1804)

J'ai l'honneur de prier Votre Majesté de m'accorder la grâce d'être remis en activité de service ou de permettre que je sois porté sur les états de réforme jusqu'à ce qu'elle veuille me donner de l'emploi.
Les blessures de guerre qui m'ont mérité la pension de retraite ne sont pas de nature à paralyser mon dévouement pour le service de Votre majesté ; il est sans borne ainsi que ma fidélité et mon obéissance à ses ordres.

86. À Sa Majesté l'Empereur,
20 pluviôse an 13 (9 février 1805)

J'ai l'honneur de supplier Votre Majesté Impériale de m'accorder de l'activité de service ; je désire ardemment cette faveur afin de pouvoir lui prouver mon parfait dévouement pour sa personne et pour la gloire de ses armées, mériter la bienveillance qu'elle accorde aux soldats qui ont fait toutes les glorieuses campagnes de la dernière guerre et qui ont particulièrement eu le bonheur d'y servir sous ses ordres.

87. À Sa Majesté l'Empereur,
3 germinal an 13 (*24 mars 1805*)

J'ai l'honneur de prier Votre Majesté Impériale de m'accorder un souvenir de bienveillance pour me placer dans une des premières préfectures vacantes.

La décision de Votre Majesté du 3 ventôse dernier (*22 février 1805*) qui porte que je serai placé dans le civil, a été communiquée par Monseigneur le Maréchal ministre de la Guerre à Son Excellence Monseigneur le ministre de l'Intérieur auquel j'ai eu l'honneur de présenter une demande d'emploi.

En sortant de l'inactivité où je suis depuis 4 ans, mon plus grand bonheur sera de pouvoir prouver à Votre Majesté Impériale mon dévouement absolu pour son service et mon respectueux attachement pour sa personne.

88. À Sa Majesté l'Empereur,
4^e jour complémentaire an 13 (*21 septembre 1805*)

Je supplie Votre Majesté Impériale de m'accorder de l'activité de service. J'espère être assez heureux pour la convaincre que mon dévouement respectueux pour sa personne et mon zèle pour le service et la gloire de ses armées me rendent digne de sa bienveillance. J'ose assurer Votre Majesté qu'elle n'a pas de sujet plus fidèle et plus soumis.

89. Au Grand Duc de Berg
8 avril 1806

J'ai l'honneur de présenter l'assurance de mes respectueuses et sincères félicitations sur la nouvelle dignité dont Sa Majesté vient d'honorer votre talent et vos services éminents.

Daignez vous souvenir, Monseigneur, que mon dévouement pour votre service égale mon respectueux attachement pour votre personne et que mon plus grand bonheur sera de pouvoir vous le prouver.

90. À Son Excellence le ministre Directeur de l'administration de la Guerre
15 septembre 1806

Sa Majesté l'Empereur et Roi a eu la bonté d'accorder, à la demande de Son Altesse le Grand Duc de Berg que je sois mis à sa disposition pour être employé dans son état. J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de m'accorder la grâce de pouvoir incessamment profiter de cette faveur pour me permettre de donner à Son Altesse le Grand Duc, des preuves de ma reconnaissance et de mon dévouement à me rendre digne de la bienveillance de Sa Majesté l'Empereur.

91. À Son Altesse Impériale le Grand Duc de Berg
26 septembre 1806

Je suis arrivé à Düsseldorf où vous m'avez donné l'ordre de me rendre ; j'attends les ordres de Votre Altesse et ceux de Sa Majesté le Roi d'Hollande que vous avez eu la bonté de me dire que je recevrais ; je les exécuterai avec le plus grand zèle et le plus absolu dévouement.

Je vais prier le Général Loison de me faire prévenir de l'arrivée de Sa Majesté dans le cas où elle viendrait à Wesel ; aussitôt que je l'aurai appris, je m'y rendrai pour lui présenter mes hommages et lui demander ses ordres.

Je mettrai tous mes soins à me rendre digne des bontés de Votre Altesse afin de rester le moins que je pourrai au-dessous des grandes obligations qu'elles m'imposent.

92. Au même
29 septembre 1806

Je viens de recevoir les ordres que Votre Altesse m'envoie de Mayence pour exécuter ceux de Sa Majesté le Roi d'Hollande pour prendre le commandement militaire de son duché ainsi que pour hâter la formation du régiment du *Grand Duc* ; d'après les instructions verbales que Votre Altesse avait eu la bonté de me donner à Paris, j'ai préparé à mon arrivée à Düsseldorf les dispositions conformes à vos ordres.

J'ai écrit aux Généraux Loison et Piston (1) à Wesel pour les prier de me prévenir de l'arrivée de Sa Majesté le Roi d'Hollande dans cette place afin d'aller prendre ses ordres. J'ai demandé pour le régiment 500 fusils à compte sur ceux que Sa Majesté l'Empereur et Roi a promis. J'ai demandé des détachements pour être mis à la disposition de Messieurs les Conseillers provinciaux du Duché qui ont eu des revenus à faire lever et qui ont demandé les secours de la force armée. Cette mesure est concertée avec le ministre de l'Intérieur. Son Excellence m'a dit avoir fait parvenir à Votre Altesse les derniers rapports qu'elle avait eus sur les mouvements des Prussiens. J'aurai l'honneur de vous envoyer ceux que Monsieur le ministre me communiquera et ceux que je pourrai me procurer.

Aussitôt le reçu des ordres de Votre Altesse, je me suis occupé de l'organisation définitive du régiment du *Grand Duc* pour déterminer son compte et sa solde. Ce travail qui est déjà avancé sera terminé très incessamment et j'aurai l'honneur de vous l'envoyer aussitôt. Il est arrivé aujourd'hui quelques hommes de Reirues ; ils seront portés sur l'état de situation que j'aurai l'honneur d'envoyer demain à Votre Altesse. Je joins ici celui de la situation du jour. Son Excellence le ministre de l'Intérieur m'a remis le décret qui fixe le service qu'il a à me confier. Je sens toute l'étendue de mes obligations. La meilleure preuve que je crois pouvoir donner de ma reconnaissance à Votre Altesse est de me rendre digne de la confiance dont elle m'honore. C'est aussi le premier devoir que je chercherai à remplir. Je supplie Votre Altesse de vouloir bien compter pour quelque chose le souvenir éternel que je conserverai de ses bontés.

J'ai infiniment à me louer du zèle et de l'activité de M. le Colonel Geither (2) : l'instruction du régiment marche aussi rapidement qu'il soit possible ; j'en ai jugé à la revue que j'en ai passé dimanche dernier. M. le Colonel me prie de demander à Votre Altesse l'autorisation de faire recevoir en qualité de chef de bataillon, M. Morin, quartier-maître du 15^e régiment d'infanterie légère, lorsqu'il arrivera ici, où il est appelé sur la demande de Votre Altesse. Cet officier, d'après ce que m'a dit Monsieur le Colonel, est très instruit et réunit les connaissances nécessaires pour un quartier-maître ou inspecteur aux revues, ou commissaire des guerres. Je pense qu'il est plus utile pour le service de Votre Altesse qu'il soit employé en ce moment comme quartier-maître. Son

ancienneté de service dans le grade de capitaine doit le faire jouir des avantages de chef de bataillon dans son régiment d'ici à quelques mois où il doit avoir ce grade.

(1) Joseph PISTON (Lyon 30.9.1754 - Lyon 21.3.1831) Général de brigade le 23 septembre 1793, général de division le 21 décembre 1805 après s'être distingué à Austerlitz, il est commandant d'armes à Wesel depuis le 11 avril 1806. Il sera baron de l'Empire le 24 juin 1808.

(2) Jean Michel GEITHER (Obstadt (Allemagne) 10.11.1769 - Geinsheim (Allemagne) 28.9.1834) Fils de Jean Geither, et de Marie Claire, née Schedler, Geither s'engage au régiment suisse de Reinach en juin 1784. Il est sergent au 1^{er} bataillon franc suisse en octobre 1792. Blessé à Jemmapes le 6 novembre 1792, Geither est sous-lieutenant en août 1793, capitaine en octobre 1795. Après l'Italie, il sert en Égypte où il est nommé chef de bataillon par Bonaparte en septembre 1798. Major du 15^e léger en janvier 1804, il est blessé à Austerlitz et est nommé colonel au service du Grand Duc de Berg le 22 juillet 1806. Il sera général de brigade le 22 juin 1811 et perdra le bras droit à la Berezina le 28 novembre 1812. Il sera naturalisé Français le 3 juin 1818. Le 2 juin 1819, il épousera Ève Élisabeth Geither, fille de Martin Geither et d'Ève Élisabeth née Maybach, qui lui donnera 2 enfants, Marie Anne Ève Élisabeth, née le 6 janvier 1819 à Strasbourg, et Jean Adam Adolphe, né le 9 janvier 1824 à Geinsheim, élève au collège royal de Strasbourg en 1842.

93. Au même

1^{er} octobre 1806

Son Excellence le ministre de l'Intérieur vient de me communiquer les rapports du mouvement des troupes prussiennes que j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse. Conformément à ses instructions, j'emploie pour la sûreté de son Duché et de sa capitale toutes les ressources que me fournit l'état militaire.

J'ai fait venir à Düsseldorf la compagnie de grenadiers de Benrath, je l'ai remplacée par un détachement de 16 hommes qui suffisent à la garde du château. J'ai fait disposer la troupe pour pouvoir prendre les armes en peu de minutes au premier coup de tambour et je crois que nous sommes à l'abri d'une surprise dans la place.

Cependant si le mouvement de cavalerie prussienne qui est annoncé dans les rapports, se réalisait, je ferais prendre pour les équipages de Votre Altesse seulement les précautions de sûreté qu'elle m'a prescrit. Jusqu'à ce moment, il me semble qu'on peut regarder cette marche de cavalerie prussienne comme celle de l'arrière-garde du corps d'armée commandé par le Général Blücher dont le quartier général a été transféré depuis 10 à 12 jours de Paderborn à Göttingen. Son Excellence m'a communiqué la lettre que lui a écrite M. Dewincke (*von Vincke*), président des chambres de guerre et des domaines de Prusse. Dans le cas où Votre Altesse trouverait trop étendues les propositions que cette lettre contient et qu'elle voulut en entendre, qui se réduiraient à couvrir par une ligne de démarcation de neutralité le Duché de Berg et le Comté de La Marck (*ou Marck*), en laissant libre la grande route qui conduit de Wesel à Paderborn en passant par Dorsten, Recklinghausen, Lünen, Hamm, Lippstadt et Paderborn, serait-il permis de faire espérer que Votre Altesse pourrait convenir à un arrangement de cette nature qui restreindrait bien moins que celui proposé, les mouvements des corps d'armée agissant sur cette partie, en cas d'hostilité.

J'ai l'honneur de supplier et d'être persuadé que la réflexion que je lui sou mets m'est suggérée par mon extrême désir de lui prouver mon zèle pour son service et d'avoir la bonté de ma la pardonner si elle la trouve déplacée.

M. le Conseiller prussien qui a apporté la lettre de M. le Président Dewincke a dit que les dernières nouvelles de l'armée annonçaient que les avant-postes prussiens et français avaient commencé les hostilités à Jena (*connu sous le nom de Iéna en français*) dans les environs de Gotha et de Weimar sur les frontières de Saxe.

Je n'ai pas encore reçu d'ordre de Sa Majesté le Roi d'Hollande. Je n'ai pas encore appris son arrivée à Wesel.

94. Au même
2 octobre 1806

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse le rapport que Son Excellence le ministre de l'Intérieur vient de recevoir et de me communiquer. Je vais envoyer à Eberfeld et Barmen (1) un officier parlant les 2 langues portant une instruction au capitaine de gendarmerie pour qu'il envoie 2 fois par jour des rapports et qu'il fasse partir des émissaires pour s'assurer des forces exactes qui arrivent en cantonnement dans le Comté de La Marck. Cet officier sera chargé de s'informer près des négociants d'Eberfeld des moyens de se procurer les renseignements certains ; l'intérêt personnel que les négociants doivent avoir à s'instruire des mouvements des ennemis nous fournira sans doute des ressources pour avoir des rapports fidèles.

J'enverrai demain à Neuss ou à Creveld (*Krefeld*) la partie des équipages de Votre Altesse pour laquelle Son Excellence le ministre Agar et moi croyons devoir préférablement prendre ce parti sans que cette disposition soit trop ostensible. Je demanderai les ordres de Sa Majesté le Roi d'Hollande avant de prendre un parti pour la garnison. Je viens de recevoir du Général Piston commandant de Wesel, la réponse à la demande que je lui ai faite d'envoyer 500 fusils à compter sur ceux que l'on attendait pour l'armement du régiment. J'ai l'honneur de l'envoyer textuellement à Votre Altesse. Je suis fâché de ne pouvoir satisfaire à votre demande d'armes de 500 fusils pour envoyer à Düsseldorf ; il n'en existe pas un seul dans l'arsenal de la place. Son Excellence le ministre de l'Intérieur vient de recevoir une lettre de M. le Général Michaud dont j'ai l'honneur d'envoyer copie à Votre Altesse Impériale. Je réponds à M. le Général Michaud en lui envoyant l'état de la force du régiment, ce en lui demandant des fusils pour armer les hommes déjà en état de s'en servir, qui n'en ont que de très mauvais et pour les recrues qui rentrent journellement et qui sont en état d'en porter.

J'aurai l'honneur de me rendre auprès de Sa Majesté le Roi d'Hollande aussitôt que j'apprendrai son arrivée à Wesel, je lui présenterai l'état de situation des troupes de Votre Altesse et je prendrai les ordres de Sa Majesté.

Il est arrivé 140 hommes depuis 4 jours et Son Excellence le ministre de l'Intérieur a fait espérer que la conscription sera en état de compléter le régiment d'ici à la fin du mois. Leurs Excellences les ministres nous font espérer des moyens prochains pour fournir l'habillement et l'équipement et je vais supplier Sa Majesté le Roi d'Hollande d'accorder une partie de l'armement.

(1) Eberfeld et Barmen ont existé jusqu'en 1929 avant de former avec d'autres villes, l'agglomération de Wuppertal.

95. Au même
3 octobre 1806

J'ai l'honneur de prévenir Votre Altesse que le Général Loison m'annonce par une lettre que j'ai reçue cette nuit qu'un aide de camp de Sa Majesté le Roi d'Hollande est arrivé à Wesel hier, 2 du courant et lui a appris que Sa Majesté devait s'y rendre aujourd'hui 3. Je vais partir ce soir pour aller prendre les ordres de Sa Majesté. J'aurai l'honneur de vous rendre compte demain à mon retour de ceux qu'il m'aura donnés.

96. Au Grand Duc de Berg
5 octobre 1806

J'ai l'honneur de vous envoyer le rapport que je reçois à l'instant du capitaine de gendarmerie stationné en avant d'Eberfeld. J'aurai l'honneur de vous instruire si les troupes qui viennent de s'éloigner des frontières de votre Duché seront remplacées par de nouvelles.

J'ai été hier à Wesel où le Général Loison m'avait dit que Sa Majesté le Roi d'hollande devait arriver le 3, mais elle n'y était pas encore. Un officier de son état-major m'apprit qu'elle ne devait venir que dans quelques jours. J'y retournerai aussitôt que je serai prévenu de l'arrivée certaine de Sa Majesté.

Mon voyage n'a pas été infructueux, j'ai obtenu des fusils du Général Michaud qui est cantonné en avant de Wesel avec ses troupes d'avant-garde et du Général Lacombe Saint-Michel (1) commandant l'artillerie, qui m'a promis d'en tenir au moins 600 à ma disposition ; je vais les faire chercher.

Je suis convenu avec les Généraux Michaud et Loison de leur faire connaître tous les rapports que j'aurai sur les mouvements des ennemis. Le Général Michaud a parfaitement senti quelle était la situation des troupes de Votre Altesse ; il m'a engagé à prendre toutes les précautions que les circonstances exigent pour la levée des recrues et pour ne pas forcer une mesure qui pourrait causer une grande déroute. J'espère que nous parviendrons cependant à avoir assez promptement la levée que Votre Altesse a ordonnée.

(1) Jean Pierre LACOMBE SAINT-MICHEL (Saint-Michel-de-Vax 5.3.1751 - Saint-Michel-de-Vax 27.1.1812) Député du Tarn en 1791, général de brigade le 17 novembre 1793, député du Tarn en 1795, général de division d'artillerie le 13 février 1798, envoyé le 12 septembre 1806 à Wesel pour mettre la place en état de défense, il sera commandant de l'artillerie du 8^e Corps de la Grande Armée sous Mortier, le 17 octobre 1806 puis du Corps d'observation sous Brune en Hanovre puis en Poméranie en 1807. Il sera gouverneur de Barcelone en 1810 et s'emparera du fort d'Hosltalrich le 13 mai 1810.

97. Au même
8 octobre 1806

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse le rapport du 6, envoyé par l'officier de gendarmerie qui est à Barmen. J'en ai remis copie ainsi que des 3 précédents à de Turenne (1), officier de correspondance faisant les fonctions d'aide de camp près de Sa Majesté l'Empereur et Roi et qui à son retour de la Hollande (2) et de Wesel passa à Düsseldorf pour prendre connaissance de la situation militaire et politique du Duché. Je suis convenu d'envoyer à cet officier au quartier général de Sa Majesté l'Empereur et Roi les rapports qui m'arrivent journellement et qui auraient quelque intérêt. Je les envoie aussi tous les jours aux Généraux Michaud et Loison à Wesel. Je n'en ai point eu hier ; j'en attends aujourd'hui. J'ai invité M. le Conseiller d'État Hazzi de prendre des mesures pour que les informations soient plus détaillées et plus fréquentes que celles que nous avons par le capitaine de gendarmerie. M. le Conseiller d'État m'assure que d'ici à quelques jours, il en recevra souvent, qu'il me les communiquera. Je joindrai l'état de situation du régiment de Votre Altesse. Les armes rentrent journellement et on s'occupe de l'habillement. Les manufacturiers de drap doivent faire des livraisons successives de 10 en 10 jours à dater du 20 de ce mois, première époque de la fourniture à faire. J'avais envoyé des officiers dans les fabriques pour presser l'arrivée des étoffes.

J'ai eu l'honneur de recevoir ce matin à 5 heures une dépêche de Sa Majesté le Roi d'Hollande qui est arrivé hier 7 à Wesel. Sa Majesté dit qu'il désirerait que le bataillon de 1000 hommes qui lui est annoncé fut formé le plus tôt possible et puisse se rendre de suite à Wesel où il pourrait être armé, instruit et habillé. J'ai répondu à Sa Majesté en lui envoyant l'état effectif que je joins ici ainsi que tous les détails relatifs à la levée de la réquisition, à l'habillement et à l'armement. J'ai pris la liberté d'observer à Sa Majesté que la sortie des troupes de Düsseldorf et du Duché de Berg pourrait arrêter la levée de la réquisition et propager la désertion qui est d'autant plus à craindre que l'étendue du Duché qui est fort resserré dans sa largeur peut la faciliter beaucoup. J'ai prié Sa Majesté de me donner des ordres pour faire sortir de Düsseldorf les établissements administratifs qui s'y trouvent, dans le cas où cette place resterait sans troupe ; afin d'avoir une plus prompte décision, je partirai ce soir pour Wesel où je prendrai personnellement les ordres de Sa Majesté. Sa Majesté me demande que les autorités du Duché de Berg fournissent les moyens nécessaires pour la construction d'un pont de bateaux qui doit être construit sur le Rhin entre la citadelle de Wesel et celle de Büderich d'ici au 15 de ce mois.

Son Excellence le ministre de l'Intérieur a satisfait à cet objet en mettant à la disposition du Général Lacombe Saint-Michel commandant l'artillerie de la place de Wesel tous les bateaux et les agrès nécessaires pour cette construction qui se trouverait à Ruhrort et à Mülheim (*Mülheim an der Ruhr*).

Son Excellence a même envoyé à Wesel des bateliers qu'il propose de se charger de la construction du pont. Les poutres et les madriers seuls ne pourront être fournis par le Duché parce qu'il n'y en a pas : il ne s'en trouve qu'à Cologne ou à Mayence.

Sa Majesté me dit de prévenir Son Excellence le ministre qu'il faut que tous les fourrages et vivres nécessaires à la subsistance de l'armée soient fournis par le Duché tout le temps qu'elle resterait sur le territoire. Sa Majesté donne l'assurance qu'il sera tenu compte à Votre Altesse de toutes les fournitures que fera son Grand-Duché.

J'ai communiqué les ordres du Roi à Son Excellence le ministre de l'Intérieur, auquel M. l'Intendant général de l'armée de Hollande écrivit par le même courrier pour lui déterminer l'époque de la première fourniture de vivres qui doit être faite le 12 du courant mois. Son Excellence a aussitôt donné des ordres à Messieurs les Conseillers principaux de faire droit aux demandes de M. l'Intendant général à ma demande à M. l'Intendant de lui envoyer l'état détaillé des besoins de l'armée afin qu'il puisse répartir dans toute l'étendue du Duché les fournitures à faire successivement.

(1) Henri Amédée Mercure de TURENNE (Pau 23.9.1776 - Paris 16.3.1852) Rallié sans détour à l'Empire en 1805, il est officier d'ordonnance de l'Empereur le 20 septembre 1806 et son épouse dame du Palais de l'Impératrice. Il sera chambellan de Napoléon en 1809, comte de l'Empire le 11 novembre 1813, colonel le 8 mars 1814, maréchal de camp à titre honorifique le 31 octobre 1827.

(2) À Mayence le 30 septembre 1806 à midi, Napoléon remet au capitaine de Turenne, une lettre pour Louis Bonaparte le roi de Hollande qui contient le plan des opérations militaires contre la Prusse.

98. À Sa Majesté le Roi d'Hollande

8 octobre 1806

Aussitôt le reçu du courrier de Votre Majesté qui m'a remis ses ordres ce matin à 5 heures, je les ai communiqués à Son Excellence le ministre de l'Intérieur en l'invitant à prendre les moyens d'exécution les plus prompts.

Son Excellence m'a dit qu'il se trouvait à Ruhrort et à Mülheim sur la Ruhr (*Mülheim an der Ruhr*) le nombre de bateaux suffisant pour la construction du pont et qu'ils soient mis entièrement

à la disposition de M. le Général Lacombe Saint-Michel qui en est déjà prévenu et auquel ils seront livrés à Wesel sur son ordre.

Il se trouve avec les bateaux tous les agrès qui en dépendent, mais il sera plus difficile de se procurer les poutres et les madriers que l'on ne pourra trouver que sur la rive gauche du Rhin dans les places de Cologne et de Mayence.

Le ministre de l'Intérieur a envoyé hier à Wesel près de M. le Général Lacombe Saint-Michel un batelier de Ruhrort qui doit proposer au général de se charger de la construction du pont.

Son Excellence vient d'expédier à Messieurs les Conseillers provinciaux de donner les ordres de faire droit à toutes les demandes de M. L'Intendant général de l'armée de Hollande et a prié M. l'Intendant général de lui adresser l'état détaillé des besoins de l'armée pour que la fourniture puisse en être répartie sur toute l'étendue du Duché.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté l'état de situation du régiment de Son Altesse *le Grand Duc*. Votre Majesté verra qu'il n'y a encore que 410 hommes en état de faire le service lorsqu'ils auront été armés de fusils en bon état ; ceux qu'ils ont maintenant étaient incapables de servir ; le surplus des recrues n'est ni habillé ni armé. Plus de 150 sont venus seulement depuis 10 jours, époque de mon arrivée à Düsseldorf : il doit en rentrer encore 50 d'ici à quelques jours. Le reste nécessaire au compte du régiment sera nécessairement un peu plus long à rentrer parce qu'il faudra envoyer des détachements dans les provinces pour faciliter à Messieurs les Conseillers provinciaux la levée de la compagnie et empêcher la désertion qui est d'autant plus à craindre que les limites du Duché étant fort resserrée dans la largeur, les déserteurs peuvent très facilement s'échapper.

L'habillement n'est point encore commencé. Les conventions pour la fourniture des draps ont seulement été arrêtées depuis quelques jours. La première livraison doit se faire du 15 au 20 de ce mois et les autres successivement de 10 en 10 jours. Je vais faire préparer sur le champ les ateliers de confection d'habillement et je vais envoyer des officiers dans les fabriques pour hâter la fourniture.

J'ai l'honneur de prier Votre Majesté de me dire si elle veut que je fasse rendre à Wesel le bataillon tout entier dans l'état où il est.

Je demande à Votre Majesté la permission de lui observer que le comté de La Marck dans lequel les derniers rapports m'annoncent qu'il y a encore quelques détachements de cavalerie prussienne, n'est éloigné que de 10 lieues de Düsseldorf où se trouve réunie toute l'administration du Duché.

Je supplie Votre Majesté de me dire si je dois engager les chefs de cette administration à se retirer à Wesel, lieu que Son Altesse Impériale le Grand Duc m'indique s'ils doivent passer sur la rive gauche, dans le cas où Votre Majesté m'ordonnerait de conduire le bataillon de Düsseldorf à Wesel. Je pense que ce mouvement pourrait retarder la levée de la réquisition et conséquemment la formation du régiment.

Je supplie Votre Majesté de croire que je mettrai le plus grand zèle à l'exécution de ses ordres, j'aurai l'honneur de les prendre demain matin en personne à Wesel.

99. À Son Altesse Impériale le Grand Duc de Berg

10 octobre 1806

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse les rapports qui me sont arrivés le 8 du courant. Je les enverrai également à M. de Turenne le prévenant que je quitte Düsseldorf d'après les ordres de Sa Majesté le Roi d'Hollande pour me rendre à Wesel.

Je prie Votre Altesse de m'envoyer sa décision sur les demandes de service pour Messieurs les officiers dont les noms et les demandes sont portés sur l'état que j'envoie à Votre Altesse.

Si le besoin du service l'exigeait, la formation de quelques compagnies, je prendrai le parti de donner du service aux officiers que je croirai capables d'en mériter, de préférence d'après les renseignements que j'en aurai eus et conformément à l'autorisation que Votre Altesse m'en a

donnée. Sa Majesté le Roi d'Hollande que j'ai eu l'honneur de voir hier à Wesel pour prendre ses ordres, m'a ordonné de me rendre pour le 15 du courant dans cette place avec le régiment tel qu'il est. Aussitôt qu'il y sera rendu, je m'occuperai de son instruction, de son habillement, il sera armé de fusils qui ont été mis à ma disposition à Wesel. Le Général Lacombe Saint-Michel m'en fera délivrer d'abord 1000 et plus à mesure que nous en aurons besoin.

Je viens d'envoyer un officier dans les manufactures du Duché pour avoir tout ce que nous pourrions nous procurer pour l'habillement. J'enverrai chercher ce qui nous manque dans les manufactures de France.

100. Au Grand Duc de Berg

11 octobre 1806

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse les rapports de ce jour 11 octobre, l'un daté de Schwelm envoyé à M. Hazzi, dit qu'il n'y a pas de troupes dans ce pays et que l'on y paraît inquiet d'une invasion française.

Un autre rapport qui m'est envoyé de Barmen par le capitaine de gendarmerie Lissemberg porte qu'on croit que les agents de Kalkreuth doivent arriver ce jour-ci à Hagen, Schwelm et les environs.

Le passage dans le pays de Münster est défendu, on ne laisse plus passer les marchands ni les voitures. La foire de Münster n'aura pas lieu.

J'ai l'honneur de prévenir Votre Altesse que je partirai le 13 pour Wesel avec la garnison de Düsseldorf, conformément aux ordres de M. le Roi d'Hollande. La Garde nationale de Düsseldorf sera organisée et relèvera les postes que le régiment occupait. Le bataillon du régiment de Votre Altesse est de 900 hommes ; il sera complet avant peu ; son habillement ira aussi vite que possible. Les manufacturiers de drap Lennep se sont engagés à fournir 1000 aunes tous les 15 jours, ce qui suffira pour occuper un atelier de 60 tailleurs. La réquisition fournira sans délai incessamment le moyen de former les cadres de plusieurs compagnies du 2^e bataillon si le 2^e bataillon se complète comme je l'espère dans le courant du mois prochain. Je demanderai à Sa Majesté le Roi d'Hollande ses ordres pour l'emploi auquel il pourra être destiné, dans le cas où Votre Altesse ne m'en aurait pas fait parvenir de nouveaux.

101. Au même

11 octobre 1806

J'ai l'honneur d'observer à Votre Altesse que M. le Lieutenant-colonel Genty (1) qui doit commander un bataillon du régiment du *Grand Duc* ne parle ni ne comprend la langue allemande. Je pense même qu'il aurait infiniment de peine à l'étudier. Cet officier serait, je crois, plus convenablement employé dans un régiment français si Votre Altesse avait la bonté d'obtenir qu'il y fut placé dans son grade actuel qu'il a bien mérité pour ses services et ses talents.

Cette faveur de Votre Altesse serait utile au bien du service et permettrait à M. Genty de se rapprocher de son épouse ; je suis convaincu que Votre Altesse ne peut accorder de protection à un officier qui remplisse mieux le devoir de son grade de chef de bataillon dans un régiment français. Je supplie Votre Altesse de me faire connaître sa décision.

(1) Jean GENTY (Saintes 20.4.1774 - Valence 24.12.1828) Marié depuis le 21 juin 1802 à Henriette Séraphine Claessens, chef de bataillon au Grand Duché de Berg depuis le 21 juillet 1806, Genty sera nommé major du 3^e régiment d'infanterie de Berg le 1^{er} novembre 1808, servira en Espagne en 1809. Colonel en second le 20 juillet 1811, il servira en Russie en 1812 et sera colonel en premier du 1^{er} régiment d'infanterie de Berg le 24 juillet 1813. Il servira

à Waterloo, sera maréchal de camp le 13 décembre 1821 puis terminera sa carrière comme inspecteur général d'infanterie en 1822 - 1823.

102. Au Roi d'Hollande

12 octobre 1806

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté les rapports qui viennent de me parvenir. Le 1^{er} bataillon du régiment de Son Altesse *le Grand Duc* partira de Düsseldorf le 13 ; il passera par la rive gauche et couchera ce jour à Moers pour se rendre le 14 à Wesel conformément aux ordres de Votre Majesté. Ce bataillon est fort de près de 900 hommes. La Garde nationale qui vient d'être organisée à Düsseldorf relèvera les postes que le régiment y occupait. Je laisse dans cette place un détachement de 50 hommes qui fournira un poste de 15 hommes pour la garde des prisons.

J'ai invité Leurs Excellences les ministres de Son Altesse le Grand Duc, qui restent à Düsseldorf à prendre toutes les précautions pour faire passer avec soin très promptement sur la rive gauche du Rhin tous les moyens de passage qui se trouvent tous à Düsseldorf qu'au village de Hamm vis-à-vis de Neuss et les faire garder sur cette rive sans permettre de communication dans le cas où les archives de guerre nécessiteraient cette mesure.

J'aurai l'honneur de prendre les ordres de Votre Majesté à mon arrivée à Wesel.

103. Au ministre de la Guerre de France

14 octobre 1806

J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de m'autoriser à faire toucher le trimestre de ma première retraite échu le 1^{er} octobre 1806 par le fondé de procuration auquel j'ai donné ce pouvoir.

J'ai l'honneur d'observer à Votre Excellence que je ne serai employé en activité par Son Altesse le Prince Joachim Grand Duc de Berg à Düsseldorf que depuis le mois d'octobre et que je n'ai quitté Paris, où j'ai conservé ma résidence, que les derniers jours du mois de septembre.

104. Au Grand Duc de Berg

16 octobre 1806

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse les rapports venus des frontières de son Grand Duché depuis le 14. Je suis arrivé à Wesel avec le 1^{er} bataillon du régiment de Votre Altesse et aujourd'hui il fournira 50 hommes de garde à la place. Nous n'avons encore que 400 hommes en état de faire le service ; les autres s'instruisent et pourront bientôt en augmenter le nombre. J'ai reçu aujourd'hui 1000 fusils de la place de Wesel ; on a promis d'en délivrer à mesure de l'augmentation du régiment. J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse le projet d'organisation de son 1^{er} régiment *le Grand Duc*. J'ai fait ce que j'ai pu pour me conformer aux vues de Votre Altesse. Je serai heureux si je m'en suis approché.

J'ai cru devoir présenter à Votre Altesse avec ce projet d'organisation, le tableau comparatif de la solde française et de la solde fixée par Votre Altesse avec les observations relatives à chaque changement de grade. Votre Altesse verra que sa dépense est presque un quart moindre que celle d'un régiment de même force en France.

Sur la demande de Messieurs les officiers supérieurs en particulier du régiment de Votre Altesse, je les ai autorisés à prendre un petit uniforme gris de fer avec collet et parement bleu de ciel de même

couleur que ceux du grand uniforme. Cette économie a paru indispensable pour entrer en campagne.

Je supplie Votre Altesse de me dire si elle y accorde son approbation ainsi qu'au pompes d'organisation ou de m'en donner les changements, quitte trouver bonne façon afin que je puisse faire compter les cadres à mesure qu'il se présentera des hommes. Je prie Votre Altesse de vouloir bien me faire connaître ses intentions sur les propositions d'officiers dont j'ai l'honneur d'envoyer l'état à Votre Altesse à mon départ de Düsseldorf.

105. Au Roi d'Hollande

17 octobre 1806

J'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté les rapports qui me sont parvenus aujourd'hui.

J'ai convenu des mesures avec Messieurs les Conseillers provinciaux du Duché pour avoir le plus souvent possible des renseignements sur les mouvements de la force de l'ennemi sur les frontières du Duché. J'ai encore fait passer 2 sous-officiers du régiment, l'un vers Münster et l'autre vers Hamm pour m'envoyer et me rapporter des notions certaines.

J'ai l'honneur de joindre l'extrait des arrangements que j'ai prévu faire prendre pour me conformer aux ordres de Votre Majesté.

106. Au Grand Duc de Berg

18 octobre 1806

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse les rapports venus hier et aujourd'hui de

M. Le Général Drouais (1) commandant l'artillerie de l'armée de Hollande. J'ai donné dans les compagnies à la recherche des hommes les plus propres à ce service mais il ne s'en est trouvé que 56. J'ai prévenu le Général Drouais qu'ils seraient à sa disposition à mesure qu'il en aurait besoin. Les mouvements de l'armée retarderont nécessairement la levée de la conscription dans le Duché de Votre Altesse. Aussitôt que cette mesure pourra s'exécuter avec sûreté, Son Excellence le ministre de l'Intérieur a prévu le moyen de la faire marcher rapidement. Son Excellence le ministre de l'Intérieur demande que le service de la Garde nationale de Düsseldorf se fait très bien et même au delà de ce qu'on aurait pu espérer. Je prie Votre Altesse de me permettre de témoigner sa satisfaction particulière aux habitants si elle ne le fait elle-même. Je suis convaincu qu'ils regarderont cette marque de bienveillance de leur souverain comme la plus digne récompense de leur zèle et de leur attachement. Le canon de la forteresse a annoncé les victoires remportées par la Grande Armée et dans lesquelles Votre Altesse a eu aussi grande part (2). Je prie Votre Altesse de me permettre de lui en présenter mes respectueuses félicitations et de lui témoigner combien je serais heureux de pouvoir lui prouver d'une manière plus active mon zèle et mon dévouement.

(1) Jacques Marie Charles de DROUAS de BOUSSEY (Sens 3.11.1748 - Dijon 28.12.1829) Élève d'artillerie aux écoles de La Fère et de Bapaume, général de brigade le 30 septembre 1796, il sert à l'armée de Hollande depuis le 12 septembre 1803 puis commande l'artillerie en Hollande depuis le 11 septembre 1805. Il servira au siège de Stralsund en 1807.

(2) Iéna (Jena) et Auerstaedt ont eu lieu le 14 octobre 1806. Murat a servi à Iéna à la tête de la réserve de cavalerie.

107. Rapport fait au Roi d'Hollande 19 octobre 1806

On peut faire des réquisitions dans les Comtés d'Essen et Werden en envoyant un détachement pour les faire rentrer.

Ces réquisitions peuvent être faites au nom de M. l'Intendant général de l'armée ou par l'administration du Duché. Elles peuvent être portées à 1000 quintaux de fourrage, foin et paille, 400 muids d'avoine et 50 bêtes à cornes du poids réduit de 50 livres l'une.

La commission de régence de ce pays se tient à Essen à 8 lieues de Wesel ; Werden est à 2 lieues plus loin.

Il paraît que l'on aurait la facilité de prendre cette mesure d'après la déclaration de Messieurs les Commissaires provinciaux du Duché de Berg qui ont affirmé qu'à dater du 19 le service des fourrages pour l'armée était assuré pour 8 jours.

108. Faits du rapport ci-dessus 19 octobre 1806

Si des détachements se portaient plus en avant pour faire des réquisitions au-delà des frontières du Duché de Berg dans les environs de Münster ou dans le Comté de La Marck, les endroits ci-après indiqués comme devant fournir des ressources en fourrage et grains :

- Appelhulsein (*Appelhülsen*) pays prussien situé à 4 lieues de Münster et à 14 de Wesel ; il y a une grande route qui passe par Dulmein (*Dülmen*) à 10 lieues de Wesel appartenant au Grand Duc d'Arremberg (*Arenberg ou Aremberg*) faisant partie de la Confédération.
- Besenselle (*Bösensell*) pays prussien situé sur le côté de Appelhulsein (*Appelhülsen*) à une lieue plus près de Münster.
- Lüdinghausen pays prussien sur la route de Münster à Olphen (*Olfen*) également prussien et en passant par Halteren (*Haltern am See*), pays confédéré en avant de Wesel.
- Olphen (*Olfen*) éloigné de 12 lieues de Wesel, pays prussien et à 6 ou 8 lieues de Münster.
- Halteren (*Haltern am See*) pays confédéré du Duché d'Aremberg à 8 lieues de Wesel.
- Cappenberg pays prussien à 14 lieues de Wesel en passant par Olphen (*Olfen*) et à 4 lieues de Hamm ; c'est une ancienne abbaye qui avait de grands revenus et Werne 1 lieue au-delà.

Il existe des routes de communication pour tous les endroits ci-dessus indiqués.

On ne trouverait des guides sûrs que pour aller jusque sur les frontières du Duché de Berg.

Il faudrait en demander pour aller plus loin à la régence de Recklinghausen dans le pays d'Aremberg pour être conduit plus loin.

On trouverait dans les pays ci-dessus du fourrage, du grain et des bestiaux, une assez grande (quantité) de chevaux de train mais petits et mauvais ; il y a beaucoup de moyens de transport. On pourrait faire conduire les approvisionnements à Halteren (*Haltern am See*) et Lünen sur la Lippe où l'on pourrait faire rassembler beaucoup de bateaux. Il s'en trouve près de 2000, une assez grande quantité employée au transport de sel venant des salines de Prusse qui sont près d'Unna. Unna est du Comté de La Marck à 16 lieues de Wesel ; on croit qu'il est utile de ménager le Comté de La Marck afin d'éviter (*qu'*)Elberfeld (*Wuppertal*) et ses environs où se trouve la plus grande industrie du Duché, ne soient pas exposés à une réciprocité.

109. Au Roi d'Hollande
20 octobre 1806

M. Le Conseiller provincial chargé de faire lever la conscription dans l'arrondissement de Wesel me marque que plusieurs des conscrits de cette province se sont retirés de (*en*) Gueldre et plus particulièrement à Gendringen, Ulft, Terborg, Mecheln (*Megchelen*) et environs sur la lisière de la frontière pour se soustraire à la réquisition. Je supplie Votre Majesté d'ordonner que les déserteurs du Grand Duché qui seraient trouvés dans ce pays soient rendus à leur gouvernement.

110. Au Roi d'Hollande
21 octobre 1806

J'ai l'honneur de prévenir Votre Majesté qu'il m'arrive en ce moment un renseignement certain envoyé de Coesfeld par quelqu'un qui mérite (être) confirmé qui m'assure que les Prussiens ont totalement évacué Münster et les environs.

111. Au même
21 octobre 1806

J'ai l'honneur de prévenir Votre Majesté que je reçois à l'instant un rapport daté de Barmen le 20 qui porte qu'une colonne de troupes ennemies doit passer par le Duché de Berg pour aller occuper le pays de Siegen et que les avant-postes sont déjà arrivés à Aremberg.
Je prends la liberté d'observer à Votre Majesté qu'il est très possible que ceux qui m'envoient ce renseignement se trompent sur la direction présumée de ce corps et que ce pourrait bien être celui qui se retire de Münster, qui passe par cet endroit pour se rapprocher de l'un des corps de l'armée prussienne.

112. Au même
22 octobre 1806

J'ai l'honneur de prévenir Votre Majesté qu'un rapport parti le 21 de Barmen après midi et qui m'arrive en ce moment m'annonce que 800 Prussiens sont arrivés à Aremberg d'où l'on dit qu'ils doivent aller à Siegen pour occuper ce pays et celui de Gimborn.
Les Prussiens se font un peu des caisses à Aremberg.

113. Au Roi d'Hollande
23 octobre 1806

J'ai l'honneur de représenter à Votre Majesté que M. le Conseiller d'État, directeur général des postes du Duché de Berg me mande, de Düsseldorf que le 20 de ce mois le courrier venant de Hambourg pour Münster par Düsseldorf, a été arrêté près de Dorsten par les avant-postes de l'armée de Hollande et conduit sous escorte au quartier général de Wesel.

M. Le Directeur général m'observe que la correspondance dans le courrier était porteur est celle des villes hanséatiques et de tout le Nord avec la France et l'Espagne etc. et que son arrestation cause une interruption dans tous les rapports commerciaux.

M. le Directeur général des postes du Duché de Berg me dit qu'il avait obtenu du commandant prussien à Münster le libre passage de ce courrier pour lequel il demande à Votre Majesté une protection spéciale ; la communication des correspondances pour ce courrier intéresse également l'administration de France et celle du Grand Duché, le commerce français et celui du Nord. J'ai l'honneur de prier Votre Majesté de me faire connaître sa décision à ce sujet afin que je puisse la communiquer à M. Dupreuil administrateur des postes du Grand Duché.

114. Au Prince Grand Duc de Berg

23 octobre 1806

J'ai l'honneur de prier Votre Altesse Impériale de me permettre de prendre pour aide de camp M. Darbaud (Louis François Joseph) maréchal des logis au 9^e régiment de dragons qui sert depuis 4 ans dans ce corps avec distinction et appartient à une très respectable famille que je connais particulièrement et qui n'a rien négligé pour son éducation ; il parle allemand et m'est particulièrement recommandé par Son Excellence le ministre des Cultes et M. de Rémusat. Je supplie Votre Altesse de demander l'autorisation pour que ce jeune homme puisse quitter son régiment pour passer au service de Votre Altesse. Si Votre Altesse me le permet, je le ferai recevoir comme sous-lieutenant dans le régiment de Votre Altesse et je le prendrai comme aide de camp. Votre Altesse en m'accordant cette faveur acquerrait pour son service un fort bon officier.

115. Au Grand Duc de Berg

23 octobre 1806

Les derniers renseignements qui me sont parvenus des frontières du Duché de Votre Altesse annoncent que 800 Prussiens arrivés le 21 à Aremberg par le pays de Hesse Darmstadt y attendent un renfort pour se porter sur Siegen et Dillenburg.

J'ai l'honneur d'observer à Votre Altesse que les circonstances dernières retardent extrêmement la levée de la conscription destinée à compléter son régiment *Grand Duc*. Nous avons eu 18 déserteurs depuis les 10 jours que le régiment est à Wesel. L'impossibilité de les caserner contribue sûrement à la désertion. J'ai envoyé à Son Excellence le ministre de l'Intérieur le signalement des déserteurs en le priant d'en prévenir les provinces d'où ces hommes sont, en l'engageant à demander qu'ils soient remplacés par d'autres afin d'éviter qu'on ne les tienne cachés dans leur pays.

J'ai nommé un officier de recrutement chargé de recevoir les conscrits et les remplaçants à Düsseldorf et je lui ai donné des instructions conformes aux lois établies en France. Cette disposition m'a surtout paru nécessaire depuis le dernier envoi de remplaçants de 24 hommes sur lesquels j'ai été obligé d'en refuser 12 absolument incapables de servir à cause de leur faiblesse et de leur petite taille ou de leur mauvaise conformation.

J'ai l'honneur de prier Votre Altesse de permettre qu'à commencer du 1^{er} du mois je puisse régulariser la comptabilité du régiment sur les bases de la solde que j'ai soumise à Votre Altesse. Je crois cette disposition infiniment utile pour l'ordre à établir dans l'administration du corps. Son Excellence le ministre des Finances regarde cette mesure comme fort utile.

116. Au Roi d'Hollande
24 octobre 1806

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que Son Excellence le ministre de l'Intérieur du Duché de Berg me prévient qu'hier 23, 2 officiers hollandais se sont présentés chez lui à Düsseldorf pour demander la permission de faire des recrues dans le Grand Duché ; chacun de ces officiers était seulement porteur d'un ordre signé Guita sans aucune autre autorisation officielle. Son Excellence me mande qu'elle n'a pas cru devoir permettre à ces Messieurs de remplir leur mission à moins qu'ils n'en fassent un ordre plus formel et me prie de prendre les ordres de Votre Majesté pour savoir si c'est d'après ses intentions que ces officiers ont été envoyés pour recruter dans le Duché de Berg. Je supplie Votre Majesté de me faire savoir ce que je dois prescrire à Son Excellence M. le ministre de l'Intérieur à ce sujet.

117. Au même
27 octobre 1806

J'ai l'honneur de communiquer à Votre Majesté le rapport qui m'arrive aujourd'hui 27 à 6h du soir et qui m'est envoyé par un émissaire parti de Barmen le 25 au soir pour aller à Schwelm d'où il est revenu dans la nuit du 26 au 27. Ce rapport dit qu'il a été commandé aux habitants de Schwelm de faire fournir des fourrages pour un régiment de cavalerie de 800 hommes qui devait y arriver le 27 au soir. Il ajoute que 50 hommes d'un régiment d'infanterie prussienne qui avait été caserné à Hamm y sont revenus les uns avec des fruits, les autres avec des sabres et d'autres sans arme, disant qu'ils avaient été faits prisonniers de guerre ; mais on a arrêté un homme comme déserteur et on leur a fait prendre le lendemain la route de Paderborn. Suivant ce même rapport, il n'y a pas un soldat prussien à Hamm et tous les recruteurs ou vétérans qui se trouvaient dans le village sur la frontière ont été rappelés à Osnabrück pour y rejoindre leur régiment. L'émissaire dit que la consternation des habitants prussiens est extrême d'après les rapports que les déserteurs prussiens des batailles des 14 et 15 en ont faits.

118. Au Grand Duc de Berg
27 octobre 1806

J'ai l'honneur de prévenir Votre Altesse que j'ai cru utile au bien de son service et à celui de son régiment *le Grand Duc*, d'envoyer le Lieutenant-colonel Genty à Verviers, Liège et environs circonvoisins pour faire confectionner 1200 à 1500 capotes pour le régiment. Cette mesure procurera en quelques semaines ce que vous n'auriez pu obtenir ici en plusieurs envois faute de matière et de moyen de confection. Même elle m'a paru indispensable pour la conservation du soldat dans cette saison et dans la nécessité où le régiment se trouve de faire un service assez multiplié pour obliger les recrues à monter la garde peu de jours après leur arrivée. Les fournitures de drap pour l'habillement se font avec plus de promptitude que l'on ne peut en mettre à la confection faute d'ouvrier. J'ai l'honneur de prier Votre Altesse de me faire connaître sa décision sur le sort de M. le Lieutenant-colonel Genty afin que je puisse lui donner la certitude qu'il sera conservé au service de Votre Altesse ou qu'il puisse espérer être placé dans un régiment en France.

119. Au même
29 octobre 1806

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse l'état de situation de son régiment *le Grand Duc*. Je présume que ceux que j'ai envoyés antérieurement à Votre Altesse lui seraient parvenus depuis la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire de Dessau (1) le 23 du courant. Si Votre Altesse ne les avait pas reçus avant, ce retard ne peut en être imputé qu'aux courriers expédiés à Votre Altesse qui n'auraient pas pu suivre l'étonnante rapidité de vos admirables conquêtes.

Je pense que Votre Altesse aura reçu les divers rapports et états de situation que j'ai eu l'honneur de lui envoyer en même temps que le paquet renfermant le projet d'organisation du régiment *le Grand Duc*. Je l'ai remis le 16 à Son Excellence le ministre des Finances pour être expédié par son courrier à Votre Altesse. Le projet que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Altesse renferme l'organisation du personnel, le mode de solde uniforme et comparé avec celui des troupes françaises ainsi que les observations relatives aux différences de grade.

Je me suis conformé aux instructions de Votre Altesse pour le projet de cette organisation en me rapprochant de la solde des anciens régiments au service de Bavière, la dépense annuelle est moindre de près d'un quart que celle d'un pareil nombre de troupes françaises.

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse de ce que j'ai fait successivement pour la promotion de ses troupes. J'ai soumis à Son Excellence le ministre de l'Intérieur des instructions réglementaires pour le recrutement et le remplacement en les conformant aux lois suivies en France ; j'ai envoyé des officiers dans les manufactures pour l'approvisionnement des matières nécessaires à l'habillement et pour en faire hâter la confection. Les marchés d'achat sont faits par Son Excellence le ministre de l'Intérieur auquel je sou mets l'exécution des mesures que je crois nécessaires au bien du service de Votre Altesse. Je m'occupe en ce moment de l'appréciation des dépenses que doit exiger la formation du contingent des troupes de Votre Altesse, conformément à la demande qui m'en a été faite par Son Excellence le ministre des Finances auquel je remettrai le résultat de ce travail qui sera incessamment terminé.

Les circonstances de guerre et le service que l'on exige du corps dans Wesel en retarde nécessairement l'instruction : on y travaille cependant avec toute l'activité que le temps permet, M. le Colonel, Messieurs les officiers et les sous-officiers y mettent un zèle égal.

Je supplie Votre Altesse d'être convaincue de tout celui que j'emploierai pour la servir.

(1) Dessau est à 63 Km au sud-est de Magdeburg et à environ 100 Km au sud-ouest de Berlin. 2 jours après, Murat est à Postdam. 5 jours après, le 28 octobre 1806, Murat gagne la bataille de Prenzlau (Prenzlau) à 100 Km au nord de Berlin, contre Hohenlohe.

120. Au Grand Duc de Berg
2 novembre 1806

J'ai l'honneur de prévenir Votre Altesse que j'ai reçu hier 1^{er} novembre à Wesel des ordres du 25 octobre de Postdam. Je me suis aussitôt rendu à Düsseldorf pour concerter avec Leurs Excellences les ministres les moyens d'exécution plus sûrs et plus prompts surtout pour la levée de la conscription et le complément du régiment de Votre Altesse. Je retournerai ce soir à Wesel où le régiment fait le service de la place ; j'y donnerai les ordres de départ et les instructions nécessaires aux commandants des détachements qui partiront immédiatement pour les destinations que Votre Altesse leur a assignées.

Aussitôt après le départ du régiment, je retournerai à Düsseldorf pour y préparer le départ des conscrits que je dirigerai sur Erfurt. Je ferai des tournées dans les provinces pour en hâter la levée. D'après les ordres de Votre Altesse je vais prendre à son service les officiers dont j'avais eu l'honneur de lui proposer le placement ; ils formeront les cadres des nouvelles compagnies pour les 2^e et 3^e bataillons. Les conscrits seront escortés, soit par des détachements du régiment, soit par de gendarmerie du Duché.

J'ai l'honneur d'observer à Votre Altesse que l'effectif total de son régiment, officiers compris, n'était que de 866, conformément à l'état ci-joint. Je serai forcé de réduire le nombre des détachements proportionnellement à la force de chacun d'eux et de laisser une faible garde pour l'état-major du régiment à Erfurt.

Je ferai en sorte que chacun des détachements soit composé de manière à pouvoir former le cadre d'un bataillon, conformément aux intentions de Votre Altesse.

J'ai l'honneur d'observer à Votre Altesse qu'il sera nécessaire de nommer 2 chefs de bataillon, l'un pour major et l'autre pour commander le 3^e bataillon. Dans le cas où Votre Altesse ferait placer dans un régiment de France M. le Lieutenant-colonel Genty, son départ nécessiterait la nomination d'un 3^e chef de bataillon.

J'ai l'honneur de représenter à Votre Altesse que Leurs Excellences les ministres ayant pensé comme moi qu'il était utile au bien du service de Votre Altesse d'adopter le mode de paiement que j'ai eu l'honneur de lui proposer dans l'organisation projetée de son régiment, cette forme administrative sera suivie à dater du 1^{er} de ce mois ; les détachements recevront des acomptes de solde en route jusqu'à leur destination seulement. J'ai l'honneur de prier Votre Altesse de donner ses ordres pour savoir si son régiment continuera d'être payé sur les fonds de la caisse ou s'il le sera par les payeurs de l'armée française.

Avant le départ du régiment de Wesel, je prendrai des renseignements positifs sur Messieurs les capitaines au service de Son Altesse qui sont le plus en état de lui être présentés comme chefs de bataillon et j'aurai l'honneur d'en rendre compte à Son Altesse aussitôt.

121. Au Roi d'Hollande

6 novembre 1806

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que Son Altesse le Grand Duc de Berg m'a ordonné de faire partir pour diverses destinations des détachements de son régiment de Son Altesse. Il me détermine la force. J'ai l'honneur d'observer à Votre Majesté que le régiment a perdu près de 50 hommes par la désertion depuis qu'il est à Wesel. Sans avoir reçu de recrue, je dois encore ne pas comprendre dans les détachements les ouvriers au nombre de 50 qui sont indispensables pour la confection de l'habillement et de l'équipement. L'effectif de ce qui restera au régiment se trouvant à tort moindre que les membres réunis des détachements, je suis forcé de réduire proportionnellement la force de chacun d'eux.

Le plus fort détachement doit se rendre à Brunswick (*Braunschweig*) pour y être aux ordres de M. le Général Piston nommé par Sa Majesté l'Empereur et Roi, gouverneur commandant cette place et sa province.

Un second détachement doit aller à Minden pour y être aux ordres de M. le Général Gobert nommé par Sa Majesté l'Empereur et Roi, gouverneur commandant de cette place et sa province.

Un 3^e détachement doit se rendre à Münster pour y être sous les ordres de M. le Général Loison aussi nommé gouverneur de cette place et de sa province.

L'état-major du régiment doit se rendre à Erfurt où je dois envoyer toutes les recrues de la conscription qui vont être levées dans les provinces du Grand Duché. Cette partie du régiment se trouvera sous les ordres de M. le Général Clarke aussi nommé par Sa Majesté l'Empereur et Roi, gouverneur de cette place et sa province.

Tous les détachements partiront de Wesel le 8 du courant. Celui de Münster seulement partira le 7 et y sera rendu le 9. Les autres suivront la route de Paderborn où ils arriveront le 16 et devront avoir séjour le 17 ; ils en partiront le 18 pour se diriger chacun sur leur destination.

Le commandant du détachement de Minden doit remettre ou faire parvenir une lettre de moi à M. le Général Gobert que l'on m'a dit devoir se trouver au quartier général de Votre Majesté ; sur cette lettre je préviens M. le Général Gobert de l'arrivée du détachement et le prie de lui donner des ordres.

Dans le cas où M. le Général Gobert se trouverait sur la route de Paderborn à Minden, le détachement le rejoindra en suivant sa destination ou bien il se rendra directement à Minden, dans le cas où cet officier général y serait arrivé.

Le détachement de Brunswick recevra à Paderborn verbalement ou par écrit des ordres de M. le Général Piston qui m'a dit qu'il y serait arrivé avant la troupe.

L'état-major du régiment en partant de Paderborn le 18 ne doit arriver à Erfurt que le 28.

J'ai l'honneur de prévenir Votre Majesté que je me rends à Düsseldorf pour m'occuper des moyens de faire promptement lever la conscription du Duché de Berg. Je suis toujours prêt à exécuter avec le plus grand zèle les ordres de Votre Majesté.

122. Au Grand Duc de Berg

16 novembre 1806

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse par ma lettre datée de Wesel le 27 octobre, de la mission donnée à M. le Colonel Genty pour aller dans le pays d'Aix-la-Chapelle (*en allemand Aachen*) et Verviers pour faire confectionner des capotes pour les soldats du régiment de Votre Altesse. Cet officier vient de revenir après avoir fait un marché pour la fourniture de 1200 capotes en drap par 3 tailleurs, conformes au modèle arrêté par le conseil d'administration du régiment et par moi.

Le drap me paraît bon, les capotes sont amples et bien conditionnées. La livraison entière doit être faite à Düsseldorf dans le commencement du mois de décembre pour le prix de 84 la pièce aux conditions que le paiement sera fait à mesure de chaque envoi après qu'il aura été reconnu recevable. La qualité de drap qui se pénètre bien moins à la pluie que l'étoffe de tricot qu'on emploie communément pour cet usage, est cause que le prix en est un peu plus élevé.

Son Excellence le ministre de l'Intérieur après avoir vu l'étoffe et les modèles, a trouvé les conditions de cette fourniture à l'avantage du régiment et a approuvé le marché passé par M. le Lieutenant-colonel Genty. Son Excellence le ministre des Finances ne croit pas devoir en faire acquitter le montant d'après les ordres que Votre Altesse a donnés pour que son régiment soit habillé, équipé et soldé par les provinces dans lesquelles il se trouve maintenant cantonné.

J'ai l'honneur d'observer à Votre Altesse que les dispositions faites pour la fourniture des capotes à son régiment sont antérieures aux ordres de Votre Altesse. Cette mesure m'avait paru utile en ce que les soldats ayant été pourvus de bonnets de police dont la confection est presque entièrement terminée et qu'ils auraient porté avec la capote, se seraient trouvés vêtus d'une manière uniforme et convenable pour la saison.

J'ai également cru que cela serait avantageux en ce que l'on aurait le terme de confection, l'habillement du régiment, qui pourrait alors n'être délivré aux soldats qu'après la mauvaise saison. Si la province d'Erfurt doit fournir entièrement l'habillement et l'équipement du régiment de Votre Altesse, on pourrait lui faire rembourser le prix de cette partie d'habillement qu'elle ne fournirait pas en nature. Je vais écrire à ce sujet à M. le Gouverneur d'Erfurt et à M. le Colonel Geither : le paiement à faire en fourniture à Düsseldorf ne serait presque qu'une avance à faire pour remplir les conditions du marché. Le conseil d'administration du régiment pourrait toucher les fonds de cette fourniture à Erfurt et les faire remettre à Son Excellence le ministre des Finances.

Le service auquel le régiment de Votre Altesse m'avait paru destiné pour l'hiver à Wesel, m'a déterminé à prendre le moyen le plus prompt de le faire vêtir d'une manière convenable pour la saison et les circonstances. Votre Altesse me pardonnera de n'avoir pas pu prévenir des événements arrivés jusqu'alors dans les forces des nations et qui ont mis ma prévoyance en défaut. Anéantir totalement avec une rapidité inconcevable une armée nombreuse et disciplinée, affermir aussi promptement la conquête d'une immense étendue de pays, sont des nouvelles qu'il faut plus de temps à concevoir qu'il n'en a fallu à Votre Altesse pour les exécuter.

123. Au Grand Duc de Berg

22 novembre 1806

J'ai l'honneur d'envoyer Votre Altesse :

1° L'état de situation de son régiment *le Grand Duc* à l'époque de son départ de Wesel.

2° Les états particuliers de chacun des détachements envoyés conformément aux ordres de Votre Altesse à Münster, Minden, Brunswick et Erfurt, comprenant les forces effectives en officiers, sous-officiers et soldats et le nom des membres des conseils d'administration particuliers que j'ai formés pour chacun des détachements.

3° La route détaillée que doivent tenir ces détachements, leur départ, séjours et arrivée à destination

4° L'état nominatif et par grade de M. les officiers du régiment de Votre Altesse avec les observations pour ceux qui ont eu de l'avancement ou qui ont été employés dans les grades qu'ils avaient au service de Bavière conformément aux ordres de Votre Altesse.

5° L'état des appointements de chaque grade du régiment de Votre Altesse et celui de la solde des sous-officiers et soldats depuis le 1^{er} novembre conformément à l'organisation que j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Altesse.

Au moyen de l'uniformité de solde établie pour les soldats au lieu des différentes payes qu'ils recevaient d'après celles qu'ils avaient anciennement dans les différents services auxquels ils appartenaient, il se fait une retenue proportionnée comme dans les troupes françaises pour le petit entretien du soldat et cette dépense ne sera plus faite comme elle était avant aux dépens du souverain.

6° L'état des nouvelles demandes d'emploi avec les observations comprenant les renseignements que j'ai pus me procurer sur chacun des candidats.

J'ai l'honneur de prévenir Votre Altesse que le capitaine commandant le détachement du régiment *le Grand Duc* qui est à Münster m'écrit que M. le Général gouverneur Loison ne doit ni lui faire payer la solde du détachement, ni lui fournir aucun effet d'habillement et d'équipement.

Son Excellence le ministre des Finances de Votre altesse ayant décidé de ne pas faire payer les détachements hors du territoire du Grand Duché, conformément aux premiers ordres de Votre Altesse, on en attend de nouveaux pour changer cette disposition.

J'ai eu l'honneur de communiquer à Messieurs les Généraux gouverneurs des provinces dans lesquels le régiment de Votre Altesse se trouve réparti, pour les prévenir des dispositions que Son Excellence le ministre des Finances m'avait communiqué relativement à la solde et l'entretien du régiment de Votre Altesse. J'aurai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse des changements que Messieurs les gouverneurs auront cru devoir y apporter.

124. Au Grand Duc de Berg
23 novembre 1806

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse copie de l'ordre que je reçois de Monseigneur le Major général de la Grande Armée. J'ai l'honneur de prévenir Monseigneur le Major général que j'envoie l'ordre à M. le Colonel du régiment de Votre Altesse de partir sur le champ d'Erfurt pour se rendre à Magdebourg (*Magdeburg*) avec tout son détachement et que je vais diriger sur cette place toute la conscription dont la levée se fait maintenant et doit partir d'ici à un mois, le régiment de Votre Altesse au complet de 3000 hommes. Votre Altesse a dit à Son Excellence le ministre de l'Intérieur de me marquer son étonnement de ce que son régiment n'était pas encore complet. J'ai l'honneur d'observer à Votre Altesse que la levée de la conscription destinée à compléter à 3000 hommes le régiment du *Grand Duc* est entièrement exécutée par Messieurs les conseillers provinciaux et qu'il n'a pas été en mon pouvoir de la faire rentrer plus promptement.

J'ai suivi le régiment de Votre Altesse à Wesel pour travailler à sa formation, surveiller son instruction et sa discipline, et malgré tous mes soins et ceux du Colonel et des officiers, la désertion a été forte parce que le régiment a perdu plus de 50 hommes. Leurs noms et leurs signalements sont envoyés dans leurs arrondissements et on est à leur recherche ; ils seront pris et rejoindront.

Depuis le départ du régiment de Wesel, près de 500 conscrits sont partis pour rejoindre l'état-major à Erfurt : ils arriveront en même temps que lui.

400 autres seront en état de partir le 1^{er} décembre pour Magdebourg et le surplus partira de 8 en 8 jours par détachements de 300 à 400 pour cette destination et le régiment de Votre Altesse sera porté au complet de 3000 hommes avant un mois.

Je supplie Votre Altesse de croire que je mettrai toujours le plus grand zèle et la plus grande activité et exactitude à remplir ses ordres.

La commission de recrutement formée par Son Excellence le ministre de l'Intérieur a pensé que les troupes de Votre Altesse pourraient être assez facilement portées à un complet plus considérable s'il était possible de recruter parmi les prisonniers prussiens, ceux qui seraient sujets du Duché de Berg et pays voisins. Si Votre Altesse donnait cet ordre, on pourrait en hâter l'exécution en envoyant dans les dépôts où sont les prisonniers prussiens en France, un officier du régiment parlant les 2 langues qui aurait des instructions d'après les ordres de Votre Altesse pour faire ce recrutement ; il pourrait arriver en peu de temps à Düsseldorf un nombre d'hommes choisis pour former le dépôt d'un nouveau régiment.

125. Au Grand Duc de Berg
30 novembre 1806

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse qu'un 1^{er} détachement de conscrits de l'arrondissement de Düsseldorf partira d'ici à 5 jours pour aller joindre l'état-major du régiment du *Grand Duc* à Magdebourg : le surplus de cette conscription ainsi que celle de Siegburg Mühlheim et autres arrondissements du Grand Duché partira d'ici à la fin de ce mois ; je fais toujours partir ce qui se trouve ici au nombre de 300 afin de ne pas les laisser trop longtemps à Düsseldorf.

Si Messieurs les conseillers provinciaux n'envoient pas la conscription de leur arrondissement d'ici à l'époque rapprochée qui leur est désignée, je demanderai à Son Excellence le ministre de l'Intérieur l'autorisation de me rendre près d'eux pour les presser de faire rentrer le contingent de leur conscrits.

J'ai l'honneur de prévenir Votre Altesse qu'il est arrivé hier 1700 fusils autrichiens venant de Metz pour armer les troupes de Votre Altesse. Je les fais placer dans l'arsenal de Düsseldorf.

Plusieurs officiers prussiens sujets de Votre Altesse se sont déjà présentés pour demander du service. Je leur ai dit de se remettre des demandes écrites : je prendrai des renseignements sur leur compte et j'aurai l'honneur d'en présenter l'état à Votre Altesse. Le nombre étant fort au-dessous de ce qu'il faut pour former le cadre du 3^e bataillon du régiment du *Grand Duc*, j'ai fait espérer à ces Messieurs que Votre Altesse accueillera leur demande. Je supplie Votre Altesse de me donner ses ordres à cet égard.

Le capitaine commandant le détachement du régiment de Votre Altesse qui est à Münster me mande que dans la compagnie de Fulda Orange (*Oranien-Fulda*) que M. le Général gouverneur Loison lui a donné l'ordre d'incorporer dans son détachement, et qui est forte de 70 hommes, il se trouve 20 soldats mariés, 40 enfants et 21 hommes au-dessus de l'âge de 40 et jusqu'à 50 ou 60 ans. M. le Capitaine Kladt commandant le détachement de Münster me mande que M. le Gouverneur ne lui faisait fournir ni habillement ni solde ; il se trouve dans un assez grand embarras ; il a en outre reçu 20 recrues prisonniers prussiens. J'ai rendu compte de ces détails à Son Excellence le ministre de l'Intérieur.

126. Au Grand Duc de Berg

5 décembre 1806

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse qu'il est parti hier un détachement de 282 hommes de l'arrondissement de Düsseldorf pour se rendre à Magdebourg en suivant la route dont je joins ici copie ; ce détachement commandé par M. le Lieutenant-colonel Genty, le capitaine Koch qui était resté à Düsseldorf et le Lieutenant Francken qui est venu prendre du service conformément à l'ordre de Votre Altesse qui lui a été expédié par Son Excellence le ministre de l'Intérieur. J'ai recommandé dans les instructions que j'ai données à M. le Lieutenant-colonel Genty de faire le plus de diligence qu'il pourrait et de ne pas s'arrêter à tous les séjours lorsque la troupe ne serait pas fatiguée.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre de M. le Colonel Geither datée d'Erfurt le 28 novembre, jour de mon arrivée dans cette place. Il me mande qu'il est arrivé avec le détachement qu'il avait emmené de Wesel fort de 244 hommes, n'en ayant perdu que 3 en route. Il est parti de cette place le lendemain pour suivre la route de Magdebourg en passant le 29 à Buttstedt, le 30 à Naumburg, le 1^{er} décembre à Mersberg (*Merseburg*), à Halle, où il aura séjourné et d'où la route lui sera continuée.

M. le Colonel me dit aussi que le détachement de 462 conscrits de l'arrondissement de Dillenburg, dont j'avais eu l'honneur d'annoncer le départ à Votre Altesse, l'avait précédé à Erfurt, où il était passé le 26 et avait continué sa route pour Magdebourg par le même endroit.

Les 3 premiers détachements formant ensemble 988 hommes, seront suivis dans peu de jours par les conscrits des arrondissements de Mühlheim et Siegburg où je vais me rendre pour les faire partir aussitôt ; ils doivent former ensemble près de 800 hommes.

J'ai reçu des nouvelles du commandant du détachement de Münster et de Minden. Messieurs les gouverneurs n'ont pas encore eu l'ordre de leur faire parvenir ni solde ni habillement ; ils n'ont pu que témoigner le désir d'être autorisé à le faire en assurant de l'empressement qu'ils y mettraient. La première livraison de capotes du marché desquelles j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse m'ayant été faite il y a quelques jours, le fournisseur est venu me trouver pour me demander le paiement. Je l'ai conduit chez Son Excellence le ministre de l'Intérieur après l'avoir fait consentir à annuler la moitié du marché en réduisant sa livraison à 600. Il y en a déjà eu plus de 400 de reçues et le surplus se fera dans le courant du mois.

J'ose assurer Votre Altesse que cette fourniture est très bonne et je puis lui en présenter pour preuve l'empressement que le fournisseur a mis à accepter la réduction d'un marché : sans les ordres exprès de Votre Altesse, je n'aurais pas pris sur moi de le rompre.

127. Au Grand Duc de Berg

5 décembre 1806

J'ai eu l'honneur de parler à Votre Altesse de plusieurs officiers prussiens sujets du Grand Duché qui désirent obtenir du service dans vos troupes. L'un d'eux, neveu de M. le conseiller d'État Rappart (1) du Duché de Clèves, demande à Votre Altesse la permission de rejoindre le régiment à Magdebourg ; c'est un jeune homme de 18 ans qui a été pris dans la garnison d'Erfurt ; il était enseigne et demande une sous-lieutenance au service de Votre Altesse. Son Excellence le ministre des Finances a fait espérer à M. son oncle que Votre Altesse aura la bonté d'accueillir sa demande ; je la supplie de me faire connaître ses ordres à ce sujet.

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse que M. Auguste Osmont dont j'ai eu l'honneur d'envoyer la demande à Votre Altesse pour une sous-lieutenance est arrivé ici il y a quelques jours dans l'espoir d'obtenir une décision favorable.

Cet officier sera en France dans la Légion irlandaise ; il a été chargé de conduire un détachement depuis Alençon où est son régiment jusqu'à Wenloo (*Venlo*) ; il a profité du temps que sa feuille de route lui donne à retourner à Alençon pour venir jusqu'ici au prix de rappeler sa demande au souvenir de Votre Altesse. M. Osmont est connu de M. Lagrange (2) aide de camp de Votre Altesse.

Je supplie Votre Altesse de me permettre de lui rappeler ma demande particulière pour que Votre Altesse m'accorde pour aide de camp M. Darbaud, maréchal des logis dans le 9^e dragons qui doit être maintenant à Posen. Ce jeune homme pour l'éducation duquel ses parents n'ont rien négligé parle la langue allemande : il a été recommandé par Son Excellence le Major général, ministre de la Guerre, par Son Excellence le ministre des Cultes et par M. de Remusat. M. Darbaud père qui a servi l'état dans plusieurs emplois, est actuellement chef de la 2^e division du ministère des Cultes. Je regarderais comme une grâce que Votre Altesse voulut m'accorder pour aide de camp ce jeune homme dont je connais la famille, et lui faire donner l'ordre de venir me rejoindre.

M. l'Ordonnateur Daure supplie Votre Altesse d'accorder du service dans ses troupes à M. Tarlé son neveu qui est sous-lieutenant au service de Sa Majesté le Roi de Naples. M. Daure désire extrêmement que Votre Altesse me permette de lui envoyer l'ordre pour M. son neveu de se rendre à Düsseldorf.

(1) Franz Heinrich Johann Friedrich von RAPPARD (Kleve (Clèves) 19.11.1759 - Aachen (Aix-la-Chapelle) 1.5.1822) Conseiller d'État du Grand Duché de Berg.

(2) Auguste François Joseph LELIÈVRE DE LA GRANGE (Paris 2.5.1780 - Paris 9.1.1826) Frère des généraux Adélaïde Blaise François et Armand Charles Louis, il est aide de camp de Murat du 1^{er} mai 1801 au 15 janvier 1807, date à laquelle il sera nommé chef d'escadron du 1^{er} chasseurs à cheval. Il sera nommé colonel le 17 septembre 1811 et servira en Russie et en Saxe en 1813 après avoir été fait prisonnier en Espagne le 6 juin 1808.

128. Au ministre de l'administration de la Guerre

6 décembre 1806

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence le certificat qu'elle m'a demandé par sa lettre du 25 novembre dernier pour que je puisse toucher les arrérages qui me sont dus sur la pension de retraite que Sa Majesté l'Empereur et Roi m'avait accordée. Votre Excellence pourra se convaincre que le trimestre échu au mois d'octobre dernier m'est dû en entier. Je n'ai reçu qu'à la fin de septembre à Paris l'ordre de Son Altesse Impériale et Royale le Prince Joachim Grand Duc de Berg et de Clèves, daté de son château de Benrath près Düsseldorf du 18 septembre dernier, pour me rendre à

Düsseldorf où je recevrai de nouveaux ordres ; ce n'est que le 29 que j'ai reçu à mon arrivée à Düsseldorf l'ordre de service que Son Altesse Impériale et Royale m'envoyait de son quartier général de Mayence en date du 26 du même mois.

J'ai l'honneur de prier Votre Excellence d'ordonner le paiement du trimestre de ma pension échu avant que je fusse entré en activité et antérieur au décret de Sa Majesté l'Empereur et Roi qui supprime ce traitement pour les officiers mis en activité par sa permission hors de France, et de permettre que je le reçoive à Paris qui a toujours été le lieu de ma résidence par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoir comme Son Excellence a eu la bonté de me le faire espérer.

129. Au Grand Duc de Berg

21 décembre 1806

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse qu'il partira demain de Düsseldorf un détachement de 380 hommes pour aller rejoindre l'état-major du régiment à Magdebourg (*Magdeburg*) ; ce détachement est formé des conscrits de Mühleim et Siegbourg (*Siegburg*) ; je reviens de parcourir un arrondissement pour m'assurer des motifs qui retardaient la levée de leur conscription. J'ai pu me convaincre que la nouveauté de l'opération, la saison, la difficulté des communications vers les localités, étaient les principales causes du retard. Le zèle que les administrateurs ont mis à concerter avec moi les mesures d'améliorer leur travail contribuera en voir très incessamment le terme. Le détachement sera conduit par M. Hagenhausen lieutenant au service de Votre Altesse et qui a été au service de Hollande qui est maintenant digne de Votre Altesse. J'ai mis sous ses ordres comme sous-lieutenant M. de Rappard dont l'oncle portant le même nom est conseiller d'État de Votre Altesse. Ce jeune homme était au service de Prusse depuis plusieurs années ; il montre infiniment de zèle. Le régiment en s'augmentant a besoin d'officiers et n'en étant pas resté à Düsseldorf, j'enverrai pour modifier le nombre ceux qui présenteraient et qui ont des titres à des bienfaits de Votre Altesse pour être reçu à son service.

Lorsque le détachement qui va passer demain sera rendu à Magdebourg, il devra y avoir plus de 1200 hommes du régiment de Votre Altesse. La conscription de Steinfurt et le reste des villes de Mülheim, de Siegbourg doivent fournir encore plus de 600 hommes ce qui complètera les 1800 qui doivent être à Magdebourg.

M. le Colonel Geither m'écrit le 10 de Magdebourg où il est, qu'un détachement est arrivé le 6, et qu'il avait trouvé le détachement des conscrits de Dillenburg dont j'ai eu l'honneur d'annoncer le départ à votre Altesse. M. le Général gouverneur Eblé n'a pas encore pu lui rien accorder pour les besoins du régiment et ce général venait de lui dire qu'il ne pouvait pas lui donner des fournitures sans l'ordre du Prince de Neufchâtel Major général de la Grande Armée à qui il avait écrit à ce sujet et dont il attendait une décision. M. le Colonel avait reçu à cette époque plus de décision de Sa majesté l'Empereur et Roi que Votre Altesse n'avait envoyée pour lui être transmise, pour la fourniture des objets d'équipements et de fourniture sur qui doivent être fournis à son régiment des effets pris sur les bateaux près de Hammersdorff ; M. le Colonel Geither paraît craindre que ces effets soient d'une mauvaise qualité et de peu de durée. Il me prie de demander à Votre Altesse si son intention est de lui faire payer le solde à son détachement et d'accorder l'autorisation pour faire continuer peu à peu les fournitures nécessaires pour l'habillement et l'équipement de son régiment. Aussitôt après le départ du détachement de conscrits qui doivent se mettre en route demain, je me rendrai à Münster pour y terminer des arrangements du recrutement des prisonniers ou des déserteurs prussiens nés sujets du Grand Duché et pour y fixer les points de réunion et la route des conscrits de l'arrondissement de Steinfurt.

L'officier qui commande le détachement de Münster me mande que M. le Gouverneur général lui a fait espérer qu'il ferait habiller son détachement mais il n'a encore rien accordé pour la solde.

M. le Lieutenant-colonel Genty m'écrit le 15 décembre de Bruckhan où il est arrivé avec son détachement, qu'il a rencontré beaucoup de recruteurs hollandais dans sa route et qu'il a été obligé d'en faire arrêter un à Soest qui cherchait à débaucher des conscrits qu'il faisait boire avec lui et auxquels il proposait de s'engager. Je vais donner des instructions en conséquence aux officiers qui conduiront les derniers détachements.

Le détachement de Minden n'a encore rien obtenu de M. le Gouverneur de cette place qui a demandé des ordres à Son Excellence le Prince Major général pour faire subvenir aux besoins du détachement.

M. le Gouverneur de Brunswick accorde au détachement ce dont il a besoin pour son habillement, équipement et solde.

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse que j'ai été obligé de demander à Son Excellence le ministre de l'Intérieur l'autorisation d'une dépense peu considérable mais qui m'a paru indispensable pour faire donner quelques objets d'habillement et d'équipement à des conscrits qui n'avaient que des vêtements de toile. J'ai cru utile au bien du service de Votre Altesse de faire garantir ces hommes de l'intempérie de la saison pendant la marche qu'ils ont à faire, d'autant mieux que d'après les rapports de M. le Colonel Geither, il paraît qu'ils n'auront pas tous les effets d'habillement aussitôt leur arrivée à destination.

Je supplie Votre Altesse de me permettre de lui présenter l'hommage de ma respectueuse admiration pour ses grandes actions militaires.

130. Au Grand Duc de Berg 26 décembre 1806

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse copie de l'ordre que je viens de recevoir de Son Excellence le Prince de Neufchâtel Major général de la Grande Armée. Je l'ai communiqué aussitôt à MM. les Généraux gouverneurs des villes de Münster, Minden et Brunswick et j'ai prévenu les commandants des détachements du régiment de Votre Altesse qu'ils devaient prendre les ordres de Messieurs les Gouverneurs pour partir sur le champ pour Magdebourg.

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse que le détachement de conscrits que je lui ai annoncé devoir être fort de 320 hommes et partir le 22, est fort de 430 hommes et ne partira que demain 27. J'ai cru utile au bien du service de retarder de quelques jours le départ du détachement pour qu'il soit plus nombreux d'un tiers et parce que je manque absolument d'officiers et d'escorte. Le surplus de la conscription des arrondissements de Mühlheim et Siegbourg partira en un seul détachement dans les premiers jours de janvier.

Je partirai demain pour Münster pour l'organisation des conscrits de Steinfurt. J'aurai l'honneur d'en rendre compte à Votre Altesse.

Messieurs les officiers du régiment de Votre Altesse se montrent tous dignes de la préférence dont Sa Majesté l'Empereur et Roi les honore ; je serais fort heureux si Votre Altesse me méritait de pouvoir donner aussi un témoignage de mon respectueux dévouement pour le service de Sa Majesté.

131. Au Grand Duc de Berg 15 janvier 1807

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse qu'aussitôt la réception de ses derniers ordres en date du 24 décembre, j'ai prévenu M. le Colonel Geither que Son Excellence le ministre des Finances faisait les fonds pour la solde du régiment. J'ai mandé au Colonel d'envoyer aussitôt un

officier à Spandau pour chercher les objets d'habillement et d'équipement pour 1800 hommes de la fourniture desquels Votre Altesse avait déjà eu la bonté de le faire prévenir. J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse l'état de situation de son régiment. La plus grande partie des conscrits qui servent à la former, ne sont pas d'une grande stature, mais ils sont bien disposés et sont dociles. Il y en a en ce moment un détachement de 500 à Düsseldorf dont je retarde le départ depuis quelques jours à cause des nouvelles que M. le Commandant de la province de La Marck à Hamm m'a donné de quelques mouvements d'insubordination parmi les prisonniers prussiens entrés dans cette province. Je les ferai partir pour leur destination aussitôt que je croirai le pouvoir faire sans inconvénient et que je pense faire sous peu de jours. J'aurai l'honneur d'en rendre compte à Votre Altesse. Le régiment de Votre Altesse n'a reçu que 70 recrues de prisonniers prussiens. J'ai été à Münster pour organiser les moyens de porter le plus promptement le recrutement au nombre de 300 à 400 hommes. J'en ai chargé un ancien officier autrichien auquel j'ai fait espérer que Votre Altesse accorderait du service dans ses troupes. Je lui ai laissé les fonds pour subvenir aux dépenses de cette opération mais je n'ose en attendre un grand effet avant que le recrutement qui se fait dans les provinces de La Marck et de Münster pour le régiment de Westphalie n'ait permis de porter au complet le bataillon de 700 hommes que ces provinces doivent fournir.

132. Au même

15 janvier 1807

Conformément aux ordres de Votre Altesse, je préviens M. le Colonel Geither que vous m'avez autorisé à nommer MM. les Cadets de votre régiment aux emplois de sous-lieutenant. Je vais désigner pour ces grades ceux qui d'après les instructions de Votre Altesse mériteront cet avancement pour leur service. Les cadres des compagnies des 2 premiers bataillons de Votre Altesse étant complets en officiers et en soldats, je vais dire à M. le Colonel d'augmenter le nombre des soldats dans chaque compagnie de 1 ou 2 bataillons en proportion des recrues qu'il recevra à mesure et d'ajouter à chaque compagnie un sous-lieutenant de ceux qui vont être nommés.

Cet ordre de service permettra d'attendre que Votre Altesse puisse envoyer MM. les Capitaines et Lieutenants pour former le 3^e bataillon à mesure qu'ils se présenteront. M. le Colonel formera les compagnies de l'excédent de celle qu'il aura augmenté et Messieurs les Sous-lieutenants surnuméraires dans les compagnies des 2 premiers bataillons, prendront leur rang dans le 3^e. D'après les ordres de Votre Altesse, je cherche à connaître les officiers de cavalerie sujets du Grand Duché qui sont en ce moment au service étranger et qui devraient en obtenir dans les troupes de Votre Altesse. Je m'informe aussi des jeunes gens de familles aisées qui voudront prendre du service dans la cavalerie. J'ai déjà le nom de quelques-uns. J'aurai l'honneur d'en remettre l'état à Votre Altesse lorsque je pourrai lui en présenter un plus grand nombre et que j'aurai des renseignements certains.

133. Au Grand Duc de Berg

15 janvier 1807

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Altesse l'hommage de mes respectueuses félicitations pour le rétablissement de sa santé (1).

Le bonheur que j'en éprouve est en raison de l'inquiétude extrême que m'avait causé la nouvelle de l'altération de la santé de Votre Altesse. Puisse la providence qui veille sur le bonheur des sujets

de Votre Altesse proportionner la durée parfaite de ses jours à l'étendue de sa gloire. Je prie Votre Altesse d'être convaincu de mon respectueux et parfait dévouement pour Votre Altesse.

(1) Après être entré à Varsovie le 28 novembre 1806, Murat franchit la Vistule le 2 décembre malgré des rafales de neige et la crue des eaux. Il tombe malade, victime de la fièvre, et laisse son commandement à Nansouty. Il est rétabli pour la bataille de Golymin le 26 décembre 1806, à 50 Km au nord de Varsovie.

134. Au même 10 février 1807

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse que M. le Colonel Geither vient de me prévenir que l'habillement du régiment du *Grand Duc* se confectionnait et qu'il avait envoyé M. Le Capitaine Lanpint à Berlin pour recevoir l'armement, la coiffure et l'équipement. M. le Général pense que le régiment pourra être habillé et équipé à la fin du mois de mars. M. le Colonel m'ayant demandé tous les objets d'équipement qu'il avait faire en France et qui étaient arrivés ici, tels que boutons, cols noirs, passementerie, plaques pour schakos etc. Je les lui ai envoyé sous l'escorte du dernier détachement de conscrits partis le 7 de ce mois pour Magdebourg. La valeur de tous ces objets ne sera pas à la charge de la caisse de Votre Altesse. Il a été convenu que M. le Gouverneur de Magdebourg en ferait le remboursement et que les fonds seraient comptés au régiment sur quittance du conseil d'administration comme étant reçus pour la solde. M. le Colonel avait aussi commandé en France des fournitures pour l'habillement de Messieurs les officiers du régiment tels que drap, épaulettes, chapeaux, baudriers etc. Tous ces objets sont rendus à Düsseldorf et les fournisseurs en demandent le paiement. Le régiment n'ayant pas de mécène pour faire ces avances, j'ai demandé à Son Excellence le ministre de l'Intérieur d'ordonnancer les fonds de ces fournitures dont le paiement par Messieurs les officiers s'effectuerait au moyen de retenues qui seraient faites chaque mois sur leurs appointements dans une proportion telle que le remboursement serait effectué dans 4 ou 5 mois. J'ai proposé ce moyen à Son Excellence parce que M. le Colonel m'a fait adresser toutes les demandes de paiement des fournisseurs quoique je n'eusse été pour rien dans les commandes ni dans les engagements qui étaient faits avant mon arrivée dans le Grand Duché, et vu les difficultés de faire acquitter autrement ces fournitures qui sont restées en partie dans les magasins de Düsseldorf et dont MM. les officiers ne pourront avoir la jouissance avant la fin de la campagne et parce que le régiment n'a pas assez en caisse pour satisfaire à ces avances comme cela se fait dans la plupart des régiments. Le conseil d'administration sera en outre responsable du paiement qui s'effectuera d'une manière certaine par la retenue de chaque mois.

135. Au Grand Duc de Berg 10 février 1807

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse copie de l'ordre que j'ai reçu de Son Excellence Monseigneur le Major général de la Grande Armée ; aussitôt la réception de cet ordre, je l'ai communiqué à Son Excellence le ministre de l'Intérieur pour concerter les moyens de le mettre promptement à exécution. Nous avons pensé qu'il fallait employer à la fois le moyen d'une nouvelle levée de conscrits et celui d'un recrutement de prisonniers prussiens pris dans les dépôts qui sont en France, conformément aux instructions de Votre Altesse.

En conséquence le ministre de l'Intérieur a donné des ordres à Messieurs les Conseillers provinciaux des arrondissements pour préparer une levée de conscrits prise en partie sur la réserve de la première conscription et en partie sur les hommes qui atteindront leur 20^e année dans le courant de cette année.

Son Excellence le ministre de l'Intérieur avait en même temps demandé à Son Excellence le ministre Directeur de l'administration de la Guerre, des renseignements sur les dépôts des prisonniers prussiens dans lesquels on pourrait recruter en France. Son Excellence faisait aussi les démarches pour obtenir des renseignements sur les prisonniers prussiens des pays de La Marck et Münster rentrés chez eux mais ces derniers n'ont eu aucun succès.

Son Excellence le ministre Directeur vient de répondre à la demande qui lui a été faite, par une lettre en date du 5 de ce mois, de la manière la plus obligeante mais en observant cependant que le dépôt de la 4^e division à Nancy et celui de la 18^e à Dijon étaient les seuls où l'on put espérer trouver encore quelques hommes en état de servir. L'offre faite à Leurs Excellences Messieurs les Rois de Hollande et d'Espagne de prendre à leurs services les prisonniers de guerre prussiens en ayant enlevé une très grande partie, Son Excellence dit d'ailleurs qu'elle est prête à donner des ordres pour que les autorités françaises n'apportent aucun obstacle au recrutement pour le service de Votre Altesse.

Les opérations de la levée de la première conscription se résument maintenant à faire rentrer les remplaçants pour les déserteurs et les congédiés comme infirmes ou trop faibles, et le travail pour la seconde levée se préparant, je vais faire répartir après demain le dernier détachement de conscrits qui est à Düsseldorf pour rejoindre le régiment à Magdebourg et je prendrai sur le champ dans les dépôts de Nancy et de Dijon pour y prendre les hommes en état de service dans les troupes de Votre Altesse et conformément à ses ordres.

Je les enverrai directement à Magdebourg sous la conduite des officiers que je fais venir pour cet objet.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Altesse de former un 4^e bataillon à son régiment du *Grand Duc* pour éviter de former un nouveau corps d'infanterie. Le régiment se trouvant alors porté à 4000 hommes, le contingent de Votre Altesse se trouvera complété ou à peu de différence par le régiment de cavalerie dont Votre Altesse écrit qu'elle allait ordonner la formation.

Son Excellence le ministre de l'Intérieur et moi avons vu que je devais me rendre dans les dépôts de prisonniers prussiens en France pour éviter les difficultés et les indécisions que pourrait éprouver un officier particulier tant pour le choix des hommes que pour les moyens de leur obtenir les subsistances en route et leur faire fournir les objets d'habillement ou d'équipement indispensables pour le voyage seulement.

Il m'eût été d'ailleurs impossible d'envoyer un officier pour cette opération, je n'ai plus ici que 2 destinés à conduire le détachement de conscrits qui va partir, et ils n'auraient pas pu remplir cette mission d'une manière satisfaisante à cause de la difficulté qu'ils ont de parler français.

J'espère que je pourrai bientôt rendre compte à Votre Altesse du souci de cette opération qui je pense ne me retiendra pas éloigné de Düsseldorf plus de 15 à 20 jours.

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse, le Major général de la Grande Armée des dispositions pour porter très promptement au complet de 5000 hommes, le contingent de Votre Altesse, en employant le moyen de la conscription et celui du recrutement des prisonniers prussiens dans les dépôts de France. J'ai eu l'honneur d'instruire Monseigneur le Major général du départ du dernier détachement de conscrits et des moyens de compléter d'abord très prochainement le régiment du *Grand Duc* de Votre Altesse.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse l'état de situation de son régiment le *Grand Duc* ; le détachement de conscrits de 312 hommes parti de Düsseldorf le 7 de ce mois pour Magdebourg et celui de 260 hommes qui va partir après demain pour la même destination, auraient suffi pour compléter le régiment sans les déserteurs et les hommes renvoyés comme trop petits ou trop faibles. Leurs remplaçants sont demandés et doivent être rendus à Düsseldorf d'ici à la fin de ce mois. Le régiment du *Grand Duc* sera alors complet.

Les hommes que M. le Colonel a réformé comme étant trop faibles ou trop petits avaient été envoyés directement à Magdebourg, de l'arrondissement de Dillenburg, sans passer par Düsseldorf et je ne les ai pas vus ; les détachements de tous les autres arrondissements ayant été réunis ici ont été visités de nouveau par une commission de santé quoique l'instruction pour la levée de la conscription ne désignât que la taille de 4 pieds 5 pouces pour les conscrits et 5 pieds 1 pouce pour les remplaçants comme en France ; cependant beaucoup au-dessus de cette taille n'ont pas été reçus dans l'une ou l'autre classe à Düsseldorf à cause de leur faiblesse.

Il y a cependant encore quelques parties des arrondissements de Mühlheim et Siegburg où les hommes sont généralement si petits et faibles que la levée des conscrits n'a pas pu donner des hommes aussi robustes quoiqu'elle ait frappée très communément 1 sur 3 et quelque fois 1 sur 2 des hommes en état de servir.

Je joins ici l'état nominatif des officiers employés dans le régiment du *Grand Duc*. Une partie des emplois vacants pourra être remplie par Messieurs les officiers des grades inférieurs qui méritent d'être avancés. Je pense que ces promotions mettront une grande mutation dans le corps et ne nuiront point à l'instruction.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse un état de proposition pour plusieurs emplois sur lesquels je supplie Votre Altesse de faire connaître sa décision. M. le Colonel me prie de solliciter Votre Altesse pour la nomination d'un emploi de major.

M. le Colonel Geither a renvoyé du régiment à Düsseldorf un ancien lieutenant nommé Dampf dont la conduite peu décente l'avait mis dans le cas d'être déjà pris plusieurs fois et l'avait rendu méprisable aux yeux de tous les anciens officiers du régiment. Cet officier s'enivrait journellement et même en état de service. Je l'ai renvoyé à Bamberg, lieu du domicile de sa famille et je lui ai ordonné de rester jusqu'à ce que Votre Altesse se prononçât sur son sort. Cet officier était entré au service de Bavière en achetant une lieutenance. Je supplie Votre Altesse d'ordonner s'il doit être réformé avec pension de retraite ou seulement suspendu de ses fonctions pour un temps limité. Un autre officier remplit provisoirement son emploi.

Des volontaires du régiment de Votre Altesse nommés Hayen et Fuser qui étaient sergents ont demandé leur congé absolu pour cause de mauvaise santé. M. le Colonel les a chargés de ramener à Düsseldorf un détachement d'hommes réformés et leur a accordé seulement un congé limité. Ces jeunes gens sont effectivement très faibles et depuis leur arrivée ils sont malades au lit. Je supplie Votre Altesse d'ordonner si ces militaires doivent avoir leur congé absolu ; dans ce cas le comité de santé qui les examinera les reconnaît effectivement comme ayant une constitution trop faible pour soutenir les fatigues de la guerre.

J'ai remis le nom de plusieurs officiers nés sujets des états de Votre Altesse qui conviennent au service de la cavalerie. Aussitôt que Votre Altesse me donnera des ordres, j'aurai l'honneur de lui proposer un projet d'organisation pour cette arme.

J'ai l'honneur de présenter à Votre Altesse l'hommage du profond sentiment de respect, d'attachement et de reconnaissance dont le souvenir se renouvelle plus vivement en ce jour heureux de l'anniversaire de la naissance de Votre Altesse.

Je forme les vœux les plus ardents pour que la providence qui a réuni dans votre personne aux perfections de la nature, la plus noble qualité conservée à Votre Altesse, l'existence la plus glorieuse et la plus longue. Je supplie Votre Altesse de me permettre de lui exprimer ma respectueuse et vive reconnaissance pour l'accueil de bonté dont elle a daigné honorer ma famille qui n'aspire comme moi qu'au bonheur de pouvoir en donner l'assurance à Votre Altesse.

138. Au même

21 mars 1807

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse que j'ai fait partir de Nancy avant hier 19 un premier détachement de 400 hommes et aujourd'hui 21 un second de Paris, nombre pris parmi les prisonniers prussiens qui se trouvaient dans cette ville. Je dirige ces hommes sur Düsseldorf où ils arriveront les 1^{er} et 3 avril et d'où je les ferai partir aussitôt pour rejoindre le régiment de Votre Altesse à Magdebourg. J'espère d'ici à 3 jours, époque à laquelle je compte partir de Nancy pour Düsseldorf, pouvoir encore trouver une centaine d'hommes que je prendrai parmi ceux qui doivent rester des dépôts de la division : je les ferai habiller comme j'ai fait pour les autres et les ferai joindre aussitôt. Ces hommes étaient dans un état de dénuement absolu même sans soulier et sans chemise. J'ai fait fournir à chacun, souliers, bas, chemise, pantalon et capote, ces 2 derniers objets soit en étoffe de laine, soit en toile. J'ai l'honneur d'assurer Votre Altesse que j'ai économisé le plus qu'il a été possible, chaque homme rendu à Düsseldorf compris l'habillement et solde en route aura coûté à peu près (rien).

Ces hommes n'avaient montré pour aucun service des puissances étrangères auxquels il en a été donné autant de bonne volonté que pour le service de Votre Altesse. 8 musiciens qui avaient refusé plusieurs engagements à prix d'argent, sont venus s'offrir volontairement à partir avec le dernier détachement ; je les ai acceptés et je n'ai fait pour eux qu'une légère dépense d'instruments. J'ai accepté au service de Votre Altesse 2 sous-officiers, avant au service du Roi de Prusse, qui ont montré infiniment d'intelligence et de bonne volonté pour me servir dans le recrutement. L'un Saxon, ancien soldat et sergent-major sachant parler et écrire le français et l'allemand, est parti avec le détachement comme sous-lieutenant, et l'autre qui n'était que sergent comme sergent-major. Je les ai fait habiller à l'uniforme du régiment de Votre Altesse et leur engagement a produit un très bon effet parmi les soldats. J'ai fait partir plusieurs sous-officiers mais comme soldats et sans leur promettre la conservation de leur grade. J'engagerai M. le Colonel Geither à employer comme sous-officiers ceux qui le mériteront par leur conduite.

J'ai aussi reçu comme caporal volontaire au service de Votre Altesse un jeune homme de Nancy qui appartient à une bonne famille et qui m'a été recommandé par M. le Général de division Gilot et qui est le beau-frère de l'aide de camp de M. le Général Saint-Hilaire.

J'aurai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse de l'arrivée d'un détachement à Düsseldorf et de leur départ pour Magdebourg. Je supplie Votre Altesse de me donner ses ordres si son intention est de pousser le recrutement parmi les prisonniers prussiens dans le cas où il en reviendrait dans cette division, jusqu'au complément du contingent de ses troupes.

On attend à Nancy dans le courant du mois d'avril les prisonniers prussiens des garnisons des plaines de la Silésie et il s'en trouverait alors un assez grand nombre pour choisir jusqu'au complet des troupes du contingent de Votre Altesse.

J'ai l'honneur d'informer Son Excellence le Major général de la Grande Armée du départ de ces 900 hommes de Nancy pour rejoindre le régiment de Votre Altesse à Magdebourg.

139. Au Grand Duc de Berg
15 mai 1807

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse que M. le Colonel de son régiment du *Grand Duc* me prévient que les 2 premiers bataillons formés de 1000 hommes chacun, sont partis les 5 et 6 de ce mois de Magdebourg pour Anklam où ils doivent être sous les ordres de M. le Maréchal Mortier.

Les détachements composés de prisonniers prussiens et de conscrits du Grand Duché destinés à former le 3^e bataillon n'auront pu arriver à Magdebourg que quelques jours après le départ des 2 premiers. M. le Colonel me mande qu'il y a laissé le noyau de ce bataillon avec les cadres pour le former. Le 1^{er} de ces détachements, fort de 500 recrues prussiennes et 100 conscrits du Grand Duché, doit être arrivé à Magdebourg le 12 mai, et le 2^e fort de 340 Prussiens et 60 conscrits, doit être rendu quelques jours après.

Il n'a point été possible de faire partir plus tôt ces hommes de Düsseldorf parce qu'il a fallu d'abord attendre que les détachements d'escorte du régiment venu de Magdebourg, fussent arrivés pour les conduire et parce que les recrues n'auraient pas pu continuer les 20 jours de route de Düsseldorf à Magdebourg sans le temps de repos qu'ils avaient passé dans cette première ville et qui a servi à les remettre parfaitement de l'état de faiblesse où ils étaient à leur départ de Nancy et à leur arrivée ici ; en effet il est entré aux hôpitaux pendant la route de Nancy à Düsseldorf, 112 hommes sur 814 et quelques jours après leur arrivée à Düsseldorf, il y en avait 96 à l'hôpital de cette ville : il eut été à craindre que la moitié ne restât en route s'ils eussent été obligés de la continuer. Le repos et la bonne nourriture que ces hommes ont eus pendant leur séjour à Düsseldorf les ont totalement rétablis. Ils en sont partis fort et bien portants. La plupart de ceux restés dans les hôpitaux pendant la route de Nancy à Düsseldorf, sont rentrés seuls à Düsseldorf où il reste encore une cinquantaine de ces hommes malades mais qui sont presque tous convalescents. Le tableau ci-joint des hommes fournis pour le recrutement du régiment de Votre Altesse lui prouvera que sans la désertion, les 4 bataillons seraient à moins de 150 hommes de leur complet. La commission de recrutement et Son Excellence le ministre de l'Intérieur ont pensé que le moyen de réprimer la désertion, était de la punir conformément aux lois françaises et Son Excellence a été prié de demander les ordres de Votre altesse à cet égard.

Je vais en attendant mander M. le Colonel de faire juger les déserteurs suivant les peines ordonnées par les lois militaires françaises à cela près de celles de Monsieur. Il paraît indispensable de donner l'exemple de promptes punitions pour ce délit.

Aussitôt que Son Excellence le ministre de l'Intérieur m'eut fait connaître les ordres de Votre Altesse pour le recrutement dans la Hesse, j'ai mandé à M. le Colonel d'envoyer à Cassel (*Kassel*) quelques officiers et sous-officiers pour l'effectuer le plus promptement possible ; n'ayant pas encore eu de détails sur le suivi de cette opération, je me propose de me rendre incessamment à Cassel pour en connaître et hâter le résultat ; je n'ose cependant pas en espérer un grand succès d'après les renseignements que M. le Gouverneur de la Hesse a donné à Son Excellence le ministre de l'Intérieur ; aussitôt mon arrivée à Cassel, j'aurai l'honneur d'y rendre compte à Votre Altesse. J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse l'état de situation de son régiment et celui des troupes de différentes armes qui composent son état militaire.

140. Au Grand Duc de Berg
15 mai 1807

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse qu'aussitôt ses ordres reçus, j'ai écrit à M. le Général Marx (1) de se rendre à Düsseldorf. J'ai adressé la lettre d'avis dans les bureaux de la Guerre à Paris pour qu'elle lui soit envoyée. Quoique M. le Général ne m'en ait point encore accusé réception, j'ai tout lieu de croire qu'elle lui est parvenue. J'ai également envoyé des lettres d'avis de nomination à Messieurs les officiers que Votre Altesse a occupé à son service et dont elle m'a envoyé l'état ; quelques-uns sont déjà partis pour rejoindre le régiment ; d'autres m'ont annoncé leur arrivée prochaine à Düsseldorf et 2 seulement ne m'ont point encore répondu. M. le Capitaine Debons m'a marqué qu'il était employé dans l'état-major de l'armée de Sa Majesté le Roi d'Hollande. Il se trouvera quelques officiers au-delà du nombre nécessaire pour les 3 bataillons, l'excédent servira à commencer la formation du 4^e bataillon. J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse l'état nominatif de Messieurs les officiers que je crois bien à employer dans le régiment de cavalerie dont Votre Altesse doit ordonner la formation.

(1) Ferdinand Daniel MARX (Wissembourg 23.1.1761 - Remiremont 14.12.1839) Général de brigade depuis le 30 décembre 1806, il est à Mayence sous les ordres de Kellermann. Il sera nommé le 31 mai 1807 commandant de la cavalerie du Grand Duché de Berg et suivra Murat en 1808 à Naples où il sera directeur des haras et des remotes de la cavalerie napolitaine jusqu'en 1814. Il sera baron de l'Empire le 2 juillet 1808.

141. Au même

30 mai 1807

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse que je viens de recevoir une très vive réprimande de Monseigneur le Major général de la Grande Armée pour avoir expédié des lettres d'avis de nomination d'officiers à Messieurs Charles et Auguste Letourville, parents de M. le Général Sénateur Beurnonville. J'ai l'honneur d'observer à Votre Altesse que j'ai expédié les nominations en conséquence des ordres que Votre Altesse m'avait adressés ainsi qu'à Son Excellence le ministre de l'Intérieur de son Grand Duché et que j'en avais prévenu M. le Major général par la lettre dont je joins ici copie. Je remettrai à Votre Altesse copie de la lettre de Monseigneur le Prince de Neufchâtel ainsi que de la réponse que j'y ai faite ; si Votre Altesse ne désapprouve pas mon excuse près de Monseigneur le Major général, ses reproches me feront moins de peine et j'aurai l'espoir que Votre Altesse daignera présenter des motifs d'excuse pour moi à Sa Majesté l'Empereur si elle a été instruite des torts qui me sont reprochés. Je supplie Votre Altesse d'être convaincu que la satisfaction que j'éprouve de pouvoir lui donner des preuves de mon dévouement me fera supporter avec plus de tranquillité les réprimandes auxquelles m'exposerait mon zèle inaltérable pour le service de Votre Altesse.

142. Au Grand Duc de Berg

1^{er} juin 1807

J'ai l'honneur de rendre (compte) à Votre Altesse que M. le Lieutenant-colonel Morin (1), quartier-maître du régiment commandant le dépôt resté à Magdebourg me prévient que M. le Général gouverneur de Magdebourg a fait sortir et effacer des contrôles du régiment les prisonniers prussiens qui y avaient été envoyés pour les recruter et qu'il les a fait reconnaître prisonniers de guerre. J'ai prié M. Le Général gouverneur de Magdebourg, s'il n'avait pas d'ordre contraire, de renvoyer ces hommes à Düsseldorf afin que si Votre Altesse ne veut pas les conserver à son service, on puisse les proposer pour celui de Sa Majesté le Roi d'Hollande et obtenir quelque indemnité des

frais qu'ils ont coûtés. M. le Quartier-maître me prévient aussi que M. le Général gouverneur de Magdebourg a reçu l'ordre de faire partir le dépôt du régiment de Votre Altesse pour Düsseldorf. D'après la nouvelle base établie pour la levée de la conscription de l'an 1808 dans les états de Votre Altesse, son régiment ne tardera pas à être porté au complet de 4000 hommes par des recrues, tous naturels du pays.

Son Excellence le ministre de l'Intérieur, le conseil de recrutement et moi prendront toutes les mesures de précaution pour éviter la désertion et garantir les remplacements qui ne pourront être faits que par des sujets du Grand Duché.

D'après les ordres de Votre Altesse, la désertion sera punie conformément aux lois de France.

(1) Ce pourrait être François MORIN de LOUVIGNÉ (Aouste 18.2.1768 - Toulon 16.9.1819) chef de bataillon (lieutenant-colonel) au 16^e de ligne depuis le 26 octobre 1800 qui rejoindra avec son régiment, la Grande Armée en 1807 et sera promu major le 10 septembre 1807. Il sera colonel du 55^e de ligne le 13 février 1813 et servira en Espagne puis sera maire de Toulon en 1818 - 1819.

143. Au Grand Duc de Berg

28 juin 1807

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse que M. Le Général Lagrange, gouverneur de la Hesse, m'a fait à Cassel l'accueil le plus affectueux en me montrant le plus vif désir de servir Votre Altesse pour le recrutement qu'elle avait ordonné dans cet électorat et qu'elle m'a depuis ordonné de suspendre. Il est probable en effet que cette mesure n'eût pas eu les résultats utiles qu'on eut avoir pu espérer car M. le Général Lagrange lui-même n'a pas pu parvenir à réunir 600 hommes en 2 bataillons quoique tous les officiers qui forment les cadres de ces corps soient hessois, anciennement au service de l'Électeur, et qu'il se soit occupé de ce recrutement depuis plus de 6 mois.

J'ai l'honneur de prévenir Votre Altesse que j'ai fait espérer qu'elle accepterait à son service 2 officiers hessois sur lesquels j'ai eu les meilleurs témoignages et qui ont demandé à servir dans les troupes de Votre Altesse.

L'un de ces Messieurs nommé d'Appell capitaine d'infanterie du régiment hessois du Landgrave Charles y a servi plus de 20 ans et a fait les campagnes d'Amérique et de Brabant, d'Hollande, de Westphalie ; il n'a pas plus de 40 ans et d'un assez beau physique, fort et bien portant et est le frère du président de la chambre de comptabilité du gouvernement hessois.

L'autre, M. Ludwig a servi pendant plus de 8 ans comme lieutenant dans le régiment de carabiniers hessois ; il est encore jeune et d'un très beau physique, il appartient à des parents fort aisés, dont le domicile est Cassel.

144. Au même

28 juin 1807

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse que le dernier détachement du dépôt de son régiment d'infanterie est arrivé aujourd'hui à Düsseldorf avec le reste des effets d'habillement et d'équipement. Le tout est plus que suffisant pour les besoins du régiment ; il restera encore au magasin de quoi pourvoir à son entretien pendant plus d'un an.

M. le Major et Messieurs les Lieutenants-colonels sont à Düsseldorf où ils s'occupent de l'instruction des officiers et des soldats avec beaucoup de zèle.

J'étais à Cassel pour activer le recrutement des Hessois que Votre Altesse avait ordonné, lorsque j'y reçus ses ordres de le cesser et de m'occuper de la levée de la conscription dans le Grand Duché

pour former les 3^e et 4^e bataillons. Le travail préparatoire pour cette levée sera terminé dans tous les arrondissements avant le 10 juillet. Je vais me rendre avec le conseil de recrutement dans chacun de ces arrondissements pour prononcer sur tous les cas d'exemption conformément aux lois et règlement existant en France, et je ferai partir sur le champ pour Düsseldorf tous les hommes qui devront marcher ; il y en arrivera dans le courant de juillet un nombre suffisant pour former le 3^e bataillon et le 4^e le sera immédiatement dans le courant du mois suivant. Je suivrai ce travail avec la plus grande activité jusqu'à ce qu'il soit entièrement terminé.

En conséquence des instructions de Votre Altesse pour l'armement de son régiment, j'ai été à Wesel pour y obtenir les armes qui lui sont nécessaires. M. le Général Laurent (1) commandant la 25^e division militaire, que j'y trouvais, avait reçu des ordres de Son Altesse le Prince de Neufchâtel pour faire délivrer les armes nécessaires à l'armement d'un seul bataillon. J'ai cependant obtenu 1200 fusils, autant de tire-bourre (2) et 350 sabres pour les sous-officiers, chasseurs et grenadiers ; j'ai envoyé un officier à Maëstricht pour y recevoir ces armes de M. le Directeur de l'artillerie auquel M. le Général Laurent a donné l'ordre de les faire transporter jusqu'à Düsseldorf.

Je supplie Votre Altesse de faire donner des ordres pour que l'armement soit également fourni pour le 4^e bataillon.

J'ai communiqué à M. le Général Marx l'avis que j'ai reçu il y a quelques jours de l'arrivée d'un homme monté, venant de chacun des 16 dépôts de cavalerie de la 25^e division militaire ; ils seront rendus le 30 de ce mois à Düsseldorf.

J'ai remis à M. le Général Marx l'état nominatif de Messieurs les officiers, tant étrangers que ceux qui sont dans le régiment du *Grand Duc* qui demandent du service dans le régiment de cavalerie de Votre Altesse.

Je supplie Votre Altesse de me donner ses ordres pour que je puisse expédier des lettres de passe à Messieurs les officiers du régiment d'infanterie de Votre Altesse que M. le Général Marx jugera convenir au service de cavalerie.

(1) François Guillaume Barthélemy LAURENT (Saint-Amand 24.8.1750 - Paris 14.9.1825) Général de brigade depuis le 19 mars 1794, il commande le dépôt d'infanterie de Posen depuis le 1^{er} mars 1807 et par intérim la 25^e division militaire. Général de division le 13 juillet 1813, il sera commandant d'armes de Magdeburg et rentrera en France avec la garnison de Magdeburg en mai 1814.

(2) Instrument dont les extrémités forment 2 crochets pointus, et qu'on visse au bout de la baguette d'un fusil pour en tirer la bourre et la charge - Pluriel : Tire-bourre (P. LAROUSSE Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, Administration du Grand dictionnaire universel, Paris, 1865 à 1878)

145. Au Grand Duc de Berg

Le 1^{er} août 1807

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse l'état de situation de son régiment du *Grand Duc*. Je m'occupe de la rentrée des conscrits pour le compléter. J'ai cependant un peu ralenti ce travail depuis que Son Excellence le ministre de l'Intérieur m'a dit qu'il pouvait être moins pressé. Si Votre Altesse a l'intention d'accorder une réduction sur le nombre de conscrits dont la levée est ordonnée pour cette année, je pense qu'il serait possible d'en fixer provisoirement le nombre à la moitié. Le produit de 936 hommes qui en résulterait suffirait pour compléter le régiment du *Grand Duc* à 3 bataillons et laisserait avec la rentrée des déserteurs et des remplaçants un noyau pour la formation du 4^e bataillon après avoir suffi au recrutement du régiment de cavalerie de Votre Altesse.

Ce bienfait de Votre Altesse serait d'autant plus apprécié de ses sujets qu'il serait plus difficile d'accorder encore pour cette année des exemptions aux arrondissements où l'industrie multiplie d'avantage la population sans que cette mesure opérât trop sur les autres arrondissements. D'un

autre côté, il est également à craindre que la levée de toute la conscription n'apporte un dommage réel dans les pays d'industrie.

Les provinces voisines du Grand Duché ont des établissements de commerce et des manufactures où les conscrits peuvent facilement se réfugier et trouver du travail sans crainte d'être forcés de servir. Déjà quelques bailliages ont offert cette année de ces exemples fréquents. Dans quelques-uns parmi les hommes désignés par le sort pour être de l'actif, la moitié et quelquefois les 2/3 n'ont pas paru lors de l'appel. Les proclamations et les invitations entremêlées de douceur et de sévérité contribuent à la vérité à en faire rentrer successivement une partie mais ce n'est pas sans contrainte qu'ils se présentent et je crois qu'une réduction dans le nombre des conscrits appelés, contribuerait à les faire rentrer et les rendrait moins craintifs.

L'ordre que Votre Altesse m'a donné de faire suivre les lois et règlements militaires français pour la conscription et son état militaire me permet de lui soumettre quelques observations sur la durée du service des conscrits en France où il n'y a aucune exemption. Cette durée n'est que de 5 ans.

Votre Altesse l'a fixée à 8 années pour les conscrits de ses états dans lesquels ce service est partagé par moins de monde à cause des exemptions accordées aux différentes classes.

Dans le cas où Votre Altesse permettrait qu'il lui soit présenté un projet de trouver sur cet objet la conscription de cette armée dont j'aurai suivi les détails dans toutes ses parties, présentera les bases d'après lesquels on pourrait établir un mode de conscription totalement semblable à celui de France tant pour la durée du service que pour la levée des conscrits sans exemption.

En conséquence des ordres de Votre Altesse et conformément à l'article 29 du traité de paix conclu entre Sa Majesté l'Empereur et Roi et Sa Majesté le Roi de Prusse, je vais faire partir du dépôt du régiment du *Grand Duc* à Düsseldorf, quelques prisonniers prussiens qui s'y trouvent encore comme convalescents et ouvriers employés dans l'arsenal pour l'entretien des armes ; je dirigerai ces hommes directement sur les états de Sa Majesté le Roi de Prusse.

146. Au Grand Duc de Berg

Le 1^{er} août 1807

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse que M. le Colonel de son régiment du *Grand Duc* m'apprend par sa lettre de Graudenz (1) en date du 16 juillet que le régiment reçoit l'ordre de se rendre à Stettin où il doit arriver le 25 du courant pour être sous les ordres de Son Excellence le Maréchal Brune.

M. le Général Rouyer m'écrit que le régiment de Votre Altesse pendant le siège de la forteresse de Graudenz a donné la preuve de la plus grande bravoure, d'un zèle et d'une intelligence extraordinaire pour l'exécution des ouvrages de batteries de frise et d'une parfaite exactitude par la discipline dans toutes les parties de service. Cette vaillante conduite du régiment de votre Altesse le rendra digne d'appartenir à un prince illustre dont les hauts faits d'armes enflammeront ses troupes de la brillante valeur qui caractérise leur souverain.

(1) Le siège de Graudenz (actuellement Grudziądz en Pologne) commencé le 11 février 1807 s'achève le 9 juillet 1807 après l'armistice conclu avec la Prusse le 29 mai 1807. Le blocus continue cependant d'être maintenu jusqu'au 12 décembre 1807.

147. Au ministre de la Guerre de France

(Paris) 20 octobre 1807

J'ai l'honneur de supplier Votre Excellence de me faire accorder le paiement du dernier trimestre de l'année 1806 que je n'ai pas reçu, de la pension de retraite dont je jouissais en France avant que Monseigneur le Prince ministre de la Guerre ne m'ait prévenu par sa lettre du 17 janvier 1807 que Sa Majesté l'Empereur et Roi m'avait autorisé à passer au service de Son Altesse le Grand Duc de Berg, qu'à dater de ce jour je cessai de jouir de la pension qui m'avait été accordée par l'arrêté de Sa Majesté l'Empereur et Roi du 9 fructidor an 11 (27 août 1803)

148. Au Grand Duc de Berg
9 novembre 1807

J'ai l'honneur de présenter à Votre Altesse l'état des demandes qui m'ont été faites par les officiers et soldats qui désirent obtenir du service dans les troupes de Votre Altesse. Je supplie Votre Altesse de me donner ses ordres sur celles de ces demandes qu'elle daignera accepter et pour lesquelles il faudra demander l'autorisation de passer au service de Votre Altesse.

149. Au Grand Duc de Berg
(Paris 9 novembre) 1807

Votre Altesse a eu la bonté de permettre que je lui présente la demande de M. Huyart, lieutenant au régiment des chevaux légers du Grand Duc de Clèves qui sollicite une recommandation de Votre Altesse pour obtenir 2 places dans un lycée de l'Empire pour ses fils. Si Votre Altesse daigne l'accueillir, je la remettrai à la famille de M. Huyart qui est à Paris afin qu'elle puisse en suivre l'obtention.

150. Au même
12 novembre 1807

J'ai l'honneur de présenter à Votre Altesse la demande de service de M. de Tarlé dont je connais particulièrement les qualités personnelles et la famille. Cet officier, ancien élève de l'école de Fontainebleau, a servi depuis 2 ans en qualité de sous-lieutenant, tant en Italie qu'en Pologne à l'état-major de M. le Maréchal Masséna. Il n'est pas encore en pied dans le régiment de la Tour d'Auvergne où il a été placé et il désire ardemment obtenir de préférer du service dans les troupes de Votre Altesse. Il parle allemand, anglais et français ; il a reçu une fort bonne éducation et il est le neveu de M. L'Ordonnateur Daure.

Je supplie Votre Altesse d'accorder une lieutenance dans ses troupes à cet officier qui n'étant pas en pied dans le régiment auquel il appartient, pourrait se rendre aux ordres de Votre Altesse sans avoir besoin d'une lettre de passe.

J'ai l'honneur d'assurer Votre Altesse que M. de Tarlé par sa conduite et ses qualités est fait pour honorer le corps d'officiers auquel il appartiendra et que son dévouement absolu pour le service de Votre Altesse le rend digne de sa bienveillance.

151. Au même

12 janvier 1808

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse qu'en conséquence de ses ordres, j'ai fait former le 4^e bataillon de son régiment d'infanterie du *Grand Duc* à dater du 1^{er} janvier. Depuis cette époque, la solde et la comptabilité sont établies dans le régiment comme pour les troupes françaises, conformément aux ordres de Votre Altesse. J'ai l'honneur de soumettre à Votre Altesse l'état nominatif de Messieurs les officiers de son régiment. Votre Altesse trouvera peut-être suffisant de compléter le nombre d'officiers de chaque grade des bataillons de guerre. Si Votre Altesse approuve que les avancements pour les grades qui manquent soient faits dans son régiment, j'aurai l'honneur de lui proposer les sujets que je croirais les plus dignes de les remplir. J'ai demandé à M. le Colonel de me désigner ceux de M. les officiers des bataillons de guerre qui méritent le plus de l'avancement. J'aurai l'honneur de soumettre mes observations à Votre Altesse sur ces propositions.

152. Au Grand Duc de Berg

13 janvier 1808

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse qu'en conséquence de ses ordres pour envoyer aux bataillons de guerre de son régiment à Anklam un détachement de 400 hommes, le 3^e bataillon est parti de Düsseldorf aujourd'hui 13 janvier, fort de 300 hommes pour cette destination avec les drapeaux des 3 premiers bataillons ; un détachement de 100 hommes du 3^e bataillon qui était parti le 15 décembre pour escorter des effets d'habillement que M. le Colonel avait demandé, complètera avec les restes du bataillon parti aujourd'hui les 400 hommes dont Votre Altesse a ordonné le départ. La comptabilité particulière de chaque compagnie du 3^e bataillon pour l'année 1807 a été réglée avant son départ, qu'elle a retardé jusqu'à ce jour malgré que l'on ait travaillé sans relâche depuis le moment que l'ordre de Votre Altesse pour faire partir le détachement, est arrivé. J'ai cru plus utile au bien du service de Votre Altesse d'envoyer le 3^e bataillon entier plutôt qu'un détachement d'abord, parce que j'ai pensé qu'un plus grand nombre d'officiers se formeraient au service et que les soldats étant plus particulièrement surveillés dans chaque compagnie, la désertion serait moins forte. Les 400 hommes du 3^e bataillon se trouveront réunis aux 1700 qui forment les 2 premiers. M. le Colonel pourra placer dans chaque compagnie des soldats déjà exercés au service de campagne et porter la force de chacun des 3 bataillons à 600 ou 700 hommes.

J'ai eu encore l'intention de me conformer aux vues de Votre Altesse qui m'a fait l'honneur de me dire qu'un bataillon de cette force était assez nombreux et qu'il n'était pas nécessaire que ceux de son régiment le forcent davantage surtout dans les premiers temps de sa formation.

La bénédiction des 4 drapeaux que Votre Altesse a envoyé pour son régiment d'infanterie a été célébrée le 6 janvier ; après la bénédiction, les drapeaux ont été portés à la parade et présentés au serment des 3^e et 4^e bataillons qui leur ont juré fidélité, honneur et discipline aux cris répétés de vive leur souverain.

153. Au Grand Duc de Berg

15 janvier 1808

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse d'un événement malheureux qui vient d'arriver à Düsseldorf, à la suite d'une rixe causée par la pétulante vivacité d'un officier du régiment d'infanterie qui fut l'agresseur et la victime de cette affaire.

Mardi 12 du courant vers la fin du bal qui se donne chaque semaine à pareil jour à Düsseldorf dans le local du café, M. Charretier lieutenant au régiment du *Grand Duc*, se prit de querelle avec un jeune homme d'Elberfeld nommé Bredt parce que celui-ci se tenait dans la salle du bal, pendant que l'on y dansait, avec son chapeau sur la tête.

Les premières paroles dites sans ménagement amenèrent une réponse qui n'était pas plus mesurée et à laquelle M. Chartier répliqua par son soufflet. Le lendemain l'officier fut appelé en réparation de l'injure pour se battre en duel au pistolet, et il reçut une blessure qui lui fit perdre la vie 12 heures après.

Son Excellence le Ministre de l'Intérieur et moi, nous avons pris toutes précautions pour que cette affaire reste totalement personnelle aux individus qui l'ont eu et qu'elle n'ait aucune autre suite.

J'ose répondre à Votre Altesse de la circonspection de Messieurs les officiers de son régiment d'infanterie qui sont à Düsseldorf ; ils ressentent autant de peine de la cause de cet événement que du malheur qui en est résulté.

154. Au Grand Duc de Berg

18 janvier 1808

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse qu'en conséquence de ses ordres, le 4^e bataillon de son régiment du *Grand Duc* est formé depuis le 1^{er} janvier ; la solde ainsi que la comptabilité sont établies depuis cette époque dans le régiment comme pour les troupes françaises.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse avec l'état de situation de son régiment, celui nominatif de Messieurs les officiers de chaque grade. Votre Altesse remarquera qu'il manque au compte du 4^e bataillon, 10 capitaines et 2 lieutenants, tandis qu'il paraît y avoir un excédent de 2 sous-lieutenants. J'ai l'honneur d'observer à Votre Altesse que cependant cet excédent n'existe réellement pas.

M. Henry de Willaume sous-lieutenant qui fut obligé de quitter les bataillons de guerre vers la fin du mois d'août avec un congé limité pour se faire traiter d'une maladie épileptique, vient de m'envoyer des certificats d'officiers de santé qui constatent que sa maladie a résisté jusqu'à ce moment sans apparence de guérison aux traitements qu'il a suivis depuis 6 mois et qu'elle paraît devoir rester incurable tant que le malade sera exposé aux fatigues de l'état militaire ; en conséquence, j'ai cru devoir demander le congé absolu de cet officier à Son Excellence le ministre de l'Intérieur qu'il a accordé ; je les lui enverrai à Limoges département de la Haute-Vienne, lieu de son domicile où il est possessionné. La retraite de cet officier laisse un emploi vacant.

Messieurs Charles Breiteinstein et Joseph Honadel qui ont le grade de sous-lieutenant continuent cependant à remplir les fonctions d'adjudant sous-officier.

En sollicitant l'avancement que ces Messieurs avaient mérité, M. le Colonel demande qu'ils restent à leurs fonctions dans lesquelles ils ne pourraient être suppléés faute de sujets formés à ce genre de service : d'après ces observations, j'aurai l'honneur de représenter à Votre Altesse qu'il n'y a réellement que 31 sous-lieutenants pour faire le service dans les campagnes au lieu de 32 qui sont nécessaires pour leur compte et que ce nombre se trouvera réduit par les avancements successifs que Votre Altesse ordonnera pour les grades de lieutenants et de capitaines.

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Altesse l'état nominatif de quelques officiers et sous-officiers pour lesquels M. le Colonel demande de l'avancement. Les renseignements que j'ai sur le compte de ces Messieurs m'assurent qu'ils le méritent.

Si Votre Altesse ordonne de suivre depuis une époque les 3 tours d'avancement prévus par les règlements français, j'aurai l'honneur de lui soumettre les nominations qui en résulteraient.

Votre Altesse préférera peut-être n'ordonner ces tours d'avancement qu'après avoir fait elle-même les premiers choix pour compléter tous les grades. Le tour d'avancement par ancienneté serait surtout sujet à quelque inconvénient pour la promotion du grade de sergent à celui de sous-lieutenant. Il exposerait à placer dans le premier grade d'officier des hommes qui n'y conviendraient pas et qui y étant une fois, pourraient avancer par le même mode jusqu'au grade de capitaine qu'ils occuperaient encore moins convenablement.

155. Au Grand Duc

Berlin 20 avril 1808

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse que d'après les ordres qu'elle m'a donnés et en exécution de la mission dont elle m'a honoré pour prendre possession de ses nouveaux états, je viens de signer avec M. l'Intendant général Daru plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur et Roi l'acte de cession des nouvelles provinces qui doivent être réunies au Grand Duché conformément au traité de Paris du 21 janvier dernier.

Il ne m'a pas été possible d'obtenir de M. l'Intendant toutes les réclamations que j'avais à lui proposer sur différentes sommes dont il n'a pas voulu consentir le paiement en déduction sur ce qui reste dû des impôts ordinaires et extraordinaires de ses provinces cédées. J'ai eu infiniment de peine à obtenir le changement de réduction d'un article de traité de cession que M. l'Intendant général exige et dont je joins ici copie, ainsi que de celui que j'ai pu y faire substituer. Les décrets de Sa Majesté Impériale et Royale qui autorisaient la réclamation que je présentais sont celui pour le paiement des employés permissionnaires, admis tous datés de Berlin le 13 novembre 1806 et celui pour le paiement des invalides du 20 du même mois.

M. le Plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale et Royale ne voulait pas permettre que Sa Majesté fut de nouveau suppliée de prononcer cette demande ; il m'assurait que la première réduction avait été acceptée sans modification par le Royaume de Westphalie et qu'il devait l'être également par le Duché de Berg, qui est conforme aux instructions que Leurs Excellences m'ont donné ; j'ai espéré que Votre Altesse pourrait obtenir de Sa Majesté l'Empereur et Roi que les obligations que j'ai été obligé de consentir lui soient remises au moment de leur échéance ; la 1^{ère} est pour le 1^{er} juillet et les autres successivement de mois en mois jusqu'au 1^{er} février 1809 ; elles montent ensemble à la somme de 886,536 (*Reichsthaler ou Cassathaler*) payables par huitaine de mois en mois suivant les époques déterminées ci-dessus. Il y a cependant consenti et m'a permis de rappeler à Sa Majesté le Roi son décret qu'il ne pouvait pas mettre en exécution que sur des ordonnances spéciales pour chaque dépense particulière.

J'ai profité de mon séjour à Berlin pour obtenir que la division d'artillerie donnée à Votre Altesse par Sa Majesté l'Empereur et qui doit être prise à Magdebourg, soit conduite par réquisition jusqu'à Münster. J'espère réussir et terminer aujourd'hui ou demain avant d'avoir eu cet arrangement qui m'a été refusé. Les 2 pièces qui sont à Münster seront déduites de celles destinées pour Votre Altesse. Il ne m'a pas paru de possibilité d'éviter qu'elles ne fissent pas partie de la division.

J'ai demandé à M. l'Intendant général de désigner un inspecteur aux revues de l'armée qui serait chargé de vérifier et arrêter la comptabilité des bataillons de guerre de Votre Altesse depuis leur entrée en campagne jusqu'au 1^{er} avril 1808. Je n'ai pas pu moi-même être présent à ce travail parce que le régiment était à plus de 50 lieues de Berlin ; il m'aurait fallu employer ce temps qui aurait retardé d'autant la prise de possession des nouveaux états de Votre Altesse. Je vais passer pour aller l'effectuer. Je rendrai compte par courrier à Leurs Excellences les ministres de Votre Altesse de tous les détails de ma négociation dont je ne puis parler à Votre Altesse faute de temps à cause du désir que j'ai de lui apprendre le résultat. Je porte avec moi l'acte de cession signé du

plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur et Roi pour le remettre à Leurs Excellences les ministres. J'ai l'honneur de présenter à Votre Altesse le respectueux hommage de ma reconnaissance pour l'honorable mission qu'elle m'a chargée de remplir, j'ose l'assurer qu'elle n'a pas de sujet qui aurait pu y mettre plus de zèle et de dévouement. Je serai très heureux si Votre Altesse pense que je n'ai pas démerité de la confiance qu'elle m'a accordée ; il ne m'a pas été possible d'obtenir plus que je n'ai eu ; j'ai dû consentir à ce que l'on a exigé afin de remplir plus respectueusement le but de ma mission de prendre le plus tôt possible possession des pays données à Votre Altesse.

Le dernier article de l'acte de cession en laisse la rectification à Sa Majesté l'Empereur et Roi et à Votre Altesse.

156. Au Grand Duc de Berg 26 juin 1808

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Altesse mes respectueux remerciements pour la nouvelle grâce dont elle a la bonté d'honorer ma famille en nommant ma fille aînée chanoinesse du chapitre de Borchorst (*Borghorst*). Ce nouveau bienfait de Votre Altesse aurait pu augmenter mon dévouement pour le service et la personne de Votre Altesse, si depuis longtemps il n'était porté au degré qui ne lui permet plus d'accroissement.

Les respectueux sentiments d'attachement et de reconnaissance dont je suis pénétré se trouvant plus en proportion que mes services avec les bienfaits dont Votre Altesse m'honore, je me borne à le lui en offrir les expressions.

Ma famille unit sa reconnaissance à la mienne ; nous supplions Votre Altesse de recevoir nos respectueuses félicitations sur le rétablissement de sa santé ; nous sommes heureux que la nouvelle que nous en avons appris ait calmé si promptement l'inquiétude qu'avait apportée la maladie de Votre Altesse ; que le Ciel en exauçant nos vœux ne nous expose plus à de pareils chagrins.

157. Au même 28 juin 1808

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse que d'après le rapport fait à Son Excellence le ministre de l'Intérieur par M. le Capitaine Watzleben que dans le district de Lüdenscheid entre Altena et Hagen, comté de La Marck, quelques hommes ivres avaient voulu engager les conscrits à ne pas tirer au sort pour la conscription. J'ai envoyé le 24 de ce mois un détachement d'un dépôt du régiment du *Grand Duc* fort de 200 hommes, commandés par M. le Major Sois (1) ; à l'arrivée du détachement tout était déjà rentré dans l'ordre et l'opération du tirage a été commencée sans la moindre difficulté : M. le Major me rend compte que l'on a arrêté les mutins et que la désobéissance momentanée n'a été que l'effet de l'ivresse de quelques conscrits. J'ai demandé à Son Excellence le ministre de l'Intérieur de les faire partir quoiqu'ils n'eussent pas tirés de numéros d'après lesquels ils dussent marcher, mais pour servir d'exemple. J'ai donné ordre au détachement de revenir : il sera à Düsseldorf le 1^{er} du mois de juillet. Je pense que Hamm, chef-lieu du comté de La Marck serait très convenable à l'établissement d'un dépôt, si Votre Altesse ordonne la formation d'un second régiment ; en attendant, je crois utile d'y placer quelques compagnies ; j'en ai fait la proposition à Son Excellence le ministre de l'Intérieur qui l'approuve. M. le Colonel demande des fusils français pour armer les bataillons de guerre dont beaucoup d'hommes ont encore des armes prussiennes en fort mauvais état ; on n'a pas voulu les changer à l'armée. Son Excellence le ministre a fait une commande à la fabrique d'Essen, mais elle ne me paraît pas assez nombreuse. Je crois qu'il faudrait qu'elle fut au moins double : elle n'est que de

1200 fusils de munition. Si les troupes de Votre Altesse doivent être augmentées, le nombre de 2400 deviendrait même bientôt insuffisant.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Altesse de nommer un chef d'administration militaire qui ferait en même temps la fonction de sous-inspecteur aux revues et de commissaire de guerres, emploi qui me paraît indispensable pour régulariser les revues de comptabilité des régiments de Votre Altesse d'après les règlements français.

Son Excellence le ministre de l'Intérieur a déjà proposé à Votre Altesse de confier ces fonctions à M. Morin, Lieutenant-colonel quartier-maître du régiment du *Grand Duc*. J'ai l'honneur d'assurer Votre Altesse que les connaissances en comptabilité, le zèle et l'exactitude de M. Morin lui méritent la bienveillance de Votre Altesse.

En récompensant le talent de cet officier, Votre Altesse acquerra un excellent administrateur militaire ; il parle et écrit l'allemand et le français et est on ne peut mieux au fait du travail de la comptabilité et du régime administratif des troupes. Je suis convaincu que personne ne peut occuper plus convenablement la place de sous-inspecteur aux revues. C'est dans cette persuasion que je crois devoir recommander M. Morin aux bienfaits de Votre Altesse.

(1) Probablement Jean Louis SOYE (lettre n° 162).

158. À Madame la Grande Duchesse de Berg 21 juillet 1808

Destinée pour honorer les rangs les plus élevés, je n'ose offrir à Votre Altesse mes félicitations respectueuses sur sa nouvelle élévation que pour lui témoigner les sentiments de la vive allégresse que j'en ai ressentie. Je supplie Votre Altesse d'accepter l'hommage de ma profonde reconnaissance de l'intérêt qu'elle a la bonté de conserver à ma famille ; tout mon bonheur sera de prouver à Votre Altesse et à Monseigneur le Grand Duc combien je désire en rester digne.

159. Au Grand Duc de Berg 27 juillet 1808

Le rang le plus élevé devant être honoré par les plus éminentes qualités de Votre Altesse Impériale et Royale, je n'ose lui présenter mes respectueuses félicitations sur sa nouvelle élévation, que comme l'hommage des sentiments de bonheur que j'en ai éprouvé pour Votre Altesse et pour les sujets qu'elle est destinée à régir. Son Excellence le ministre Comte de Mosbrouck (1) m'a fait connaître le souvenir de bienveillance dont Votre Altesse Impériale et Royale m'honore en me destinant un nouvel emploi à son service ; mon plus grand bonheur sera de m'en rendre digne en prouvant à Votre Altesse que dans quelque lieu et quelque emploi qu'elle daigne me placer, j'aurai toujours pour la personne et le service de Votre Altesse un zèle et un dévouement qui ne pourront être surpassés par aucun autre.

(1) Jean Antoine Michel AGAR (Mercuès 19.12.1771 - Paris 8.11.1844) Ministre et administrateur du Grand Duché de Berg, comte de MOSBOURG depuis 1807, il sera ministre des Finances du royaume de Naples.

160. Au même 27 juillet 1808

J'ai l'honneur de prier Votre Altesse d'accorder le grade de capitaine à M. Darbaud mon aide de camp. Le zèle de cet officier et son dévouement pour le service de Votre Altesse, le rendent digne de la grâce que je sollicite pour lui.

Je demande à Votre Altesse la permission d'employer comme second aide de camp M. le Lieutenant de Tarlé qui sert près de moi en qualité d'officier d'état-major depuis plusieurs mois. Cet officier est le neveu de M. Daure. Vous avez eu la bonté de faire espérer à M. son oncle que vous lui accorderiez du service dans vos troupes. L'emploi que j'ai fait de ses talents et de son zèle pour le service me fait désirer de le conserver comme aide de camp ; il est au fait du travail de l'état-major ; il a été employé à celui de Son Excellence le Maréchal Masséna pendant les dernières campagne d'Italie et de Pologne ; il a continué à servir dans cette qualité à l'état-major du 5^e Corps de la Grande Armée ; il avait fait précédemment la campagne de Saint-Domingue près de M. son oncle l'Ordonnateur Daure.

Je supplie Votre Altesse d'accorder le grade de sous-lieutenant dans vos troupes à M. Pinel mon neveu qui sort de la Marine impériale de France, dont il a son congé absolu de daté du mois d'avril dernier. Pendant les 7 ans qu'il a servi dans la Marine, il y a fait le service de pilotin, de timonier et d'aspirant. Il a fait les campagnes d'Amérique, celles de Pondichéry et de l'Inde sous les ordres de M. le Contre-amiral Linois ; il s'est trouvé à tous les combats que cette division a eu dans l'Inde ; il a reçu plusieurs blessures ; fait prisonnier au Cap de Bonne Espérance, il a contribué à enlever le bâtiment anglais à bord duquel il était et à le ramener à Lisbonne au mois de mai 1806 ; il a continué son service à Bayonne jusqu'au moment où il a obtenu son congé absolu. Ce jeune homme âgé de 22 ans, est fort bien portant. Il s'est depuis plus de 6 mois (*engagé*) en qualité de volontaire dans le régiment du *Grand Duc* où il est sergent-major. Je puis répondre à Votre Altesse de son zèle et de son dévouement pour son service et pour sa personne.

161. Au Grand Duc de Berg

27 juillet 1808

J'ai remis à Son Excellence le ministre de l'Intérieur un projet d'organisation pour 2 régiments d'infanterie au service de Votre Altesse. Son Excellence le soumet à l'approbation de Votre Altesse. J'ai l'honneur de la supplier de l'agréer. Messieurs les officiers, dont l'avancement est demandé, l'ont mérité par leur zèle et leur activité dans le service et leur dévouement pour Votre Altesse. Plusieurs m'ont demandé s'ils pouvaient espérer avoir le bonheur de faire une nouvelle destination qui les fixerait au service de Votre Altesse. J'ai l'honneur de joindre ici la demande de M. Létourville pour cet objet ; ce sont les parents de M. le Général sénateur Beurnonville. M. le Capitaine Contreglise désire jouir du même avantage ; beaucoup d'autres désireront sans doute obtenir la même faveur. Je prie Votre Altesse de me faire connaître qu'elles ont ses intentions à cet égard.

162. Au Roi de Naples

1^{er} août 1808

Son Excellence le ministre Comte de Mosbrouck (*Mosbourg*) m'ayant communiqué l'ordre que Votre Majesté a la bonté de me donner de me rendre à Naples, je partirai avec ma famille aussitôt que j'aurai remis tous les détails des affaires de service à Son Excellence le ministre de l'Intérieur et à M. le Général Marx.

M. le Major Soye (1) se mettra en route avec moi pour la même destination. Les affaires de comptabilité et du conseil d'administration du régiment le retiendront également plusieurs jours encore.

Mon empressement à jouir du bonheur d'être rapproché de la personne de Votre Majesté et de son auguste famille égale mon dévouement sans borne pour son service.

(1) Jean Louis SOYE (Phalsbourg 10.2.1774 - Voivre 16.7.1832) Major au régiment du Grand Duché de Berg le 30 avril 1807, il est nommé colonel du 2^e régiment d'infanterie du Grand Duché de Berg le 1^{er} juin 1808 puis du régiment Royal-Corse au service de Naples le 1^{er} août 1808. Il sera baron napolitain le 1^{er} janvier 1811, maréchal de camp le 2 mars 1812. Il refusera de suivre Murat, quittera Naples en décembre 1813 et sera général de brigade à la suite de la Jeune Garde le 23 mars 1814. Il servira à Waterloo à la division Jérôme Bonaparte.

163. Au Roi de Naples

12 août 1808

Son Excellence le ministre Comte de Mosbrouck (*Mosbourg*) m'a communiqué l'ordre que Votre Majesté me donne de ne pas quitter le commandement militaire du Grand Duché avant que Sa Majesté l'Empereur et Roi ne me fasse remplacer ; mon respectueux dévouement pour le service de Sa Majesté Impériale et Royale me rendra digne je l'espère de l'honneur qu'elle daigne me faire. La bienveillance dont Votre Majesté a eu la bonté de me donner tant de preuves me permet d'espérer qu'elle me rappellera bientôt à son service directement.

Le désir de prouver à Votre Majesté ma reconnaissance et mon zèle pour son service fera toujours mon plus grand bonheur.

164. À Sa Majesté l'Empereur et Roi

12 août 1808

Son Altesse Impériale et Royale Monseigneur le Grand Duc de Berg m'a ordonné de conserver le commandement militaire du Grand Duché jusqu'à ce que Votre Majesté Impériale et Royale daigne m'y faire remplacer. Sire, cette heureuse circonstance me permet de prononcer un serment que je conservais dans mon cœur ; elle me comblera de bonheur si elle m'offre l'avantage de prouver le respectueux et entier dévouement dont j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté la très humble assurance.

165. À Sa Majesté la Reine de Naples

5 septembre 1808

Sa Majesté l'Empereur et Roi m'ordonne de former l'organisation de l'état militaire du Grand Duché de Berg conformément aux décret du 29 août dernier. Cette glorieuse marque de confiance dont Sa Majesté m'honore et que je dois à la bienveillante protection de Votre Majesté me privera pour quelque temps encore du bonheur de la servir immédiatement.

J'ose cependant conserver l'espoir de pouvoir bientôt prouver à Votre Majesté que mon dévouement pour son service sera toujours sans borne. Je supplie Votre Majesté d'avoir la bonté de la regarder comme une preuve certaine, les efforts que je ferai pour me rendre digne de la confiance que Sa Majesté l'Empereur m'accorde.

166. À Sa Majesté la Reine de Naples
30 décembre 1808

Je présente à Votre Majesté le respectueux hommage de mes vœux pour sa conservation et celui de ma profonde reconnaissance pour le souvenir d'intérêt qu'elle daigne me conserver. Je supplie Votre Majesté de croire que j'en serai toujours digne par les sentiments respectueux de reconnaissance et de dévouement dont j'ambitionne pouvoir donner des preuves à Votre Majesté. Je ferai tous les efforts pour me rendre digne de l'emploi dont Sa Majesté l'Empereur et Roi m'a laissé la conservation dans le Grand Duché. Je serai heureux de ne le quitter que pour consacrer mon existence au service de Votre Majesté.

167. Au Roi de Naples
30 décembre 1808

Je supplie Votre Majesté de me permettre de lui renouveler l'offre des respectueux hommages de mes vœux pour sa conservation et celui de mon admiration pour la gloire qui signale son avènement au trône. Occupé des devoirs de la place dont Sa Majesté l'Empereur et Roi m'a honoré, je fais mes efforts pour m'en rendre digne et mériter que Votre Majesté me conserve sa bienveillante protection. Je la supplie de croire que mon dévouement pour son service égalera toujours mon respectueux attachement pour sa personne.

168. À Sa Majesté l'Empereur et Roi
février 1809

Son Excellence le ministre de la Guerre m'a fait part du désir de Votre Majesté de connaître ce qui a été écrit sur la guerre de la Vendée par le Général Kléber. Je me hâte d'être aux pieds de Votre Majesté (*avec*) tout ce que je possède en originaux et même en copie des mémoires du Général. Votre Majesté y remarquera des lacunes que je pourrais remplir peut-être de mes notes particulières si elle daignait m'en donner l'ordre. Ces écrits même dans leur état d'imperfection étaient un dépôt dont je n'avais pas cru pouvoir disposer mais il n'est rien qui ne le cède à mes yeux à un désir de Votre Majesté.

169. Au ministre de la Guerre (de France)
février 1809

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 21 du courant pour me faire part du désir que témoigne Sa Majesté de connaître les mémoires du Général Kléber sur la Vendée. Je me suis empressé suivant vos ordres de mettre aux pieds de Sa Majesté tout ce que je possédais en originaux et même en copies des écrits du Général. Je prie Votre Excellence de recevoir mes remerciements pour m'avoir procuré cette occasion de prouver à Sa Majesté combien j'ai d'empressement à satisfaire à son moindre désir. Votre Excellence me permettra de saisir encore cette occasion de la remercier des bontés dont elle m'honore et de lui offrir l'expression du respect et de la reconnaissance avec lesquels je suis...etc.

170. À Sa Majesté l'Empereur et Roi

21 mars 1809

Son Excellence le Commissaire de Votre Majesté dans le Grand Duché de Berg m'a fait savoir que Votre Majesté avait daigné agréer l'hommage des mémoires du Général Kléber sur la guerre de Vendée, qu'elle avait désiré connaître. Son Excellence me prévient que Votre Majesté daignerait accepter avec la même bonté les mémoires de ce Général sur l'expédition d'Égypte qui seraient à ma disposition.

Le Général Kléber n'a point écrit de mémoires sur l'expédition d'Égypte ; lors de sa mort, il n'avait pas même achevé le récit des derniers événements militaires de son commandement que j'ai terminé et dont je joins ici un exemplaire qui fut imprimé au Caire ; mais je m'empresse d'offrir à Votre Majesté tous les papiers sur l'expédition d'Égypte venant du Général Kléber qui sont en mon pouvoir. Ce sont des ordres de service, les correspondances avec les chefs des armées turques et anglaises et les traités relatifs aux négociations de ce Général avec ses commandants. Je supplie Votre Majesté de voir dans l'hommage de ces pièces mémorables la preuve d'une soumission et d'un empressement à satisfaire aux désirs de Votre Majesté qu'elle seule au monde pouvait m'inspirer.

171. Au Comte de Cessac (1)

6 avril 1809

J'ai reçu la lettre de Votre Excellence du 22 mars par laquelle elle me prévient que mon neveu Alex Pinel, conscrit de la Seine et qui est maintenant lieutenant dans la brigade de l'infanterie du Grand Duché de Berg, doit suivre la destination qui lui est assignée comme conscrit de la Seine et de la levée extraordinaire ordonnée par la sénatus-consulte du 10 septembre dernier. S'il n'a pas obtenu avant le 1^{er} juin l'autorisation de Sa Majesté l'Empereur pour servir dans le corps où il est en activité et qui se trouve maintenant en Espagne, Son Excellence Monsieur le Comte Beugnot (2) Commissaire Impérial de Sa Majesté dans le Grand Duché vient aussi de m'instruire que vous l'avez prévenu par votre lettre du 21 mars que M. Gobelet conscrit du département de la Roer et lieutenant dans la brigade d'infanterie du Grand Duché, devait également suivre sa destination comme conscrit s'il n'obtenait pas avant 4 mois la même autorisation de Sa Majesté l'Empereur pour rester dans le corps où il sert. J'ai prévenu M. Gobelet qui est encore à Düsseldorf avec son régiment de la décision de Votre Excellence qui le concerne. J'ai aussi fait connaître à Pinel qui est en Espagne avec son régiment de celle qui lui est particulière ; je vais supplier Sa Majesté d'accorder à mon neveu l'autorisation que Votre Grâce demande ; je vous prie cependant de me permettre de vous présenter les titres de Pinel pour obtenir le même délai de faveur que vous avez accordé à M. Gobelet et que vous avez réduit à moitié pour mon neveu. Ses titres sont ses services dans la Marine militaire. L'état que je joins ici prouvera à Votre Excellence qu'il y a servi plus de 6 ans, qu'il a fait 5 campagnes dans les mers d'Amérique et de l'Inde qui doivent lui compter en nombre d'années de service double ou triple, qu'il a été blessé à la main dans un combat naval soutenu par la division de l'Amiral Linois et qu'enfin il a quitté le service de la Marine comme timonier par congé absolu. J'ai l'honneur de vous observer en outre que mon neveu était entré dans les troupes du Grand Duché avant la date du sénatus-consulte qui a ordonné la levée extraordinaire dans laquelle il est compris comme conscrit.

Si l'exposé des faits que je sou mets à Votre Excellence paraît mériter quelque rétractation à sa première décision en faveur de mon neveu, je la prie de vouloir bien m'en donner connaissance.

(1) Jean Gérard LACUÉE (Lamasse 4.11.1752 - Paris 14.6.1841) Général de division le 1^{er} février 1805, directeur général des revues et de la conscription le 31 juillet 1806, ministre d'État le 15 novembre 1807, comte de Cessac le 26 avril 1808. Il sera ministre de l'administration de la Guerre du 3 janvier 1810 au 13 novembre 1813.

(2) Jean Claude BEUGNOT (Bar-sur-Aube 25.7.1761 - Bagneux 24.6.1835) Conseiller d'État, préfet, comte de l'Empire le 24 février 1809, il est commissaire impérial et ministre des finances du grand-duché de Berg depuis 1808.

172. Au Comte Beugnot

21 mai 1809

À mon passage à Eberfeld pour me rendre ici, j'ai vu M. le Sous-préfet et le Commissaire de police qui m'ont l'un et l'autre donné des renseignements les plus satisfaisants sur la tranquillité du pays et les dispositions des habitants. M. le Sous-préfet Hotzbrinck (*von Holtzbrinck*) à Hagen m'a également assuré qu'il n'y avait aucun mouvement à craindre dans son arrondissement dont il avait des nouvelles très fréquentes. J'ai remis à M. Eversmann une lettre pour Votre Excellence dans laquelle je la prie de lui donner un emploi qu'elle m'avait permis de lui faire espérer. Cet ancien administrateur est très capable de rendre des services dans la partie qui lui est la plus familière et dans laquelle il a été longtemps employé ; il a pour garantie ses services indépendamment de ses connaissances, une famille nombreuse, quelques propriétés trop peu considérables pour en faire toute sa ressource, et le plus grand désir d'être employé. Son épouse qui est malade depuis plus de 8 mois l'empêche de partir pour Düsseldorf avant 3 ou 4 jours, il sera, je crois, jeudi ou vendredi. Tous les renseignements que j'ai pris sur son compte s'accordent à prouver qu'il a été très peu aimé de ses anciens administrés, qu'il avait toutes les connaissances nécessaires pour son emploi et qu'il est fort mécontent de ne plus en avoir. M. de Hotzbrinck (*von Holtzbrinck*) m'en a parlé dans ces mêmes termes ; je pense donc que lorsque Votre Excellence l'aura vu et qu'elle l'aura jugé propre au travail, qu'elle voudra bien lui confier, elle aura rallié un mécontent pour en avoir des services.

M. le Préfet de Dortmund vient de recevoir un rapport de la gendarmerie stationnée à Lippstadt qui annonce la défaite du trop fameux Schill (1) qui a repassé l'Elbe pour rentrer en Prusse.

Je l'ai engagé à l'envoyer par estafette à Votre Excellence quoique je pense que peut-être vous aurez déjà eu pareille nouvelle de Westphalie ; mais c'est surtout en fait de bonnes nouvelles que l'on peut dire qui abonde ne vint pas.

Je me suis entretenu avec M. de Romberg de M. Badeschwing (*von Bodelschwingh*) qui est parti pour Düsseldorf ; il croit qu'il n'a pas été à Berlin, qu'il mérite trop peu la confiance d'aucun parti pour être dépositaire de grands projets et qu'il est trop intéressé comme grand propriétaire pour se compromettre. Je suis très disposé à le juger comme peu important sur les rapports de combinaisons habiles et bien formées pour croire que c'est un assez médiocre instrument si réellement il a été employé comme tel. Je l'ai vu plusieurs fois et toujours bien fort raisonner après un long dîner.

Je fait partir cette nuit pour Rhede (*Rheda-Wiedenbrück*), le capitaine de la gendarmerie parce qu'il m'a rendu compte qu'il y avait eu, il y a quelques jours, dans ce pays, une rixe entre des habitants et la gendarmerie ; le rapport n'ayant été fait que par un brigadier, j'ai voulu être mieux instruit ; je m'y rendrai ensuite. On est content du service des gendarmes. M. le Préfet me donne des renseignements sur Messieurs les administrateurs dont il croit que le zèle a besoin d'être stimulé. Je les haranguerai militairement et je vous rendrai compte de ce que j'aurai vu et comment j'aurai vu. Je n'ai jusqu'ici que des témoignages de satisfaction à vous faire parvenir ; il est mieux de débiter ainsi dans toutes circonstances et principalement dans celle-ci.

(1) Ferdinand Baptista von SCHILL (Wilmsdorf 6.1.1776 - Stralsund 31.9.1809) Major prussien, il mène un corps franc et tente de soulever le royaume de Westphalie. Les défaites autrichiennes l'obligent à se replier sur Stralsund. Il sera attaqué le 31 mai 1809 par 5000 Français dirigés par Gratien et soutenus par 2300 Danois dirigés par le général Ewald. Il sera tué au cours des combats. Les 11 officiers qui l'avaient suivi seront fusillés.

173. Au Comte Beugnot 19 mai 1809

M. Eversmann, ancien conseiller provincial des fabriques de Hagen, Jserlohn, Altena etc. remettra cette lettre à Votre Excellence. Je lui ai parlé des dispositions favorables dans lesquelles elle était pour l'employer d'une manière convenable à ses talents et utile au gouvernement. J'ai engagé M. Eversmann à se rendre à Düsseldorf pour avoir avec Votre Excellence une conversation dans laquelle elle pourra mieux l'apprécier que par une longue correspondance. Je suis persuadé que M. Eversmann emploiera ses services avec le plus grand zèle pour l'avantage du gouvernement et la satisfaction de Votre Excellence. Je me regarderai heureux d'avoir contribué à faire connaître à Votre Excellence un administrateur aussi recommandable par ses lumières que ses qualités, et père d'une nombreuse famille.

174. Au même 6 juin 1809

J'ai reçu hier la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du 25 mai 1809, dans laquelle elle m'indique les objets que doivent particulièrement fixer mon attention dans la tournée de mon commandement en me transmettant les nouvelles qu'elle a reçues du corps de Schill.

J'espère me procurer les renseignements qui me permettront de satisfaire à ceux que Votre Excellence désire. Je lui en rendrai compte après avoir visité les arrondissements de Münster et d'Una (*Unna*).

J'ai l'honneur de lui envoyer un rapport sur les mouvements du corps de Schill que je viens de recevoir de mon frère commandant des villes hanséatiques. Il est daté de Hambourg le 24 mai, il porte que Schill avec tout son corps est dans le Mecklembourg (*Mecklenburg*), qu'il occupe Wismar et Rostock et cherche à pénétrer ou s'emparer de Stralsund ; on lui suppose l'intention de vouloir communiquer par l'île de Rügen avec les Anglais qui se sont emparés de celle de Bornholm. Son corps est composé de 500 hussards de son régiment, de 200 chasseurs à cheval et de 2000 hommes de mauvaise infanterie. Il a menacé Hambourg pendant 8 jours. La division du Général Gratien a passé l'Elbe le 24 ; elle se porte dans le Mecklembourg ; elle est appuyée à gauche par 3000 Danois (1) qui étaient cantonnés entre Lübeck et l'Elbe. Mon frère me mande qu'il espère pouvoir m'annoncer dans quelques jours la destruction ou l'embarquement du corps de Schill, à moins me dit-il que les Anglais ne soient assez forts dans la Baltique pour effectuer un débarquement.

Je ne pense pas que les Anglais débarquent des troupes sur ce point du continent ; je crois plutôt qu'ils prendront avec eux tout ce qu'ils pourront emmener du corps de Schill pour avoir des hommes dont ils ont toujours grand besoin.

Si mon frère me donne des nouvelles directement ici, j'aurai l'honneur de les transmettre aussitôt à Votre Excellence, si elle m'arrivent à Düsseldorf, on ouvrira le paquet chez moi pour vous les faire connaître ; j'écris en conséquence.

M. le Colonel Goldstein m'écrit d'Obernbourg en date du 22 mai que son régiment de chasseurs vient de recevoir l'ordre de se porter sur Augsburg où il devra être rendu le 15 juin et que le 4^e

escadron recevra à son passage à Francfort l'ordre de suivre la même destination.

Je pars pour faire la visite de l'arrondissement de Lingén, je serai de retour ici pour assister à la messe et au Te Deum solennels dimanche prochain. Je me rendrai ensuite dans l'arrondissement de Coesfeld et j'y ferai à mon retour un rapport à Votre Excellence puis je continuerai dans la partie du département de la Ruhr que je n'ai pas visité en venant ici ; je ferai cette tournée avec M. le Préfet et j'en rendrai un compte séparé à Votre Excellence.

Je n'ai jusqu'à présent aucun sujet de défiance à avoir sur les habitants des arrondissements que j'ai vus.

M. de Mylius avec lequel je me suis entretenu fort en détail sur tous les objets de police, m'a dit avoir eu aussi des renseignements très satisfaisants, j'entrerai dans plus de détails lorsque j'aurai pu les voir et les juger.

Je prie Votre Excellence d'être convaincu du désir qui m'anime pour servir aussi dignement qu'il est en mon pouvoir notre illustre Souverain.

(1) sous les ordres du général Johann EWALD (Kassel 20.3.1774 - Kiel 25.6.1813) lieutenant général hessois au service du Danemark. Un de ses hommes a tué Ferdinand von Schill le 31 mai 1809 à Stralsund.

175. Au Ministre Beugnot

16 juin 1809

La tournée que je viens de terminer dans les départements de l'Ems et de La Ruhr (1) et sur les frontières de Hollande et de Westphalie où je me suis trouvé pendant que le corps de Schill causait encore des inquiétudes dans les provinces voisines, m'a particulièrement convaincu des dispositions des habitants du Grand Duché pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique qui y sont toujours régnés depuis que Sa Majesté l'Empereur et Roi a réglé les destinées de ce pays.

Je ne crois pas qu'il s'y trouve un audacieux capable de donner le signal d'un soulèvement et moins encore en état de le diriger.

Je pense cependant qu'il est utile de porter plus particulièrement la surveillance sur quelques auteurs de fausses nouvelles qui les racontent dans les lieux publics où ils se trouvent, des crédules qu'ils trompent, au moins jusqu'à la publication officielle des véritables faits.

Les grands propriétaires qui pourraient avoir le plus d'influence m'ont paru prêts à l'employer au besoin pour le maintien de l'ordre bien plutôt que pour aliéner des troubles ; ils savent ce qu'ils auraient à redouter de l'anarchie.

En comparant le sort du Grand Duché à celui des pays plus voisins du théâtre de la guerre, ses habitants savent apprécier le bonheur qu'ils ont d'appartenir à la famille du héros qui règle les destinées du monde.

Les administrateurs publics m'ont paru répondre à la sagesse du discernement des ministres qui les ont proposés à rivaliser de zèle pour se rendre digne de l'honneur du choix du Grand Souverain qui les a distingués.

Dans mes relations avec les magistrats et les administrés, je n'ai pas négligé de faire valoir les résultats heureux qui doivent dériver des institutions qui se forment ; il m'a paru que les principes d'ordre et de justice qui en sont la base étaient généralement sentis.

Les administrés reconnaissent aussi les avantages d'une juste répartition des charges de l'État qui doit niveler les disproportions qui existent entre certains produits de l'industrie, quelques revenus fixes et les taxes dont ils étaient surchargés.

Je ne puis indiquer à Votre Excellence s'il existe réellement quelque part de l'administration qui soit plus particulièrement à charge aux habitants, non plus que les branches dans lesquelles il

pourrait se trouver des réformes utiles à faire ; s'il existe des abus, je ne crois pas qu'ils aient pu prendre déjà des développements que l'on aperçoit rarement dès leur origine ; je n'ai d'ailleurs pas osé demander des informations trop détaillées à ce sujet ; j'ai craint d'errer dans cette voie et de provoquer des plaintes peu fondées auxquelles on est souvent trop disposé dans l'établissement d'un nouvel ordre de choses.

Les contrées âpres et montueuses du Comté de La Marck que l'industrie a vivifiées en y appelant une grande population étrangère qui exploite les mines de son sol, l'une des principales sources de la richesse du Grand Duché, souffrent de la contrainte dans laquelle le commerce se trouve momentanément resserré ; l'essor qu'il avait autrefois avec le Nord et le Midi de l'Europe est restreint dans quelques pays circonvoisins ; ce serait un grand avantage pour ce commerce qui exporte en Italie des productions dont elle manque, d'obtenir la faveur d'un transit par la France, principalement pendant le temps que les circonstances politiques lui ferment les routes d'Allemagne ; un tel avantage rétablirait dans ces contrées une partie de l'activité industrielle pour le soutien de laquelle les manufacturiers font de grands sacrifices afin d'éviter qu'elle ne leur échappe entièrement et n'aille se transplanter dans d'autres pays ; cette protection spéciale accordée aux manufactures de ces cantons contribuerait, j'ose le dire, à augmenter leur attachement pour le gouvernement. Le commerce proportionne presque toujours ce sentiment à l'étendue de son profit.

Le retour de chaque hiver est encore un motif d'inaction funeste à la classe des ouvriers de ces manufactures ; le cours des ruisseaux et des petites rivières qui donnent toute l'activité aux usines sont souvent gelés pendant plusieurs mois et la disette se fait alors sentir parmi ces manouvriers dont le profit, dont le profit du travail du reste de l'année ne suffit pas pour les mettre à l'abri du besoin pendant ce temps d'inaction. C'est alors qu'il me paraît nécessaire de faire exercer une surveillance plus directe sur cette population que la malveillance pourrait disposer plus facilement à quelques désordres.

J'ai donné une attention particulière au service de la gendarmerie ; j'ai visité l'emplacement de toutes les brigades des 2 départements. J'ai pris connaissance de leurs rapports de service avec les autorités locales et j'ai recommandé aux officiers de se maintenir toujours dans le plus parfait accord avec les chefs de l'administration civile ; le service de la gendarmerie m'a paru d'ailleurs aussi bien réglé qu'il a été possible de le faire avec les hommes nouveaux qu'il a fallu y employer : les officiers montrent beaucoup de zèle, les renseignements qu'ils m'ont donnés sur les dispositions des habitants sont absolument conformes à l'exposé que j'ai eu l'honneur de présenter à Votre Excellence.

Dans mon rapport à Son Excellence le ministre de l'Intérieur sur les détails du service de cette arme, je propose quelques changements qu'une connaissance particulière des localités m'a fait juger utiles tant pour la dislocation des brigades que sur le placement des officiers.

Le désarmement général qui a été fait dans la province de Münster et de La Marck lors de l'occupation de ces pays par les troupes françaises au commencement de la dernière guerre contre la Prusse serait un motif de sécurité s'il y avait à craindre des troubles.

Depuis les armes n'ont pas été remplacées ou dans une très faible proportion relativement à la très grande quantité qui a été enlevée.

Les agents de l'administration forestière prouveraient facilement la connaissance du nombre qui en existe ; elles doivent être principalement dans les cantons dont les habitants se livrent plus généralement à l'exercice de la chasse et où il doit aussi se trouver plus de braconniers.

L'entrée de quelques gazettes étrangères dans le Grand Duché et principalement celle de Berlin, y répandent souvent des nouvelles qui ne sont pas à l'avantage des armes françaises ; mais la fausseté de leur publication est utilement contrebalancée par l'envoi officiel des bulletins des opérations militaires.

Leur caractère de grandeur et de croyance en faisant connaître les triomphes du héros qui commande à la victoire, rassure les nombreux admirateurs et sa gloire contre les faux bruits de

quelques gens qui voudraient donner pour des vérités, les résultats trompeurs de leurs conjectures erronées.

Le résumé des observations que je sou mets à Votre Excellence est entièrement d'accord avec tous les indices que j'ai pu rassembler sur l'esprit public et les dispositions des habitants du Grand Duché.

(1) Le Grand Duché de Berg est constitué de 4 départements : Ems, Ruhr, Rhin et Sieg

176. Au Duc de Bassano (*Hugues Bernard MARET*)

1^{er} novembre 1809

Je supplie Votre Excellence de me permettre d'aller lui présenter mon hommage à Paris pour lui soumettre quelques décisions relatives à l'état militaire du Grand Duché de Berg et m'occuper d'affaires particulières que je n'ai pu terminer depuis 2 ans que je n'y ai retourné.

177. Au même

4 novembre 1809

Je supplie Votre Excellence d'exprimer à Sa Majesté le vif désir que j'ai de pouvoir donner des preuves de mon dévouement pour son service, d'une manière plus active que je n'ai pu le faire depuis le départ pour les armées, des différents corps de troupes du Grand Duché que j'ai contribué à former.

J'ai renouvelé plusieurs fois les expressions de ce sentiment depuis près de 3 ans que Sa Majesté le Roi Joachim m'a confié le commandement militaire du Grand Duché auquel Sa Majesté l'Empereur m'a fait la grâce de me conserver. Je les ai manifestées à différentes reprises à Son Excellence Monsieur le Comte Beugnot Commissaire de Sa Majesté dans le Grand Duché et particulièrement lorsque les troupes en sont parties pour les armées.

Son Excellence le Commissaire Impérial qui peut plus facilement juger que la tranquillité du Grand Duché rend ma présence moins nécessaire, a eu la bonté d'appuyer ma demande de sa recommandation près de Votre Excellence.

Ce n'est pas le désir de quitter le commandement du Grand duché qui me fait ambitionner l'honneur de partager les glorieux dangers des généraux qui servent sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur ; mais je désire mériter de jouir après la guerre des avantages attribués à un semblable commandement en France et de le conserver comme une honorable marque de mes services.

Je serais extrêmement flatté de devoir cette récompense à la protection de Votre Excellence ; les soins particuliers qu'elle donne à l'administration du Grand Duché me rassurent contre la crainte de lui paraître importun.

178. Au Duc de Bassano

16 novembre 1809

Au mois d'août 1808 Sa Majesté l'Empereur a rappelé le Général Damas à son service en qualité de commandant militaire et conseiller d'État et l'a chargé de l'organisation de l'état militaire du Grand Duché de Berg. Le Général n'a eu que le traitement et le grade de général de brigade qu'il avait occupé 10 ans dans l'armée française où il a eu aussi pendant 2 ans celui de général de division.

Il demande la permission d'observer que le commandement militaire du Grand Duché est plus étendu que celui d'une division militaire en France et qu'il avait espéré recevoir le traitement de conseiller d'État en totalité s'il ne lui était pas entièrement supprimé. Sa Majesté le Roi des Deux Siciles avait promis au Général Damas de lui donner un grade supérieur en l'appelant à son service ; le Général a été trop heureux de pouvoir donner une preuve de son dévouement au service de Sa Majesté l'Empereur ; il trouverait la récompense des efforts qu'il a faits pour répondre à la confiance de Sa Majesté dans un témoignage de satisfaction ; celui qu'il ambitionne le plus est d'être présenté à Sa Majesté.

179. Au même
16 novembre 1809

M. le Comte Beugnot a eu la bonté de joindre à ses dépêches du 4 de ce mois pour Votre Excellence ma lettre par laquelle je la supplie de me permettre de me rendre à Paris. La marche d'une partie des troupes du Grand Duché sur cette ville me fait désirer avec plus d'empressement d'obtenir cette faveur et m'engage à en renouveler en ce moment la demande à Votre Excellence ; n'ayant pu obtenir la grâce d'être appelé à servir activement Sa Majesté l'Empereur et Roi ainsi que j'ai eu l'honneur d'en manifester plusieurs fois le désir à Votre Excellence pendant la dernière campagne, ce serait pour moi un bonheur inappréciable d'être admis à lui présenter l'hommage de mon respectueux dévouement. Cette circonstance me paraît être la plus favorable qui se soit présentée pour solliciter cette faveur, depuis que Sa Majesté m'a fait la grâce de me rappeler à son service pour former l'organisation de ses troupes du Grand Duché et m'en conférer le commandement militaire.

En allant offrir mes hommages à Votre Excellence, j'aurai l'honneur de lui soumettre quelques décisions relatives à l'état militaire du Grand Duché. Je lui demanderai aussi la permission de lui présenter mes états de service en la suppliant de régler les avantages de mon commandement dans les mêmes proportions qu'un en France qui pourrait lui être assimilé. Je me trouverais également fort heureux d'apprendre de Votre Excellence que Sa Majesté l'Empereur a daigné agréer l'hommage des manuscrits provenant du Général Kléber sur la guerre de la Vendée et l'expédition d'Égypte que j'ai remis dans les mois de février et mars derniers à M. le Comte Beugnot qui me les avait demandés pour les envoyer à Votre Excellence.

180. Au Comte Beugnot
11 décembre 1809

J'ai l'honneur de vous prier M. le Comte de me faire savoir si vous avez appris que M. le Duc de Bassano, ministre secrétaire d'État, ait l'intention de donner une décision sur la demande que j'ai eu l'honneur de lui présenter il y a un mois pour obtenir la permission de me rendre à Paris. Le travail que M. le Duc a demandé sur les états de service de Messieurs les officiers de toutes armes du Grand Duché et celui des propositions aux emplois devenus vacants depuis l'organisation des corps conformément au décret du 29 août 1808 sont sur le point d'être terminés ; je serais flatté qu'il me soit permis de les présenter moi-même afin de pourvoir solliciter les décisions intéressantes pour toutes les troupes du Grand Duché dont ils nécessitent la demande. Après avoir contribué à l'organisation de l'état militaire du Grand Duché, avoir sollicité pour ceux qui en paraîtront dignes les récompenses dues à leur bravoure et à leur mérite, j'aurai rempli la tâche que la confiance de Sa Majesté m'a imposée pour le service de ces troupes grand duciales ; il

ne me restera plus qu'à obtenir pour moi l'honneur d'aller partager avec elles la gloire des nouveaux combats où elles sont appelées.

181. Au Duc de Bassano

15 décembre 1809

Je supplie Votre Excellence de me faire la grâce de donner à mon aide de camp qui est porteur de ce pli, sa décision sur la demande que j'ai eu l'honneur de lui présenter pour obtenir la permission de me rendre à Paris. En demandant cette faveur, j'exposais à Votre Excellence que le départ de toutes les troupes grand duciales semblait rendre ma présence peu nécessaire et je serais flatté de pouvoir solliciter de Sa Majesté l'honneur d'aller partager avec ces troupes la gloire des nouveaux combats où elle sont appelées.

J'aurais été très flatté que cette occasion m'eût prouvé l'honneur de présenter en personne à Votre Excellence l'hommage de ma respectueuse considération.

182. À la Reine de Naples

14 décembre 1809

Le témoignage d'intérêt dont Votre Excellence a eu la bonté de me donner de si grandes marques m'avaient fait concevoir l'espérance d'obtenir de Votre Majesté la grâce de lui présenter l'hommage de ma profonde reconnaissance pendant son séjour à Paris.

Monseigneur le Duc de Bassano que j'ai sollicité plusieurs fois pour obtenir la permission d'aller passer quelques jours à Paris ne m'a pas encore donné de décision. Je crains d'apprendre chaque jour le départ de Votre Majesté pour ses États (1) et le bonheur que j'avais osé espérer, m'échappe. Je supplie Votre Majesté de me permettre de conserver l'espoir de pouvoir un jour lui donner des preuves de mon respectueux et absolu dévouement pour son service.

(1) Caroline restera à Paris jusqu'au mariage de Napoléon et de Marie-Louise le 2 avril 1810.

183. Au Roi de Naples

15 décembre 1809

J'avais espéré pouvoir jouir du bonheur de présenter à Votre Majesté pendant son séjour à Paris le respectueux hommage de mon dévouement et de ma reconnaissance, mais j'ai supplié plusieurs fois Monseigneur le Duc de Bassano, ministre secrétaire d'État de me faire obtenir la permission de me rendre à Paris ; je n'ai pas encore pu avoir de réponse, et chaque jour de retard me fait craindre d'apprendre que Votre Majesté retourne dans ses États (1). M. de Tarlé mon aide de camp que j'envoie à Paris pour solliciter une décision de M. le Duc de Bassano est le neveu de M. Daure, ministre de Votre Majesté. Je supplie Votre Majesté de permettre qu'il lui présente les assurances de respect, de dévouement et de reconnaissance dont je serais si heureux de pouvoir offrir moi-même l'hommage à Votre Majesté.

(1) Murat rentrera à Naples vers le 15 janvier 1810 et reviendra pour le mariage de Napoléon et de Marie-Louise le 2 avril 1810.

184. Au Duc de Feltre (*Henri Jacques Guillaume CLARKE*)

1^{er} janvier 1810

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence l'état de situation des troupes de toutes armes du Grand Duché ; le 1^{er} régiment de la brigade d'infanterie qui se trouve réduit à 267 hommes présents sous les armes, officiers compris, éprouverait un très grand avantage par son retour momentané dans le Grand Duché, tant pour se réorganiser et se compléter que pour rétablir l'ordre dans son administration. En effet elle a éprouvé un échec considérable par la désertion de l'officier payeur qui était en Espagne et qui a emporté les fonds de plusieurs masses qui se trouvaient en caisse et le prêt qu'il venait de toucher pour le 1^{er} régiment de la brigade, la veille de son départ ; des renseignements particuliers viennent d'annoncer que cet officier nommé Stachy avait été arrêté en Silésie où il paraissait vouloir se fixer.

Le Colonel brigadier Geither qui a servi d'une manière très distinguée d'après les témoignages flatteurs que lui ont donné les généraux de l'armée d'Espagne sous les ordres desquels il se trouvait depuis 2 ans, éprouverait une faveur particulière de ce retour qui lui faciliterait les moyens de se rétablir des blessures graves qu'il a reçues, pour lesquels l'usage des eaux thermales lui a été ordonné.

La diminution de territoire et de population que le Grand Duché vient d'éprouver permettra de présumer la réduction de son état militaire ; j'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence entre les différents moyens de l'obtenir, celui qui me paraît convenir davantage à la situation du pays.

Je pense qu'il y aurait plus d'avantages à conserver de l'infanterie et de la cavalerie que de supprimer entièrement cette dernière arme parce qu'il y a dans le Grand Duché beaucoup de jeunes gens de la conscription qui sont très propres pour ce service dont le choix leur présente une faveur.

Alors la réduction pourrait porter en particulier sur l'artillerie en supprimant entièrement la compagnie de 100 hommes et de 200 chevaux, du train et réduisant les 2 compagnies à une seule qui serait attachée à la brigade de l'infanterie et organisée comme celles qui ont été attachées aux régiments d'infanterie française, en exécution du décret du 9 juin dernier. La réduction de cette arme serait d'autant moins sensible que tout le Grand Duché n'a pas une place armée où l'on puisse y placer de l'artillerie.

Dans le cas où la réduction devrait être plus forte, les 3 régiments de la brigade d'infanterie pourraient être réduits à 2 et organisés dans une proportion conforme à la forme déterminée pour tout l'état militaire du Grand Duché ; le régiment des lanciers qui a éprouvé l'augmentation d'une compagnie de dépôt, formé depuis sa création à l'instar de celle des régiments de la cavalerie française, pourrait être diminué de manière à réduire la force totale de son complet à 1000 hommes ainsi que le porte le décret d'organisation de l'état militaire du Grand Duché du 29 août 1808.

185. Au ministre Duc de Feltre

1^{er} novembre 1810

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence l'état général de la situation des troupes du Grand Duché de Berg à l'époque du 1^{er} de ce mois.

En envoyant à Votre Excellence l'état de situation du 15 octobre dernier, je lui annonçais qu'un détachement de 120 hommes montés était en état de partir du dépôt de Münster au 1^{er} ordre. Depuis cette époque, M. le Comte Beugnot, Commissaire Impérial et ministre des Finances du Grand Duché, ayant jugé convenable d'établir dans chacun des 4 départements du Grand Duché, des escouades de douaniers à cheval, a demandé qu'il soit fourni en dépôt du régiment des lanciers, 28 hommes et 4 maréchaux des logis habillés, armés, montés et équipés pour être mis à la disposition de l'administrateur général des douanes du Grand Duché qu'il a chargé de cette organisation. Les

hommes qui sont destinés à recevoir les instructions de l'administrateur général et à être sous ses ordres immédiats comme faisant fonction de douaniers, doivent être déduits maintenant du détachement de 120 qui étaient dispersés pour rejoindre les escadrons de guerre ; il me semble même probable que ces chevaux ainsi que leur habillement et leur équipement seront perdus pour les corps. L'insuffisance des douanes du Grand Duché me paraît encore devoir rendre incessamment nécessaire une autre nombreuse réquisition d'hommes dans les troupes d'infanterie ; j'aurai cependant l'honneur d'observer à Votre Excellence que les dépôts des régiments d'infanterie et de cavalerie étant entièrement composés de conscrits, il est à craindre que les douanes ne trouvent dans les recrues que des hommes très peu propres au service qu'on en devra avoir.

186. Au Comte Rœderer (1)
20 novembre 1810

L'intérêt que Votre Excellence a eu la bonté de me témoigner me permet de vous exposer quelques détails sur ma situation dans le Gand Duché de Berg depuis que le commandement militaire m'en a été confié. J'ai l'honneur de lui présenter aussi l'état général de mes services. Les soins particuliers que Votre Excellence donne à l'administration du pays me font moins craindre de lui paraître importun.

Lorsque Son Altesse Impériale le Prince Joachim fut élevé à la dignité de Grand Duc de Berg, elle eut la bonté de m'appeler à son service ; j'y entrai avec l'autorisation de Sa Majesté l'Empereur et Roi au mois de septembre 1806. En me retirant ainsi de l'état d'inactivité où j'étais resté depuis mon retour d'Égypte, Son Altesse m'employa dans mon grade de général de brigade, me conféra le commandement militaire avec le titre de conseiller d'État du Grand Duché et me chargea de l'organisation de ses troupes. Au mois de mars de 1808, Son Altesse me donna une nouvelle preuve de confiance en me nommant son envoyé plénipotentiaire à Berlin pour traiter avec M. Daru, Intendant général de l'armée française et plénipotentiaire de l'Empereur, de la convention relative à la remise des provinces de Münster, La Marck (*Marck*), Lingén, Tecklenbourg (*Tecklenburg*), Dortmund, cédées par Sa Majesté à Son Altesse qui avait conclu cette convention le 20 avril 1808. Je pris au nom de Son Altesse possession de ces mêmes provinces.

Les témoignages de satisfaction que Son Altesse m'a donné de mes services me permettent de croire qu'ils lui ont été agréables ; lorsque le Grand Duc fut appelé au trône des Deux Siciles, il m'envoya de l'armée d'Espagne où il était, l'ordre de me préparer à partir pour Naples où il me faisait la grâce de me promettre un emploi supérieur.

J'étais prêt à remettre mon commandement peu après, lorsque le Roi me fit dire par son ministre secrétaire d'État que l'Empereur voulait que je conservasse le commandement du Grand Duché jusqu'à ce qu'il m'y eut fait remplacer. Dans le mois d'août suivant, M. le Comte Beugnot Commissaire Impérial dans le Grand Duché me transmit un nouvel ordre par lequel il me faisait connaître de la part de Sa Majesté l'Empereur que j'étais continué dans les mêmes fonctions et qualités au service de Sa Majesté dans ce pays. Je fus immédiatement après chargé de la nouvelle organisation des troupes de différentes armes ordonnées par le décret de Sa Majesté du 29 août même année, conjointement avec Son Excellence le Commissaire Impérial, honoré d'avoir à donner à Sa Majesté des preuves de mon dévouement à son service, j'employai tout mon zèle pour me rendre digne de ce témoignage de confiance.

Les 3 régiments composant la brigade d'infanterie, le régiment de cavalerie, le bataillon d'artillerie et la compagnie du train formant ensemble un effectif de 6600 hommes non compris la gendarmerie, au lieu de 3000 auquel se trouvait alors réduit le contingent du Grand Duché, furent en moins de 4 mois complétés par la conscription, armés, équipés et suffisamment exercés pour aller servir activement aux armées d'Espagne et d'Allemagne.

Les éloges souvent renouvelées que les généraux français ont donné dans leurs rapports aux régiments d'infanterie particulièrement pendant le siège de Gironne et la campagne de Catalogne, font honneur à la bravoure des soldats et à la conduite distinguée des officiers ; ils prouvent que la célérité de la formation n'a pas eu d'influence fâcheuse sur le choix de ces derniers et qu'ils ont su animer les soldats par de bons exemples.

Depuis le départ des troupes pour les armées, j'ai plusieurs fois sollicité l'honneur d'aller partager la gloire des combats où elles étaient appelées.

Je restai commandant dans le Grand Duché pendant les dernières campagnes d'Allemagne, malgré que les provinces voisines aient été exposées au soulèvement de leurs habitants et aux incursions des bandes étrangères. Il ne s'est pas manifesté le moindre trouble dans ce pays. Il n'y avait cependant d'autres troupes que la gendarmerie et les hommes qui étaient restés dans les dépôts des corps parce qu'ils n'étaient pas en état de servir activement aux armées, car à mesure que les conscrits qui étaient encore à rentrer arrivaient, ils étaient équipés, exercés et envoyés aux régiments en campagne. Les attributions de mon commandement auquel je réunissais les fonctions d'inspecteur général de toutes les troupes, m'avait fait espérer que je jouirais des avantages qui y auraient été attachés en France ; il semblerait en effet pouvoir être comparé à celui d'une division militaire. La population et l'étendue territoriale du Grand Duché qui est divisé en 4 départements sont réellement plus considérables que celles de chacune des deux parties de la Hollande dont Sa Majesté a formé récemment des commandants de division. Depuis que j'ai l'honneur d'être au service de l'Empereur dans le Grand Duché, je n'y ai eu que le grade et le traitement d'un général de brigade, employé dans un dépôt et je n'ai joui que de moitié des appointements de conseiller d'État, ce qui paraît être une exception défavorable dans le service de Sa Majesté.

Le Grand Duc Joachim qui m'avait fait la grâce de me promettre un grade supérieur depuis que le territoire du Grand Duché avait reçu l'accroissement des provinces de Münster, La Marck, Dortmund, et n'en ayant pas conservé la souveraineté assez longtemps pour effectuer sa promesse me donna le dédommagement d'une indemnité proportionnelle. Son Altesse accorda aussi à ma fille aînée une prébende dans un des chapitres du Grand Duché en témoignage de sa satisfaction de mes services ; je n'ai pas mis moins de zèle à remplir mes devoirs au service de Sa Majesté.

Je présente mes excuses à Votre Excellence de m'être autant étendu sur la position dans laquelle je suis dans le Grand Duché. Je la prie de juger si elle croit pouvoir en exposer un aperçu à Sa Majesté en lui présentant les respectueux hommages de mon zèle pour son service et de mon dévouement pour sa personne.

(1) Pierre Louis ROEDERER (Metz 15.2.1754 - Bois-Roussel 17.12.1835) Député du tiers état aux États généraux par le bailliage de Metz, il est l'un des artisans du coup d'État de Bonaparte le 18 brumaire. Sénateur en septembre 1802, ministre des Finances du royaume de Naples en 1806, comte de l'Empire le 2 février 1809, il est ministre secrétaire d'État du Grand Duché de Berg depuis le 23 septembre 1810. Il sera préfet de l'Aube en 1814.

187. Au Duc de Feltre

18 janvier 1811

Depuis l'envoi que j'ai eu l'honneur de faire à Votre Excellence en date du 1^{er} de ce mois de l'état de situation des troupes du Grand Duché de Berg avec le rapport contenu dans ma lettre qui y était jointe, j'ai reçu du colonel brigadier qui est à la résidence de Lérída avec le 1^{er} régiment de la brigade d'infanterie, un nouvel état de situation de ce corps et son effectif se trouve maintenant réduit à 1176 au lieu de 1340 auquel il était porté sur le dernier état, indépendamment de 52 hommes dont le nombre des prisonniers est augmenté ; cette diminution de 164 hommes dans l'effectif est produite ainsi que me le mande le Colonel Geither par les hommes morts aux hôpitaux et ceux rayés du compte pour trop longue absence, conformément aux règlements. Le Colonel

annonce également la mort de 2 officiers du 1^{er} régiment ; l'artillerie du Grand Duché a aussi perdu récemment un officier de cette arme.

188. Au Duc de Feltre

2 février 1811

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence l'état de situation des troupes du Grand Duché de Berg à l'époque de ce jour. L'effectif du 1^{er} régiment de la brigade d'infanterie est diminué de 314 hommes depuis l'envoi de l'état de situation du 15 de ce mois ; cette réduction provient des hommes effacés du contrôle de ce corps pour cause de trop longue absence, conformément au rapport du Colonel envoyé avec la situation de ce régiment en date du 31 décembre d'après laquelle celle-ci est établie.

Les escadrons du régiment des lanciers ont encore à constater la perte de 9 hommes et 30 chevaux qui se trouvent en moins sur l'effectif des situations du 15 janvier et du 1^{er} février comparativement avec celle du 1^{er} janvier. La dernière situation venue des escadrons de guerre en Espagne est datée du 13 décembre 1810.

189. Au même

15 février 1811

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence l'état de situation des troupes du Grand Duché de Berg à l'époque de ce jour. Le tirage des 1,83 % de la conscription de 1810 dont la levée est ordonnée par le décret de Sa Majesté l'Empereur du 29 janvier dernier s'effectue sur tout le Grand Duché. Les conseils de recrutement commenceront leurs opérations le 1^{er} mars et la rentrée des recrues aux dépôts des corps se fera dans le courant d'avril.

Le cadre de l'un des 2 bataillons du 1^{er} régiment de la brigade d'infanterie en Espagne doit être en route pour Paris d'après l'ordre que le Colonel brigadier mande avoir reçu du Maréchal Duc de Tarente ; le 1^{er} régiment d'infanterie n'aura en Espagne qu'un bataillon qui après avoir reçu tous les hommes en état de servir du régiment présentera un effectif de 697 et seulement un nombre de 329 présents sous les armes.

En conséquence des ordres de Sa Majesté du 30 janvier, transmis par Son Excellence le ministre secrétaire d'État du Grand Duché de Berg au ministre de l'Intérieur et de la Guerre du Grand Duché qui me l'a communiqué le 4 février, j'ai donné ordre au détachement de 100, habillés, montés et équipés, de partir sur le champ du dépôt du régiment des lanciers établis à Hamm pour rejoindre les escadrons de guerre en Espagne ; ce détachement parti de Hamm le 7 février est arrivé à Düsseldorf le 10 et y a passé le Rhin le 11 pour continuer sa route sur Paris ; il est commandé par un sous-lieutenant qui a ordre de le conduire jusqu'aux frontières de France où il le remettra aux officiers que le Colonel doit y envoyer pour le prendre ; le sous-lieutenant qui aura mené le détachement jusque là doit revenir en diligence au dépôt pour instruire les recrues que la conscription lui aura fourni.

Il est parti le 8 du courant de Düsseldorf, 2 sous-officiers et 4 canonniers de la 2^e compagnie d'artillerie qui est dans cette place avec l'ordre de se rendre à Metz, y rester à la suite de la 1^{ère} compagnie et profiter de l'instruction qu'elle doit y recevoir afin d'être en état de la communiquer ensuite à cette même compagnie dans le cas où elle ne pourrait pas avoir à son tour l'avantage d'aller s'instruire dans une école d'artillerie de France.

190. Au Duc de Feltre

19 avril 1811

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence l'état de situation des troupes de Berg à l'époque de ce jour. Sur les 1830 hommes que la conscription de 1810 doit fournir et dont les premiers détachements ont été mis en route du chef-lieu de chaque département, le 1^{er} de ce mois conformément au décret impérial du 19 janvier dernier, 581 sont rendus aux différents corps dans lesquels ils ont été incorporés.

La brigade d'infanterie a reçu jusqu'à ce jour	513
L'artillerie	52
Le train	5
Le régiment de lanciers	18

Total	588
-------	-----

Le surplus de cette levée doit être rentré pour le 1^{er} mai prochain.

La compagnie d'artillerie du Grand Duché qui était à Metz est arrivée le 6 de ce mois à Düsseldorf où elle doit rester jusqu'à nouvel ordre. L'ordre donné par Sa Majesté l'Empereur de compléter au plus tôt en hommes et en chevaux un détachement du train suffisant pour servir une batterie de 6 pièces d'artillerie semble rendre nécessaire le rappel de 2 des 3 officiers de ce corps qui sont en Espagne, avec un très faible détachement. Il n'est réellement composé que de 20 à 30 hommes et 15 à 20 chevaux au plus, malgré qu'il soit incorporé sur les états de situation réelle du corps à l'effectif de 101 hommes et 105 chevaux ; il y a plus de 10 mois qu'il n'est pas parvenu de situation de ce détachement à Düsseldorf, mais des nouvelles particulières d'hommes qui le composent et en ont appris la réduction. Dans le cas où ce détachement pourrait être renvoyé en entier au dépôt, les officiers, sous-officiers et soldats qui s'y trouvent rendraient de grands services pour la formation de celui qui est destiné à servir les 6 pièces et qui ne peut être composé que de conscrits. En employant les hommes qui sont à l'armée d'Espagne, le service en profiterait et les sous-officiers et soldats pourraient trouver un avancement qu'à leur défaut on sera obligé de donner à des hommes étrangers à ce service et qui sera alors pour longtemps perdu pour eux.

Le Capitaine Rosensweig et le Lieutenant Sater sont les 2 officiers de ce corps dont le retour paraît aussi nécessaire que leur présence le paraît peu à l'armée d'Espagne à cause de la forte réduction de leur troupe si le détachement entier ne revient pas.

Il se trouve encore en Espagne 2 officiers d'artillerie et un détachement qui n'est réellement pas plus fort que de 30 hommes. Son rappel dans le Grand Duché y serait très utile en ce moment où ce corps qui se recrute par la compagnie est destiné à servir en Allemagne aussitôt qu'il sera complété. Le retour de ce détachement d'artillerie ou la prolongation de son séjour en Espagne offre les mêmes avantages et les mêmes inconvénients que ceux présentés pour le détachement du train.

191. Au Grand Maréchal Duc de Frioul (*Géraud Christophe de MICHEL DU ROC dit DUROC*)

2 décembre 1811

Votre Excellence a eu la bonté de me permettre lors de son passage à Düsseldorf de lui adresser la demande par laquelle je sollicite de Sa Majesté l'Empereur la grâce de donner son nom à mon fils. L'heureux anniversaire du jour où elle est formée m'offre un présage flatteur de succès ; il sera justifié par mon respect, ma fidélité et mon dévouement sans bornes à Sa Majesté. La bienveillance que Votre Excellence a eu la bonté de me témoigner me fait espérer la faveur que je lui demande et déjà je suis heureux d'ajouter la reconnaissance au respect avec lequel je etc.

192. À l'Empereur et Roi
2 décembre 1811

Au moment où la naissance du Roi de Rome a comblé les vœux de la France, il m'est né un fils ; son existence appartient au Roi de Rome, comme la mienne appartient à Votre Majesté. Daignez, Sire, accorder votre nom à mon fils. Ce signe de la protection de son souverain l'animera de la noble ambition de s'en rendre digne et fera mon bonheur.

193. Au Duc de Frioul
15 décembre 1811

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence les expressions de la plus vive reconnaissance pour la bonté qu'elle a de me faire connaître par sa lettre du 10 de ce mois que je viens de recevoir la grâce que Sa Majesté me fait de nommer mon fils ; je suis infiniment flatté de devoir cette faveur à la protection de Votre Excellence.

Je la supplie de croire que l'étendue de ma gratitude est digne du bienfait. Je me conformerai aux ordres que Votre Excellence m'annonçait devoir m'être adressés par M. le Comte de Ségur, grand Maître des cérémonies, d'après la permission que Votre Excellence me dit que j'ai de donner un nom à mon fils ; je lui fais porter celui de Napoléon Félix (1).

(1) Napoléon Martial Félix DAMAS est né le 23 mars 1811 à Düsseldorf

194. À Son Excellence le Comte Dupont ministre secrétaire d'État de la Guerre
Metz le 22 mai 1814

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence l'exposé de mes services comme général de division et de la prier de vouloir bien faire établir mon ancienneté dans ce grade.

Le Général Kléber me nomma général de division, chef de l'état-major général de l'armée d'Orient en Égypte le 1^{er} septembre 1799 ; ma nomination fut mise à l'ordre du jour de l'armée du Caire le même jour. Les journaux officiels de France annoncèrent que toutes les promotions faites par le Général en chef Kléber étaient confirmées par le gouvernement d'alors et la publication en fut mise à l'ordre du jour de l'armée d'Orient.

J'ai exercé les fonctions de chef de l'état-major général de cette armée jusqu'au mois de septembre 1800 ; j'ai cessé de les remplir sous le commandement de M. le Général en chef Menou, mais j'ai continué à être employé comme général de division à la même armée jusqu'au mois de septembre 1801. J'ai joui pendant ces 2 ans de toutes les prérogatives attachées au grade de général de division et j'ai reçu depuis mon retour en France les appointements de plusieurs mois qui me restaient dus jusqu'à la fin de septembre 1801. Depuis cette époque, je fus mis à la pension de retraite du grade de général de brigade jusqu'au mois de septembre 1806 que je passai au service de Son Altesse le Grand Duc de Berg et que je cessai de jouir de la pension de retraite en France. Je fus employé dans le Grand Duché de Berg successivement comme commandant militaire, conseiller d'État du pays, général de brigade et général de division jusqu'à la fin de 1813 ; après avoir fait avec les troupes de ce Duché la campagne de 1812 en Russie, j'ai repris le commandement du Grand Duché jusqu'à ce que les circonstances de guerre eussent forcé à l'évacuer au mois de novembre 1813.

Son Altesse le Prince major général me fit l'honneur de me prévenir à cette époque, par sa lettre du 22 novembre 1813, que je devais me rendre se suite à Mayence pour y prendre le commandement de la 12^e division militaire faisant partie du 4^e corps dont M. le Général Comte Morand quittait le commandement pour prendre celui du corps.

Son Excellence le ministre de la Guerre me prévient également par une lettre du 14 décembre 1813 qu'à dater du 21 novembre précédent, j'étais autorisé à rentrer comme général de division au service de France et que je serai en conséquence rétabli sur le tableau des généraux en activité dans l'armée française à compter de cette date. Je reçus aussi alors mes lettres de service pour commander la 12^e division qui a été nommé 1^{ère} pendant le blocus de Mayence.

J'ai l'honneur d'observer à Votre Excellence que malgré que j'eusse cessé d'être employé activement au service de France comme général de division depuis la fin de septembre 1801, j'y fus rappelé dans ce même grade au mois de novembre 1813, sans que les 8 années pendant lesquelles j'ai commandé militairement dans le Grand Duché de Berg m'aient fait perdre mes droits à la conservation de ce titre au service de France.

Je supplie Votre Excellence de vouloir bien faire établir mon ancienneté de grade de général de division à dater du 1^{er} septembre 1799, époque à laquelle j'y ai été nommé par le Général en chef Kléber.